Quatre-vingt-onzième année. — N° 163. Le Numéro : 20 francs. Vendredi 17 Juillet 1959.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Conseil économique et social		Documents	
						Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Sénat
C. C. P. : 9063-13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. . . .	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	800	1.000	3.000	3.000
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.200	1.300	4.000	4.000

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** et **SOCIAL** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprenant les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente :

CONVENTIONS INTERNATIONALES

Convention générale franco-portugaise sur la sécurité sociale et accord relatif aux prestations familiales des travailleurs migrants.

(Décret n° 59-765 du 19 juin 1959, publié au *Journal officiel* du 27 juin 1959.)

N° 59-143 S. Prix : **30 F.**

Echange de lettres et accords entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatifs à la date de la fin de la période transitoire en Sarre, à l'application du chapitre III du traité du 27 octobre 1956 sur le règlement de la question sarroise et à l'organisation du tribunal arbitral prévu à l'article 5 dudit traité.

(Décrets n°s 59-791, 59-792 et 59-793 du 2 juillet 1959, publiés au *Journal officiel* du 5 juillet 1959.)

N° 59-148 S. Prix : **30 F.**

AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE

Conditions de création, de mise en service, d'utilisation et de contrôle des aérodromes.

(Décret n° 59-779 du 22 juin 1959, publié au *Journal officiel* du 1er juillet 1959.)

N° 59-145 S. Prix : **25 F.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. 9063-13 Paris*] à Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris [7e].)

(1 f.)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 27 mars 1959 relatif à une régie d'avances (p. 7075).

Tableau d'avancement (années 1957, 1958 et 1959) et *arrêté* portant promotions (administration générale) (p. 7075).

Administration des services de la France d'outre-mer.

Arrêté du 9 juillet 1959 modifiant l'arrêté du 21 mai 1946 fixant la composition de la commission chargée de l'examen et de la répartition des subventions aux organismes intéressant les relations culturelles (p. 7079).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 10 juillet 1959 supprimant un office de notaire (p. 7079).

Arrêtés portant nominations, réintégrations, mutations, maintien et mises en disponibilité et acceptation de démissions :

Education surveillée (p. 7079).

Greffiers (p. 7079).

Officiers publics et ministériels (p. 7079).

Secrétaires de parquet (p. 7079).

Liste des candidats admis au concours pour le recrutement de greffiers d'Algérie (p. 7080).

Décisions de justice : Officiers publics et ministériels (p. 7080).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 10 juillet 1959 portant attribution des biens d'une association cultuelle dissoute (p. 7080).

Décrets du 10 juillet 1959 approuvant la dissolution d'associations reconnues d'utilité publique et l'attribution de leur actif (p. 7080).

Décret du 15 juillet 1959 remettant un préfet à la disposition du ministre de l'intérieur (p. 7080).

Arrêté portant promotion (personnel des préfectures) (p. 7080).

MINISTERE DES ARMEES

Décret portant promotions dans les cadres des réserves de l'armée de l'air (rectificatif) (p. 7080).

Arrêté du 9 juillet 1959 fixant les correspondances entre les emplois de l'office chérifien des logements militaires et de l'office chérifien des logements maritimes et certains emplois du ministère des armées (p. 7080).

Arrêté et *décisions* portant promotions, nominations, titularisation et mise en position hors cadres :

Armée de terre (réserve) (p. 7081).

Armée de l'air (réserve) (p. 7082).

Personnels civils administratifs (p. 7083).

Troupes d'outre-mer (p. 7083).

Listes de déplacement d'office et des demandes de réintégration du personnel civil administratif « comptables des matières » (1er juillet 1959) (p. 7093).

Listes d'admissibilité à l'école de l'air en 1959 (rectificatif) (p. 7093).

Tour de passage des examens oraux au concours d'admission à l'école de l'air (cadre navigant et élèves officiers mécaniciens de l'air) (rectificatif) (p. 7094).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Arrêté du 6 juillet 1959 portant modification de la liste et des attributions des bureaux de douane (p. 7094).

Arrêté du 10 juillet 1959 portant modification de l'arrêté du 6 juillet 1951 relatif aux taux et aux modalités de versement des cotisations de sécurité sociale à la charge des personnels ouvriers de l'Etat tributaires du régime de retraites fixé par la loi n° 49-1097 du 2 août 1949 en service dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de la Réunion (p. 7094).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 8 juillet 1959 portant répartition du contingent fixé pour la promotion du 1er janvier (ordre des Palmes académiques) (p. 7094).

Arrêté conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 7094).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté du 25 juin 1959 déclarant d'utilité publique l'aménagement d'une radiobalise à Aussonne (Haute-Garonne) (p. 7096).

Arrêté du 29 juin 1959 portant déclassement et reclassement de délaissés de la route nationale n° 733 à la suite de l'exécution des travaux de rectification de cette route aux abords du passage à niveau de Fontbedeau, à Saint-Sulpice-de-Royan (Charente-Maritime) (p. 7096).

Arrêté du 2 juillet 1959 déclarant d'utilité publique l'extension du parc de matériel des ponts et chaussées de la subdivision de Landerneau (Finistère) (p. 7096).

Arrêté du 3 juillet 1959 déclarant d'utilité publique l'aménagement de la route nationale n° 437 entre le carrefour d'Exincourt et le pont du Repos, à Exincourt (Doubs) (p. 7096).

Arrêté du 3 juillet 1959 déclarant d'utilité publique la rectification de la route nationale n° 790 au lieudit « Kerledec », sur le territoire de la commune de Saint-Nicolas-du-Pelem (Côtes-du-Nord) (p. 7096).

Arrêté du 6 juillet 1959 complétant l'arrêté du 3 août 1957 relatif à la mesure du bruit produit par un véhicule automobile (p. 7097).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêtés portant mutations (services agricoles) (p. 7095).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté du 8 juillet 1959 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 7095).

Circulaire n° 63 S. S. du 1er juillet 1959 relative à la situation, au regard de la sécurité sociale, des travailleurs salariés ou assimilés envoyés par leur employeur en mission d'ordre professionnel hors du territoire métropolitain (p. 7095).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 10 juillet 1959 portant érection en établissement public départemental de la maison de retraite du château d'Huré, à Lagord (Charente-Maritime) (p. 7097).

Arrêté du 30 juin 1959 relatif à l'agrément d'écoles de masso-kinésithérapie (p. 7097).

Arrêtés portant nominations et attribution de fonctions (services antituberculeux et hôpitaux psychiatriques) (p. 7097).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du 2 juillet 1959 portant création d'un groupement d'urbanisme (p. 7097).

Arrêté du 7 juillet 1959 relatif à une régie d'avances (p. 7097).

Arrêtés portant promotion, nomination, détachement, reclassement et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration centrale et services extérieurs) (p. 7097).

Emplois réservés: Nominations (p. 7098).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Modifications aux listes des membres des commissions. — Convocations de commissions (p. 7098).

Sénat. — Ordre du jour. — Décès d'un sénateur. — Modifications aux listes des membres des groupes politiques. — Remplacement d'un sénateur. — Convocations de commissions (p. 7099).

INFORMATIONS
RELATIVES
AU SENAT DE LA COMMUNAUTE

Ordre du jour. — Liste des membres des groupes et formation administrative (p. 7100).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Résultats du tirage de la vingt-septième tranche de la loterie nationale 1959 (p. 7101).

Ministère du travail.

Avis relatif au conseil d'administration du centre de sécurité sociale des travailleurs migrants (p. 7100).

Communautés européennes.

CHARBON ET ACIER

Avis de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier relatif à un concours pour le recrutement de divers personnels (p. 7102).

Crédit foncier de France.

Avis de concours pour le recrutement de commis d'ordre (p. 7102).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (25e semaine de 1959) (p. 7102).

Annonces (p. 7103).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Régies d'avances.

Le Premier ministre et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 21 novembre 1944 maintenant provisoirement en application les actes dits loi n° 550 du 11 octobre 1943 portant création de l'office de la recherche scientifique coloniale et décret n° 2-681 du 14 octobre 1943 portant règlement sur le fonctionnement de l'office de la recherche scientifique coloniale;

Vu la décision du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 mai 1949 relative à la nouvelle dénomination de l'office de la recherche scientifique outre-mer;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 21 décembre 1953;

Vu le décret n° 53-1127 du 17 novembre 1953 portant réorganisation de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté du 1er mars 1946 portant institution de régies d'avances à l'office de la recherche scientifique coloniale modifié par l'arrêté du 13 mai 1949 et par l'arrêté du 11 avril 1958,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 1er mars 1946, modifié par les arrêtés du 13 mai 1949 et du 11 avril 1958, est à nouveau modifié ainsi qu'il suit:

« *Art. 2.* — Le montant maximum des avances pouvant être consenties aux régisseurs ne devra pas excéder 2.000.000 F C. F. A. »

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 mars 1959.

Le Premier ministre,
Pour le Premier ministre et par délégation:
L'administrateur général des services du ministère de la France d'outre-mer,
BARGUES.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique:
Le chef de service,
ROBERT VÉRON.

Administration générale.

TABLEAUX D'AVANCEMENT (ANNÉES 1957, 1958 ET 1959)

Par arrêté du 9 juillet 1959:

Les fonctionnaires du cadre des chefs de division et attachés de la France d'outre-mer dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1957:

1° Pour la classe exceptionnelle du grade de chef de division.

1 MM. Nouet (Edmond), pour compter du 1er janvier 1957.
2 Derome (Georges), pour compter du 1er janvier 1957.
3 Barbero (Marius), pour compter du 1er janvier 1957.
4 Decaup (Georges), pour compter du 1er janvier 1957.
5 Bouquet (Gabriel), pour compter du 1er janvier 1957.
6 Joffroy (Ludger), pour compter du 1er janvier 1957.
7 Paillas (Aimé), pour compter du 1er janvier 1957.
8 Lagadec (Jean), pour compter du 1er janvier 1957.
9 Balliman (Jacques), pour compter du 27 janvier 1957.
10 Telliez (Fernand), pour compter du 28 février 1957.
11 Guttin (Jean), pour compter du 6 mars 1957.
12 Coppens (René), pour compter du 27 avril 1957.
13 Castex (Antonin), pour compter du 8 mai 1957.
14 Redonnet (Georges), pour compter du 15 mai 1957.
15 Agostini (Charles), pour compter du 1er juillet 1957.
16 Guillaumet (Stéphane), pour compter du 10 août 1957.

2° Pour la classe normale du grade de chef de division.

1 MM. Coppens (René), pour compter du 1er janvier 1957.
2 Chautard (Emile), pour compter du 1er janvier 1957.
3 Delanfranchi (Marc), pour compter du 1er janvier 1957.
4 Meot (Jules), pour compter du 1er janvier 1957.
5 Canal (Jean), pour compter du 1er janvier 1957.
6 Baux (Maurice), pour compter du 1er janvier 1957.
7 Lagadec (Jean), pour compter du 1er janvier 1957.
8 Anquetil (Roland), pour compter du 1er janvier 1957.
9 Rey (Gaston), pour compter du 1er janvier 1957.
10 Guglielmi (Pierre), pour compter du 1er janvier 1957.
11 Lauque (Louis), pour compter du 1er janvier 1957.
12 François (Rémy), pour compter du 1er janvier 1957.
13 Lezongar (Joseph), pour compter du 1er janvier 1957.
14 Alandry (Gérard), pour compter du 1er janvier 1957.
15 Mariotti (Louis), pour compter du 1er janvier 1957.
16 Guiot (Marcel), pour compter du 1er janvier 1957.
17 Teissonnière (Fernand), pour compter du 1er janvier 1957.
18 Frossard (René), pour compter du 1er janvier 1957.
19 Welter (Arthur), pour compter du 1er janvier 1957.
20 Barrière (Maurice), pour compter du 1er janvier 1957.
21 Nicoli (Edouard), pour compter du 1er janvier 1957.
22 Rochette (Marc), pour compter du 1er janvier 1957.
23 Bernard (Paul), pour compter du 1er janvier 1957.
24 Barrau (Fernand), pour compter du 1er janvier 1957.
25 Kerbrat (Georges), pour compter du 1er janvier 1957.
26 Faure (Louis), pour compter du 1er janvier 1957.
27 Legrand (Edouard), pour compter du 1er janvier 1957.
28 Guérin (Edmond), pour compter du 1er janvier 1957.
29 Faget (Michel), pour compter du 1er janvier 1957.
30 Dennons (François), pour compter du 1er janvier 1957.

3° Pour la classe exceptionnelle du grade d'attaché.

1 MM. Tremouss (Louis), pour compter du 8 juillet 1957.
2 Grisoni (Philippe), pour compter du 17 octobre 1957.
3 Devarieux (Roland), pour compter du 6 novembre 1957.
4 Labernadie (Lucien), pour compter du 23 novembre 1957.

4° Pour la 1re classe du grade d'attaché.

1 MM. Babaz (Eugène), pour compter du 1er janvier 1957.
2 Miane (Albert), pour compter du 1er janvier 1957.
3 Guichard (Pierre), pour compter du 1er janvier 1957.
4 Bouffault (Albert), pour compter du 1er janvier 1957.
5 Ceccaldi (Jacques), pour compter du 1er janvier 1957.
6 Suinot (Paul), pour compter du 1er janvier 1957.
7 Desmons (Henri), pour compter du 1er janvier 1957.
8 Matnie (Frédéric), pour compter du 1er janvier 1957.
9 Labail (Jean), pour compter du 1er janvier 1957.
10 Pech (Franck), pour compter du 1er janvier 1957.
11 Falquet (François), pour compter du 19 janvier 1957.
12 Renard (Maurice), pour compter du 10 février 1957.
13 Theolade (Robert), pour compter du 1er mai 1957.
14 Duprat (Marcel), pour compter du 2 juillet 1957.
15 Laverdant (Paul), pour compter du 29 août 1957.
16 Rosier (Sully), pour compter du 10 décembre 1957.

5° Pour la 2e classe du grade d'attaché.

1 MM Dossevi (Folivi), pour compter du 22 juillet 1957.
2 Aubame (Jean), pour compter du 28 juillet 1957.
3 Perier (Jacques), pour compter du 30 décembre 1957.

Les fonctionnaires du cadre des chefs de division et attachés de la France d'outre-mer dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1958:

1° Pour la classe exceptionnelle du grade de chef de division.

1 MM. Pasquiou (Louis), pour compter du 1er janvier 1958.
2 Chautard (Emile), pour compter du 1er janvier 1958.
3 Micheli (Donimique), pour compter du 1er janvier 1958.
4 Debelleix (Pierre), pour compter du 1er janvier 1958.
5 Meot (Jules), pour compter du 22 janvier 1958.
6 Duffort (Ernest), pour compter du 21 février 1958.
7 Malleville (Pierre), pour compter du 9 mars 1958.
8 Florisson (Pierre), pour compter du 21 avril 1958.
9 Canal (Jean), pour compter du 29 avril 1958.
10 Rey (Gaston), pour compter du 16 mai 1958.
11 Farjon (Albert), pour compter du 12 juillet 1958.

2° Pour la classe normale du grade de chef de division.

1 MM. Cantau (Auguste), pour compter du 1er janvier 1958.
2 Ceccaldi (Dominique), pour compter du 1er janvier 1958.
3 Devic (Jean), pour compter du 1er janvier 1958.
4 Rosier (Pierre), pour compter du 1er janvier 1958.
5 Desanti (Jean), pour compter du 1er janvier 1958.
6 Benard (Roger), pour compter du 1er janvier 1958.

7 MM. de Guerry de Beauregard (Jacques), pour compter du 1er janvier 1958.
8 Le Senechal (Pierre), pour compter du 1er janvier 1958.
9 Comet (Pierre), pour compter du 1er janvier 1958.
10 Arnal (Eugène), pour compter du 1er janvier 1958.
11 Desbœufs (Paul), pour compter du 1er janvier 1958.
12 Bernicot (François), pour compter du 1er janvier 1958.
13 Cornu (André), pour compter du 1er janvier 1958.
14 Douvier (Jean), pour compter du 3 février 1958.
15 Masse (André), pour compter du 11 février 1958.

3° Pour la classe exceptionnelle du grade d'attaché.

1 MM. Janvier (Maurice), pour compter du 1er mars 1958.
2 Le Bolay (Louis), pour compter du 4 mars 1958.
3 Estrade (Jean), pour compter du 9 mai 1958.
4 Delcher (Gérard), pour compter du 10 juin 1958.
5 Lavit (Albert), pour compter du 14 juillet 1958.
6 Rosse de Prezent (Maurice), pour compter du 21 août 1958.
7 Dubourg (Jean), pour compter du 24 août 1958.
8 Leneveu (André), pour compter du 7 septembre 1958.
9 Tumahai (Raymond), pour compter du 24 septembre 1958.
10 Mazier (Edouard), pour compter du 21 octobre 1958.
11 Drouet (Jean), pour compter du 19 novembre 1958.

4° Pour la 1re classe du grade d'attaché.

1 MM. Champeau (Jean), pour compter du 1er janvier 1958.
2 Bizet (Jacques), pour compter du 2 janvier 1958.
3 Pinelli (Antoine), pour compter du 2 janvier 1958.
4 Quezel-Colomb (Maurice), pour compter du 8 janvier 1958.
5 Noorkhan (Pascal), pour compter du 30 mai 1958.
6 Boucault (Albert), pour compter du 6 juin 1958.
7 Puig (Jacques), pour compter du 13 juin 1958.
8 Raymond (Jean), pour compter du 6 juillet 1958.
9 Fabiani (François), pour compter du 7 juillet 1958.
10 Teppe (Georges), pour compter du 16 juillet 1958.
11 Paix (Henri), pour compter du 27 juillet 1958.
12 Rault (Loïc), pour compter du 10 août 1958.
13 Holo (Gérard), pour compter du 10 août 1958.
14 Piquemal (Max), pour compter du 5 septembre 1958.
15 Morereau (Jean), pour compter du 18 octobre 1958.
16 Lamontre (Paul), pour compter du 2 novembre 1958.
17 Carol (Noë), pour compter du 8 novembre 1958.
18 Poujol (Louis), pour compter du 18 novembre 1958.
19 Meyer (Jean), pour compter du 20 novembre 1958.
20 Taillade (Robert), pour compter du 22 novembre 1958.
21 Barruel (Robert), pour compter du 24 novembre 1958.

5° Pour la 2e classe du grade d'attaché.

1 MM. Odot (Albin), pour compter du 2 juin 1958.
2 Magnin (Jean), pour compter du 23 septembre 1958.
3 Renucci (Jean), pour compter du 19 octobre 1958.
4 Duchiron (Pierre), pour compter du 23 octobre 1958.
5 Danielou (François), pour compter du 26 octobre 1958.
6 Zoegger (Bernard), pour compter du 14 novembre 1958.
7 Corbel (Robert), pour compter du 28 novembre 1958.
8 Benzimra (Paul), pour compter du 5 décembre 1958.

Les fonctionnaires du cadre des chefs de division et attachés de la France d'outre-mer dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1959:

1° Pour la classe exceptionnelle du grade de chef de division.

1 MM. Delanfranchi (Marc), pour compter du 1er janvier 1959.
2 Baux (Maurice), pour compter du 1er janvier 1959.
3 Lavie (Pierre), pour compter du 1er janvier 1959.
4 Anquetil (Roland), pour compter du 1er janvier 1959.
5 Trebos (Adrien), pour compter du 1er janvier 1959.
6 Gros (Aimé), pour compter du 1er janvier 1959.
7 Foata (Jean), pour compter du 1er janvier 1959.
8 Lazartigues (Didier), pour compter du 1er septembre 1959.
9 Deglas (Constant), pour compter du 1er novembre 1959

2° Pour la classe normale du grade de chef de division.

1 MM. de Roland (Sylvain), pour compter du 1er janvier 1959.
2 Le Roy (Pierre), pour compter du 1er janvier 1959.
3 Dubroca (Alexandre), pour compter du 1er janvier 1959.
4 Tasei (Bertrand), pour compter du 1er janvier 1959.
6 Foucher (Henri), pour compter du 1er janvier 1959.
5 Dumas (Jean), pour compter du 1er janvier 1959.
7 Champeau (Jean), pour compter du 1er janvier 1959.
8 Boucault (Albert), pour compter du 1er janvier 1959
9 Daccord (Noël), pour compter du 1er janvier 1959.
10 Gouges (Louis), pour compter du 26 mai 1959.

3° Pour la classe exceptionnelle du grade d'attaché.

1 MM. Aribaut (Octave), pour compter du 1er janvier 1959.
2 Ajac (Henri), pour compter du 2 janvier 1959.
3 Ducray (Albert), pour compter du 20 janvier 1959.
4 Berlandi (Jean), pour compter du 25 janvier 1959.
5 Legros (Stéphane), pour compter du 30 janvier 1959.
6 Massoni (Alexis), pour compter du 10 février 1959.
7 Fumey (Henri), pour compter du 18 février 1959.
8 Poggi (Joseph), pour compter du 2 mars 1959.
9 Gagelin (André), pour compter du 6 avril 1959.
10 Bruhat (Jean), pour compter du 14 avril 1959.
11 Amirault (Georges), pour compter du 16 avril 1959.
12 Soppelsa (Fortuné), pour compter du 6 mai 1959.
13 Hecquet (Manuel), pour compter du 15 juin 1959.
14 de Peralo (Robert), pour compter du 1er juillet 1959.
15 Coqueugniot (Joseph), pour compter du 1er juillet 1959.
16 de Bradke (Wenceslas), pour compter du 9 juillet 1959.
17 Bulle (Marcel), pour compter du 10 juillet 1959.
18 Vincens (Louis), pour compter du 26 juillet 1959.
19 Jubin (Marcel), pour compter du 27 juillet 1959.
20 Solere (Henri), pour compter du 28 juillet 1959.
21 Lacombe (Joseph), pour compter du 30 juillet 1959.
22 Rouch (Serge), pour compter du 9 août 1959.
23 Deportes (Jean), pour compter du 30 septembre 1959.
24 Balemme (Jean), pour compter du 20 octobre 1959.
25 Couget (Paul), pour compter du 4 novembre 1959.
26 Plagne (Jean), pour compter du 7 novembre 1959.
27 Lanes (Fernand), pour compter du 29 novembre 1959.
28 Benard (Antoine), pour compter du 3 décembre 1959.
29 Leger (Robert), pour compter du 30 décembre 1959.

4° Pour la 1re classe du grade d'attaché.

1 MM. Lacampagne (André), pour compter du 2 janvier 1959.
2 Tillier (Henri), pour compter du 18 février 1959.
3 Robert (Louis), pour compter du 17 mai 1959.
4 Gouges (Louis), pour compter du 26 mai 1959.
5 Valette (Guy), pour compter du 3 juin 1959.
6 Bremond (Paul), pour compter du 7 juillet 1959.
7 Faget (Paul), pour compter du 27 juillet 1959.
8 Reneaux (Pierre), pour compter du 26 août 1959.
9 Dubois (Louis), pour compter du 5 octobre 1959.
10 Pagesy (Guy), pour compter du 3 novembre 1959.
11 Guillemain (Jacques), pour compter du 24 novembre 1959.
12 Blanchard (Joanny), pour compter du 15 décembre 1959.
13 Cantau (Edgard), pour compter du 20 décembre 1959.

5° Pour la 2e classe du grade d'attaché.

1 MM. Leboucher (René), pour compter du 1er janvier 1959.
2 Le Bras (Hervé), pour compter du 5 janvier 1959.
3 Algayres (René), pour compter du 9 janvier 1959.
4 Baudet (Roger), pour compter du 10 janvier 1959.
5 Lefillatre (Robert), pour compter du 23 janvier 1959.
6 David (Jean-Pierre), pour compter du 29 janvier 1959.
7 Quesnot (Fernand), pour compter du 31 janvier 1959.
8 Vinciguerra (Gilbert), pour compter du 14 février 1959
9 Ambrois (Jean), pour compter du 14 mars 1959.
10 Mazetier (Maurice), pour compter du 15 mars 1959.
11 Sow Ibrahima, pour compter du 15 mars 1959.
12 Danjou (Benoit), pour compter du 15 mars 1959.
13 Barrin (Honoré), pour compter du 15 mars 1959.
14 Vergnole (Jean), pour compter du 20 mars 1959.
15 Canivet (Maurice), pour compter du 13 avril 1959.
16 Conseil (Henri), pour compter du 17 avril 1959.
17 Gnimagnon (Michel), pour compter du 18 avril 1959.
18 Mallorga (René), pour compter du 21 avril 1959.
19 Mauclere (Jacques), pour compter du 30 avril 1959
20 Pradere (Robert), pour compter du 30 avril 1959.
21 Carof (Yves), pour compter du 30 avril 1959.
22 Greffe (Roger), pour compter du 30 avril 1959.
23 Laurenti (Jean), pour compter du 30 avril 1959.
24 Bizien (Charles), pour compter du 30 avril 1959.
25 Kelier (Frédéric), pour compter du 30 avril 1959.
26 Connan (Jacques), pour compter du 30 avril 1959.
27 Goupil (François), pour compter du 1er mai 1959.
28 Bovio (Jean), pour compter du 6 mai 1959.
29 Mathieu (René), pour compter du 10 mai 1959.
30 Chanconie (Roger), pour compter du 27 mai 1959.
31 Coquin (Michel), pour compter 30 mai 1959.
32 Ratiarison (Mamy), pour compter du 1er juin 1959.
33 Cabanne (Henri), pour competr du 5 juin 1959.
34 Gabillaud (André), pour compter du 8 juin 1959.
35 Chene (Henri), pour compter du 15 juin 1959.
36 Roche (Jean), pour compter du 15 juin 1959.
37 Weber (Jacques), pour compter du 15 juin 1959
38 Colombe (Jacques), pour compter du 15 juin 1959.

39 MM. Curet (Bernard), pour compter du 15 juin 1959.
40 Petit (René), pour compter du 15 juin 1959.
41 Konan (Kanga), pour compter du 15 juin 1959.
42 Aw (Amadou), pour compter du 15 juin 1959.
43 Pauchet (Claude), pour compter du 15 juin 1959.
44 Robin (André), pour compter du 15 juin 1959.
45 Cassier (André), pour compter du 17 juin 1959.
46 Courcoul (Henri), pour compter du 31 juillet 1959.
47 Plumecoq (Jean), pour compter du 1er août 1959.
48 Raondry (Philibert), pour compter du 12 octobre 1959.
49 Randriambahimy (Gabriel), pour compter du 12 octobre 1959.
50 Razafindrazaka, pour compter du 12 octobre 1959.
51 Randriamantoavina (Samuel), pour compter du 12 octobre 1959.
52 N'Drimo (Bernard), pour compter du 12 octobre 1959.
53 Ralay-Nakely (Gilbert), pour compter du 12 octobre 1959.

PROMOTIONS

Par arrêté du 9 juillet 1959:

Sont promus, pour compter des dates indiquées ci-après, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, les fonctionnaires du cadre des chefs de division et attachés de la France d'outre-mer dont les noms suivent, pour l'année 1957, aux échelons, date de promotion et rappels d'ancienneté pour services militaires conservés:

1° *Pour la classe exceptionnelle du grade de chef de division.*

MM.
Nouet (Edmond), 1er échelon, 1er janvier 1957, 1 an 3 mois 12 jours.
Derome (Georges), 1er échelon, 1er janvier 1957, 1 mois 3 jours.
Barbero (Marius), 1er échelon, 1er janvier 1957, 2 mois 8 jours.
Decaup (Georges), 1er échelon, 1er janvier 1957, 1 an 10 mois 3 jours.
Bouquet (Gabiel), 1er échelon, 1er janvier 1957, 2 ans 8 mois 13 jours.
Joffroy (Ludger), 1er échelon, 1er janvier 1957, 7 mois 21 jours.
Paillas (Aimé), 1er échelon, 1er janvier 1957, 4 mois 7 jours.
Lagadec (Jean), 1er échelon, 1er janvier 1957, 2 mois 16 jours.
Balliman (Jacques), 1er échelon, 27 janvier 1957.
Telliez (Fernand), 1er échelon, 28 février 1957.
Guttin (Jean), 1er échelon, 6 mars 1957.
Coppens (René), 1er échelon, 27 avril 1957.
Castex (Antonin), 1er échelon, 8 mai 1957.
Redonnet (Georges), 1er échelon, 15 mai 1957.
Agostini (Charles), 1er échelon, 1er juillet 1957.
Guillaumet (Stéphane), 1er échelon, 10 août 1957.

2° *Pour la classe normale du grade de chef de division.*

MM.
Coppens (René), 3e échelon, 1er janvier 1957, 1 an 8 mois 4 jours.
Chautard (Emile), 3e échelon, 1er janvier 1957, 1 an 5 mois 19 jours.
Delanfranchi (Marc), 3e échelon, 1er janvier 1957, 1 mois 8 jours.
Meot (Jules), 3e échelon, 1er janvier 1957, 11 mois 9 jours.
Canal (Jean), 3e échelon, 1er janvier 1957, 8 mois 1 jour.
Baux (Maurice), 3e échelon, 1er janvier 1957.
Lagadec (Jean), 3e échelon, 1er janvier 1957, 2 ans 2 mois 16 jours.
Anquetil (Roland), 3e échelon, 1er janvier 1957, 3 mois.
Rey (Gaston), 3e échelon, 1er janvier 1957, 7 mois 15 jours.
Guglielmi (Pierre), 3e échelon, 1er janvier 1957, 8 mois 17 jours.
Lauque (Louis), 3e échelon, 1er janvier 1957.
François (Rémy), 3e échelon, 1er janvier 1957.
Lezongar (Joseph), 1er échelon, 1er janvier 1957, 6 mois 28 jours.
Alandry (Gérard), 2e échelon, 1er janvier 1957, 1 mois 4 jours.
Mariotti (Louis), 3e échelon, 1er janvier 1957, 5 mois 8 jours.
Guiot (Marcel), 2e échelon, 1er janvier 1957, 17 jours.
Teissonnière (Fernand), 1er échelon, 1er janvier 1957, 5 mois 22 jours.
Frossard (René), 3e échelon, 1er janvier 1957, 2 ans 4 mois 25 jours.
Welter (Arthur), 3e échelon, 1er janvier 1957, 5 mois 17 jours.
Barrière (Maurice), 2e échelon, 1er janvier 1957, 6 jours.
Nicoli (Edouard), 3e échelon, 1er janvier 1957, 11 mois 12 jours.
Rochette (Marc), 3e échelon, 1er janvier 1957, 2 ans 2 jours.
Bernard (Paul), 2e échelon, 1er janvier 1957, 7 mois.
Barrau (Fernand), 3e échelon, 1er janvier 1957, 1 an 7 mois 20 jours.
Kerbrat (Georges), 3e échelon, 1er janvier 1957, 8 mois 17 jours.
Faure (Louis), 3e échelon, 1er janvier 1957, 1 mois.
Legrand (Edouard), 3e échelon, 1er janvier 1957, 6 ans 7 mois 2 jours.
Guérin (Edmond), 3e échelon, 1er janvier 1957, 4 ans 5 mois 1 jour.
Faget (Michel), 1er échelon, 1er janvier 1957, 6 mois 14 jours.
Dennons (François), 1er échelon, 1er janvier 1957, 10 mois 26 jours.

3° *Pour la classe exceptionnelle du grade d'attaché.*

MM.
Tremousa (Louis), 8 juillet 1957.
Grisoni (Philippe), 17 octobre 1957.
Devarieux (Roland), 6 novembre 1957.
Labernadie (Lucien), 23 novembre 1957.

4° *Pour la 1re classe du grade d'attaché.*

MM.
Babaz (Eugène), 1er échelon, 1er janvier 1957, 6 mois 3 jours.
Miane (Albert), 1er échelon, 1er janvier 1957, 3 ans 1 mois 7 jours.
Guichard (Pierre), 1er échelon, 1er janvier 1957, 1 mois 2 jours.
Bouffault (Albert), 1er échelon, 1er janvier 1957, 8 mois 25 jours.
Ceccaldi (Jacques), 1er échelon, 1er janvier 1957, 1 an 4 mois 1 jour.
Suinot (Paul), 1er échelon, 1er janvier 1957, 9 mois 2 jours.
Desmons (Henri), 1er échelon, 1er janvier 1957, 1 an 8 mois 12 jours.
Matrie (Frédéric), 1er échelon, 1er janvier 1957, 14 jours.
Labail (Jean), 1er échelon, 1er janvier 1957, 9 mois 8 jours.
Pech (Franck), 1er échelon, 1er janvier 1957, 11 mois 17 jours.
Falquet (François), 1er échelon, 19 janvier 1957.
Renard (Maurice), 1er échelon, 10 février 1957.
Theolade (Robert), 1er échelon, 1er mai 1957.
Duprat (Marcel), 1er échelon, 2 juillet 1957.
Laverdant (Paul), 1er échelon, 29 août 1957.
Rosier (Sully), 1er échelon, 10 décembre 1957.

5° *Pour la 2e classe du grade d'attaché.*

MM.
Dossevi (Folivi), 1er échelon, 22 juillet 1957.
Aubame (Jean), 1er échelon, 28 juillet 1957.
Perier (Jacques), 1er échelon, 30 décembre 1957.

Les fonctionnaires du cadre des chefs de division et attachés de la France d'outre-mer dont les noms suivent sont promus, pour compter des dates indiquées ci-après, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour l'année 1958, aux échelon, date de promotion et rappels d'ancienneté pour services militaires conservés:

1° *Pour la classe exceptionnelle du grade de chef de division.*

MM.
Pasquiou (Louis), 1er échelon, 1er janvier 1958, 22 jours.
Chautard (Emile), 1er échelon, 1er janvier 1958, 5 mois 19 jours.
Micheli (Dominique), 1er échelon, 1er janvier 1958, 3 mois 18 jours.
Debelleix (Pierre), 1er échelon, 1er janvier 1958, 1 an 6 mois 5 jours.
Meot (Jules), 1er échelon, 22 janvier 1958.
Duflort (Ernest), 1er échelon, 24 février 1958.
Malleville (Pierre), 1er échelon, 9 mars 1958.
Florisson (Pierre), 1er échelon, 21 avril 1958.
Canal (Jean), 1er échelon, 29 avril 1958.
Rey (Gaston), 1er échelon, 16 mai 1958.
Farjon (Albert), 1er échelon, 12 juillet 1958.

2° *Pour la classe normale du grade de chef de division.*

MM.
Cantau (Auguste), 1er échelon, 1er janvier 1958.
Ceccaldi (Dominique), 1er échelon, 1er janvier 1958, 5 mois 2 jours.
Devic (Jean), 3e échelon, 1er janvier 1958, 1 an 3 mois 11 jours.
Rosier (Pierre), 3e échelon, 1er janvier 1958, 1 an 5 mois 27 jours.
Desanti (Jean), 1er échelon, 1er janvier 1958.
Benard (Roger), 1er échelon, 1er janvier 1958, 1 an 9 mois.
De Guerry de Beauregard (Jacques), 3e échelon, 1er janvier 1958, 5 mois 11 jours.
Le Sénéchal (Pierre), 1er échelon, 1er janvier 1958, 2 mois 8 jours.
Comet (Pierre), 3e échelon, 1er janvier 1958, 11 mois 23 jours.
Arnal (Eugène), 3e échelon, 1er janvier 1958, 11 mois 25 jours.
Desboeufs (Paul), 3e échelon, 1er janvier 1958, 3 ans 24 jours.
Bernicot (François), 3e échelon, 1er janvier 1958, 1 an 5 mois 26 jours.
Cornu (André), 1er échelon, 1er janvier 1958.
Douvier (Jean), 2e échelon, 3 février 1958.
Masse (André), 2e échelon, 11 février 1958.

3° *Pour la classe exceptionnelle du grade d'attaché.*

MM.
Janvier (Maurice), 1er mars 1958.
Le Bolay (Louis), 4 mars 1958.
Estrade (Jean), 9 mai 1958.
Delcher (Gérard), 10 juin 1958.
Lavit (Albert), 14 juillet 1958.
Rosse de Prezent (Maurice), 21 août 1958.
Dubourg (Jean), 24 août 1958.
Lenéveu (André), 7 septembre 1958.
Tumahai (Raymond), 24 septembre 1958.
Mazier (Edouard), 21 octobre 1958.
Drouet (Jean), 19 novembre 1958.

4° *Pour la 1re classe du grade d'attaché.*

MM.
Champeau (Jean), 1er échelon, 1er janvier 1958, 7 mois 22 jours.
Bizet (Jacques), 1er échelon, 2 janvier 1958.
Pinelli (Antoine), 1er échelon, 2 janvier 1958.
Quezel-Colomb (Maurice), 1er échelon, 8 janvier 1958.
Noorkhan (Pascal), 1er échelon, 30 mai 1958.
Boucault (Albert), 1er échelon, 6 juin 1958.
Puig (Jacques), 1er échelon, 13 juin 1958.
Raymond (Jean), 1er échelon, 6 juillet 1958.
Fabiani (François), 1er échelon, 7 juillet 1958.
Teppe (Georges), 1er échelon, 16 juillet 1958.
Paix (Henri), 1er échelon, 27 juillet 1958.
Rault (Loïc), 1er échelon, 10 août 1958.
Holo (Gérard), 1er échelon, 10 août 1958.
Piquemal (Max), 1er échelon, 5 septembre 1958.
Morereau (Jean), 1er échelon, 18 octobre 1958.
Lamontre (Paul), 1er échelon, 2 novembre 1958.
Carol (Noël), 1er échelon, 8 novembre 1958.
Poujol (Louis), 1er échelon, 18 novembre 1958.
Meyer (Jean), 1er échelon, 20 novembre 1958.
Taillade (Robert), 1er échelon, 22 novembre 1958.
Barruel (Robert), 1er échelon, 24 novembre 1958.

5° *Pour la 2e classe du grade d'attaché.*

MM.
Odot (Albin), 1er échelon, 2 juin 1958, 4 mois 27 jours.
Magnin (Jean), 1er échelon, 23 septembre 1958.
Benucci (Jean), 1er échelon, 19 octobre 1958.
Duchiron (Pierre), 1er échelon, 23 octobre 1958.
Danielou (François), 1er échelon, 26 octobre 1958.
Zoegger (Bernard), 1er échelon, 14 novembre 1958.
Corbet (Robert), 1er échelon, 28 novembre 1958.
Benzimra (Paul), 1er échelon, 5 décembre 1958.

Les fonctionnaires du cadre des chefs de division et attachés de la France d'outre-mer dont les noms suivent sont promus, pour compter des dates indiquées ci-après, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour l'année 1959, aux échelon, date de promotion et rappels d'ancienneté pour services militaires conservés:

1° *Pour la classe exceptionnelle du grade de chef de division.*

MM.
Delanfranchi (Marc), 1er échelon, 1er janvier 1959, 1 mois 8 jours.
Baux (Maurice), 1er échelon, 1er janvier 1959.
Lavie (Pierre), 1er échelon, 1er janvier 1959, 3 mois 19 jours.
Anquetil (Roland), 1er échelon, 1er janvier 1959, 3 mois.
Trebos (Adrien), 1er échelon, 1er janvier 1959, 1 an 11 mois 17 jours.
Gros (Aimé), 1er échelon, 1er janvier 1959, 1 an 1 mois 14 jours.
Foata (Jean), 1er échelon, 1er janvier 1959, 1 an 9 mois 27 jours.
Lazartigues (Didier), 1er échelon, 1er septembre 1959, 3 mois 22 jours.
Deglas (Constant), 1er échelon, 1er novembre 1959, 2 ans 10 mois 18 jours.

2° *Pour la classe normale du grade de chef de division.*

MM.
De Roland (Sylvain), 3e échelon, 1er janvier 1959, 4 jours.
Le Roy (Pierre), 3e échelon, 1er janvier 1959, 8 mois.
Dubroca (Alexandre), 3e échelon, 1er janvier 1959, 3 ans 10 mois.
Tasei (Bertrand), 1er échelon, 1er janvier 1959, 11 mois 6 jours.
Dumas (Jean), 2e échelon, 1er janvier 1959, 1 an 1 mois 28 jours.
Foucher (Henri), 3e échelon, 1er janvier 1959, 5 mois 27 jours.
Champeau (Jean), 1er échelon, 1er janvier 1959, 7 mois 22 jours.
Boucault (Albert), 1er échelon, 1er janvier 1959.
Daccord (Noël), 1er échelon, 1er janvier 1959, 1 an 3 jours.
Gouges (Louis), 1er échelon, 26 mai 1959.

3° *Pour la classe exceptionnelle du grade d'attaché.*

MM.
Aribaut (Octave), 1er janvier 1959, 6 mois 24 jours.
Ajac (Henri), 2 janvier 1959, 2 mois 16 jours.
Ducray (Albert), 20 janvier 1959.
Berlandi (Jean), 25 janvier 1959.
Legros (Stéphane), 30 janvier 1959.
Massoni (Alexis), 10 février 1959.
Fumey (Henri), 18 février 1959.
Poggi (Joseph), 2 mars 1959.
Gagelin (André), 6 avril 1959.
Bruhat (Jean), 14 avril 1959.
Amirault (Georges), 16 avril 1959.
Soppelsa (Fortuné), 6 mai 1959.
Hecquet (Manuel), 15 juin 1959.
De Peralo (Robert), 1er juillet 1959, 9 mois 26 jours.
Coqueugniot (Joseph), 1er juillet 1959, 11 mois 3 jours.
De Bradke (Wenceslas), 9 juillet 1959.
Bulle (Marcel), 10 juillet 1959.
Vincens (Louis), 26 juillet 1959.
Jubin (Marcel), 27 juillet 1959.
Solere (Henri), 28 juillet 1957.
Lacombe (Joseph), 30 juillet 1959.
Rouch (Serge), 9 août 1959.
Deportes (Jean), 30 septembre 1959.
Balemme (Jean), 20 octobre 1959.
Couget (Paul), 4 novembre 1959.
Plagne (Jean), 7 novembre 1959.
Lanes (Fernand), 29 novembre 1959.
Benard (Antoine), 3 décembre 1959.
Léger (Robert), 30 décembre 1959.

4° *Pour la 1re classe du grade d'attaché.*

MM.
Lacampagne (André), 1er échelon, 2 janvier 1959.
Tillier (Henri), 1er échelon, 18 février 1959.
Robert (Louis), 1er échelon, 17 mai 1959.
Gouges (Louis), 1er échelon, 26 mai 1959.
Valette (Guy), 1er échelon, 3 juin 1959.
Bremond (Paul), 1er échelon, 7 juillet 1959.
Faget (Paul), 1er échelon, 27 juillet 1959.
Reneaux (Pierre), 1er échelon, 26 août 1959.
Dubois (Louis), 1er échelon, 5 octobre 1959.
Pagesy (Guy), 1er échelon, 3 novembre 1959.
Guillemain (Jacques), 1er échelon, 24 novembre 1959.
Blanchard (Joanny), 1er échelon, 15 décembre 1959.
Cantau (Edgard), 1er échelon, 20 décembre 1959.

5° *Pour la 2e classe du grade d'attaché.*

MM.
Leboucher (René), 1er échelon, 1er janvier 1959.
Le Bras (Hervé), 1er échelon, 5 janvier 1959.
Algayres (René), 1er échelon, 9 janvier 1959.
Baudet (Roger), 1er échelon, 10 janvier 1959.
Lefillatre (Robert), 1er échelon, 23 janvier 1959.
David (Jean-Pierre), 1er échelon, 29 janvier 1959.
Quesnot (Fernand), 1er échelon, 31 janvier 1959.
Vinciguerra (Gilbert), 1er échelon, 14 février 1959.
Armbrois (Jean), 1er échelon, 14 mars 1959.
Mazetier (Maurice), 1er échelon, 15 mars 1959.
Sow (Ibrahima), 1er échelon, 15 mars 1959.
Danjou (Benoît), 1er échelon, 15 mars 1959.
Barrin (Honoré), 1er échelon, 15 mars 1959.
Vergnole (Jean), 1er échelon, 20 mars 1959.
Canivet (Maurice), 1er échelon, 13 avril 1959.
Conseil (Henri), 1er échelon, 17 avril 1959.
Gnimagnon (Michel), 1er échelon, 18 avril 1959.
Mallorga (René), 1er échelon, 21 avril 1959.
Mauclère (Jacques), 1er échelon, 30 avril 1959.
Pradère (Robert), 1er échelon, 30 avril 1959.
Carof (Yves), 1er échelon, 30 avril 1959.
Greffe (Roger), 1er échelon, 30 avril 1959.
Laurenti (Jean), 1er échelon, 30 avril 1959.
Bizien (Charles), 1er échelon, 30 avril 1959.
Keller (Frédéric), 1er échelon, 30 avril 1959.
Connan (Jacques), 1er échelon, 30 avril 1959.
Goupil (François), 1er échelon, 1er mai 1959.
Bovio (Jean), 1er échelon, 6 mai 1959.
Mathieu (René), 1er échelon, 10 mai 1959.
Chanconie (Roger), 1er échelon, 27 mai 1959.
Coquin (Michel), 1er échelon, 30 mai 1959.
Ratiarison (Mamy), 1er échelon, 1er juin 1959.
Cabanne (Henri), 1er échelon, 5 juin 1959.
Gabillaud (André), 1er échelon, 8 juin 1959.
Chene (Henri), 1er échelon, 15 juin 1959.
Roche (Jean), 1er échelon, 15 juin 1959.
Weber (Jacques), 1er échelon, 15 juin 1959.
Colombe (Jacques), 1er échelon, 15 juin 1959.
Curet (Bernard), 1er échelon, 15 juin 1959.
Petit (René), 1er échelon, 15 juin 1959.
Konan (Kanga), 1er échelon, 15 juin 1959.
Aw Amadou, 1er échelon, 15 juin 1959.
Pauchet (Claude), 1er échelon, 15 juin 1959.
Robin (André), 1er échelon, 15 juin 1959.
Cassier (André), 1er échelon, 17 juin 1959.
Courcoul (Henri), 1er échelon, 31 juillet 1959.
Plumecoq (Jean), 1er échelon, 1er août 1959.
Raondry (Philibert), 1er échelon, 12 octobre 1959.
Randriambahimy (Gabriel), 1er échelon, 12 octobre 1959.
Razafindrazaka, 1er échelon, 12 octobre 1959.
Randriamantoavina (Samuel), 1er échelon, 12 octobre 1959.
N'Drimo (Bernard), 1er échelon, 12 octobre 1959.
Ralav Nakely (Gilbert), 1er échelon, 12 octobre 1959.

ADMINISTRATION DES SERVICES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Modification de l'arrêté du 21 mai 1946 fixant la composition de la commission chargée de l'examen et de la répartition des subventions aux organismes intéressant les relations culturelles.

Le Premier ministre,

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 59-187 du 24 janvier 1959 relatif à la gestion provisoire des services relevant précédemment du ministre de la France d'outre-mer;

Vu l'arrêté du 21 mai 1946 du ministre de la France d'outre-mer fixant la composition de la commission chargée de l'examen et de la répartition des subventions aux organismes intéressant les relations culturelles;

Vu le décret du 2 juillet 1959 relatif à l'exercice des attributions du Premier ministre pendant l'absence de M. Michel Debré,

Arrête:

Art. 1er. — La composition de la commission instituée par arrêté du 21 mai 1946 du ministre de la France d'outre-mer est modifiée ainsi qu'il suit:

Président.

« Un inspecteur général de la France d'outre-mer.

Membres.

« Un représentant du secrétariat général de la Communauté.
« Un représentant du ministère d'Etat chargé de l'aide et de la coopération.
« Un représentant du ministre délégué auprès du Premier ministre.
« Un représentant du ministère d'Etat chargé des relations avec le Togo et le Cameroun.
« Un représentant de l'administration générale des services de la France d'outre-mer.

Secrétaire.

« Un fonctionnaire de l'administration générale des services de la France d'outre-mer désigné par l'administrateur général ».

Art. 2. — L'administrateur général des services de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1959.

Le Premier ministre,
Pour le Premier ministre et par délégation:
Le ministre d'Etat,
LOUIS JACQUINOT.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 10 juillet 1959 supprimant un office de notaire.

Par décret en date du 10 juillet 1959, l'office de notaire à la résidence de Vatimont (Moselle), vacant par suite de la nomination de M. Bernard à d'autres fonctions, est supprimé.

Education surveillée.

Par arrêté du 8 juillet 1959, est muté, par nécessité de service, en la même qualité, au centre d'observation de Savigny-sur-Orge, M. Durand (André), éducateur, 3e échelon, à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer.

Par arrêté du 8 juillet 1959, est mutée, par nécessité de service, en la même qualité, au centre d'accueil et de triage de la Seine, à compter du 1er août 1959, Mlle Jouanel (Jacqueline), éducatrice, 4e échelon, au centre d'observation de Bures-sur-Yvette.

Greffiers.

Par arrêté du 8 juillet 1959, M. Cristofini, greffier du tribunal d'instance de Morris, est nommé, sur sa demande, greffier de chambre à la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Bouzar Ahmed, qui a été détaché pour exercer les fonctions d'inspecteur adjoint du contrôle général de la sécurité sociale à Alger.

M. Cristofini est titularisé dans le corps des greffiers fonctionnaires des cours et tribunaux d'Algérie au 2e échelon de la 1re classe, avec ancienneté au 12 mars 1959.

Par arrêté du 8 juillet 1959, M. Bendjelida Ali, greffier du tribunal d'instance de Périgotville, est nommé, sur sa demande, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Alger, en remplacement de M. Fraoucène, qui a été nommé greffier de chambre à la cour d'appel d'Alger.

M. Bendjelida est titularisé dans le corps des greffiers fonctionnaires des cours et tribunaux d'Algérie au 2e échelon de la 1re classe, avec ancienneté du 21 mars 1959.

Par arrêté du 8 juillet 1959, M. Ansquer (Alain), greffier de chambre au tribunal de commerce d'Alger, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, au tribunal de grande instance d'Alger, en remplacement de M. Schuster, dont la nomination a été rapportée.

Par arrêté du 8 juillet 1959, M. Fraoucène, greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Alger, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, à la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Pons, démissionnaire.

Par arrêté du 9 juillet 1959, M. Faucher (Henri), greffier de 1re classe, 4e échelon, au tribunal de grande instance de Limoges, est, sur sa demande, muté à la cour d'appel de Limoges.

Par arrêté du 9 juillet 1959, M. Pommier (Albert), greffier de classe principale, 3e échelon, à la cour d'appel de Limoges, est, sur sa demande, muté au tribunal de grande instance de Limoges.

Par arrêté du 9 juillet 1959, M. Panchairi (Emile), greffier de 2e classe, 5e échelon, au tribunal de grande instance d'Albertville, est, sur sa demande, placé en disponibilité sans traitement, pour convenances personnelles, pour une durée de six mois, à compter du 1er août 1959.

Par arrêté du 9 juillet 1959, Mlle Ceyte, greffier de 2e classe, 4e échelon, au tribunal de police de Marseille, est, sur sa demande, mutée au tribunal de grande instance de Marseille.

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 8 juillet 1959, la démission de M. Wittmer (Victor-Maurice), notaire à Strasbourg (Bas-Rhin), est acceptée.

Par arrêté du 8 juillet 1959, M. Olivé (Henri-Joseph-Isidore) est réintégré dans le classement des notaires d'Algérie comme notaire de 3e classe.

Par arrêté du 8 juillet 1959, M. Corcia (Léon), huissier de justice à Sainte-Barbe-du-Tlélat, est mis en disponibilité pour raison de santé.

Par arrêté du 8 juillet 1959, la démission de M. Levy Messaoud, ancien huissier de justice à Tlemcen, mis en disponibilité pour raison de santé, est acceptée.

Secrétaires de parquet.

Par arrêté du 1er juillet 1959, Mme Thuillier (Mireille), secrétaire de parquet de 2e classe, 5e échelon, au tribunal de grande instance de la Seine, en disponibilité à demi-traitement par application de l'article 23 du décret n° 59-309 du 14 février 1959, est réintégrée audit tribunal.

Par arrêté du 9 juillet 1959, M. Dumas (Gérard), secrétaire de parquet stagiaire à la cour d'appel de Paris, est, sur sa demande, muté au tribunal de grande instance de la Seine.

Par arrêté du 9 juillet 1959, Mme Martin (Danielle), née Corvest, secrétaire de parquet de 2e classe, 1er échelon, au tribunal de grande instance de la Seine, est, sur sa demande, maintenue en disponibilité par application de l'article 26 (§ 2) du décret du 14 février 1959, pour une période de deux ans, à compter du 1er juillet 1959.

Liste des candidats admis au concours pour le recrutement de greffiers d'Algérie.

Par arrêté du 8 juillet 1959, sont définitivement admis au concours pour le recrutement de greffiers en Algérie, dans l'ordre de mérite ci-après, les candidats dont les noms suivent:

1	Mme Ruol, née Gauger (Josiane).	6	MM. Choukroun (Albert).
2	MM. Kessaci Hachemi.	7	Mahdi Mahmoud Chérif.
3	Bendeddouche Redouane.	8	Salfati (Lucien).
4	Zaidi Ahmed.	9	Oms (Gabriel).
5	Casha (Jean).	10	Bendaoud Mohammed.

Décisions de justice.

OFFICIERS PUBLICS ET MINISTÉRIELS

D'un jugement rendu le 9 juin 1959 par le tribunal de grande instance de Coutances, statuant contradictoirement en matière disciplinaire, il appert que Me Besnard (Eugène), huissier de justice à Périers, a été condamné à la peine de suspension pour une durée de huit mois.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 10 juillet 1959 portant attribution des biens d'une association cultuelle dissoute.

Par décret en date du 10 juillet 1959, sont attribués à l'association cultuelle dite Eglise réformée évangélique de Lecelles et de Saint-Amand-les-Eaux ceux des biens de l'association cultuelle dissoute dite Eglise réformée évangélique de Nomain, provenant tant du consistoire de Lille que du conseil presbytéral de Saint-Amand-les-Eaux de l'Eglise réformée de France.

Décrets du 10 juillet 1959 approuvant la dissolution d'associations reconnues d'utilité publique et l'attribution de leur actif.

Par décret en date du 10 juillet 1959, a été approuvée la délibération d'assemblée générale par laquelle l'association dénommée Caisse maternelle de Reims a prononcé sa dissolution.

A été en même temps abrogé le décret du 15 juillet 1887 qui avait reconnu cette association comme établissement d'utilité publique, ainsi qu'a été autorisée l'attribution de son actif à l'association, également reconnue d'utilité publique, dite Bureau d'aide sociale de Reims.

Par décret en date du 10 juillet 1959, a été approuvée la délibération de conseil d'administration par laquelle l'association dénommée Société française de fouilles archéologiques a prononcé sa dissolution.

A été en même temps abrogé le décret du 3 janvier 1910 qui avait reconnu cette association comme établissement d'utilité publique, ainsi qu'a été autorisée l'attribution de son actif à l'association, également reconnue d'utilité publique, dite Société française de numismatique, à Paris.

Par décret en date du 10 juillet 1959, a été approuvée la dissolution de l'association reconnue d'utilité publique dénommée Société de patronage des aliénés sortis guéris des asiles et des quartiers d'hospices de la Seine.

A été en même temps abrogé le décret du 4 février 1922 qui avait reconnu cette association comme établissement d'utilité publique, ainsi qu'a été autorisée l'attribution de son actif à l'association, également reconnue d'utilité publique, dite Œuvre de patronage pour les aliénés, à Paris.

Décret du 15 juillet 1959 remettant un préfet à la disposition du ministre de l'intérieur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 juin 1950 modifié relatif au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Ravail (Jacques), préfet hors classe, en service détaché à la disposition du Premier ministre, est remis à la disposition du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juillet 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'intérieur,
PIERRE CHATENET.

Personnel des préfectures.

Par arrêtés du 25 juin 1959, sont promus au grade de chef de division de préfecture:

Chef de division de 2e échelon.

En service détaché: M. Sales (Aristide), attaché de préfecture de classe exceptionnelle, en service détaché.

Chef de division de 1er échelon.

A la préfecture des Ardennes: M. Epardaud (Jean), attaché de 1re classe, 2e échelon, à la préfecture de la Vienne.

A la préfecture de l'Aveyron: M. Astruc (François), attaché de 1re classe, 2e échelon, à la préfecture des Hautes-Alpes.

En service détaché: M. Zuberti (Edmond), attaché de préfecture de 1re classe, 2e échelon, en service détaché.

MINISTERE DES ARMEES

Décret portant promotions dans les cadres des réserves de l'armée de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 juin 1959: page 6153, 2e colonne, 63e ligne, au lieu de: « Gaugier (Gérard-Georges) », lire: « Gauguier (Gérard-Georges) ».

Correspondances entre les emplois de l'office chérifien des logements militaires et de l'office chérifien des logements maritimes et certains emplois du ministère des armées.

Le Premier ministre, le ministre des armées, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 56-782 du 4 août 1956 modifiée relative aux conditions de reclassement des fonctionnaires et agents français des administrations et services publics du Maroc et de Tunisie, et notamment ses articles 2 et 2 *bis*;

Vu le décret n° 58-1038 du 29 octobre 1958, portant règlement d'administration publique, relatif aux conditions de reclassement des agents français des sociétés concessionnaires, offices et établissements publics du Maroc et de Tunisie;

Vu le procès-verbal de la réunion interministérielle du 2 mars 1959 pour l'application du décret n° 58-1038 du 29 octobre 1958,

Arrêtent:

Art. 1er. — En application des dispositions de l'article 8 du décret n° 58-1038 du 29 octobre 1958, les correspondances entre les emplois de l'office chérifien des logements militaires et de l'office chérifien des logements maritimes et certains emplois du ministère des armées sont fixées comme suit:

OFFICE CHÉRIFIEN des logements militaires.	MINISTÈRE DES ARMÉES (Air, Terre).
Adjoint administratif	Secrétaire administratif.
Secrétaire administratif	Secrétaire administratif.
Commis	Commis des services extérieurs.
Secrétaire dactylographe	Agent de bureau dactylographe.

OFFICE CHÉRIFIEN des logements maritimes.	MINISTÈRE DES ARMÉES (Marine).
Gérant central de l'office	Secrétaire administratif.
Secrétaire comptable	Agent administratif.

Art. 2. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1959.

Le Premier ministre,
Pour le Premier ministre et par délégation:
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Le ministre des armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur des services législatifs et administratifs,
WIDMER.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le directeur général des affaires marocaines et tunisiennes,
JEAN BASDEVANT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget,
Le sous-directeur,
P. MAUGET.

Armée de terre (réserve).

Par décision du 2 juillet 1959, sont nommés avec leur grade et leur ancienneté de grade dans le corps des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, et affectés pour administration, aux états-majors désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

MM.

Triomphe (Jean-François), chef de bataillon d'infanterie (B. E. M. S.). Vient de l'école supérieure de guerre.
Garrivet (Guy-Ferdinand), lieutenant du cadre des adjoints de chancellerie. Vient du groupement de réception du matériel et de liaison, Paris.
Beaufort (Roger-Edouard), commandant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupes. Vient du centre mobilisateur n° 24.

Subdivision autonome de la Seine.

MM.

Chanteaud (Jacques), lieutenant-colonel d'infanterie. Vient du régiment de sapeurs-pompiers.
Wisdorff (Jacques-Eugène-Emile), lieutenant-colonel d'infanterie. Vient de l'état-major général de la défense nationale.
De Cremoux (Henry), chef de bataillon d'infanterie. Vient de la 1re région militaire.
Guidotti (Mathieu), capitaine d'infanterie. Vient de l'état-major de la subdivision d'Alger.
Testu de Balincourt (Tony-Marie-Robert-Eric), lieutenant-colonel de l'arme blindée-cavalerie. Vient du centre d'instruction du 8e régiment de cuirassiers.

Groupe de subdivisions de Versailles.

MM.

Pouchoulin (Louis-Pol), capitaine d'infanterie. Vient du 21e régiment de tirailleurs.
Ritte (Serge), chef d'escadrons de l'arme blindée-cavalerie. Vient du 2e régiment étranger de cavalerie.
Poinsignon (Jacques-Jules), capitaine de l'arme blindée-cavalerie. Vient du centre mobilisateur n° 24.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision autonome du Nord.

M. Ribot (Ernest-Almire), chef de bataillon d'infanterie. Vient du groupe de liaison de Baden-Baden.

Subdivision autonome du Pas-de-Calais.

M. Devemy (Henri-Alphonse), capitaine d'artillerie. Vient du 1/12e régiment d'artillerie.

3e RÉGION MILITAIRE

Groupe de subdivisions de Caen.

MM.

Fargier (Emile-Gabriel-René), capitaine d'infanterie. Vient du 43e régiment d'infanterie.
Letellier (Pierre-Léon-Jean), lieutenant-colonel de l'arme blindée-cavalerie. Vient du centre mobilisateur n° 35.

Groupe de subdivisions de Nantes.

M. Trichet (Pierre), chef d'escadron d'artillerie. Vient de la compagnie administrative régionale n° 3.

Groupe de subdivisions de Rennes.

MM.

Touchard (Louis-Marie), colonel du train. Vient de la compagnie administrative régionale n° 6.
Norroy (Jean), chef d'escadron du train. Vient du centre d'instruction du train n° 153.

4e RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. Roussel (Robert-Walter), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la 4e région militaire.

Groupe de subdivisions de Bordeaux.

MM.

Derogis (Etienne-Marcel), colonel d'artillerie. Vient de la subdivision militaire des Landes.
Respaut (Pierre-Adrien), lieutenant-colonel du train. Vient du commandement du train et de la direction des transports de la 4e région militaire.

Groupe de subdivisions de Poitiers.

M. Cure (Henry-Auguste-Jean), chef d'escadrons de l'arme blindée-cavalerie. Vient du 6e régiment de hussards.

Groupe de subdivisions de Tours.

M. Bouafia Mohamed ben Hasnoui, capitaine du train. Vient du groupe de transport de réserve générale du train n° 526.

5e RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. Belhabich Mohamed ben Dahmane, capitaine de l'arme blindée-cavalerie. Vient du 2e régiment de chasseurs d'Afrique.

DIRECTION RÉGIONALE DU RECRUTEMENT

M. Danjean (André-Joseph-Antoine), capitaine du service du recrutement. Vient du bureau de recrutement de Constantine.

Groupe de subdivisions de Toulouse.

MM.

Saurat (Jean-Etienne-Paul), lieutenant-colonel d'infanterie. Vient du 1er régiment d'infanterie motorisé.
Bagneux (Armand), capitaine d'infanterie. Vient du 14e régiment de chasseurs parachutistes.

Groupe de subdivisions de Pau.

M. Rossi (Ange-Jean-Auguste-Louis), colonel d'infanterie. Vient de la subdivision militaire de l'Indre.

Groupe de subdivisions de Perpignan.

MM.

Perrin (Joseph-Jean-Marie), chef de bataillon d'infanterie. Vient de l'état-major du commandement des troupes aéroportées, Alger.
Camus (René-Lucien), capitaine d'infanterie. Vient du 14e bataillon de chasseurs alpins.
Marion (Roger-Michel), capitaine d'artillerie. Vient du 620e groupe d'armes spéciales.

6e RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

MM.

Pothier (Roger-Ernest), commandant du cadre des adjoints de chancellerie. Vient du cabinet du général d'armée, chef d'état-major général des armées.
Kremeur (Raymond-Gabriel), commandant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupes. Vient de la compagnie administrative régionale n° 6.

Subdivision autonome de la Moselle.

M. Tourres (Yvan-René), capitaine d'infanterie. Vient de la compagnie administrative n° 6.

Groupe de subdivisions de Strasbourg.

MM.
D'Anglemont de Tassigny (Georges), chef de bataillon d'infanterie.
Rieffel (Marcel-Lucien), chef de bataillon d'infanterie. Vient de la 4re région militaire.

Groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

MM
Jobard (Gilbert-James-Auguste), lieutenant d'infanterie. Vient du centre d'instruction du 1er bataillon de chasseurs portés.
Saint-Martin (Pierre-François-Joseph), chef d'escadron d'artillerie. Vient de l'école de spécialisation de l'artillerie antiaérienne.

Groupe de subdivisions de Nancy.

M. Niggel (Roger), capitaine d'artillerie. Vient du centre d'instruction régional n° 1.

7e Région militaire

Etat-major de région.

M. de Gigord (Joseph-Vincent-Pierre-Jules-Marie-François), colonel d'infanterie (B. E. M.). Vient de la subdivision de la Meuse.

Groupe de subdivisions de Besançon.

M. Sibiot (Marcel-Charles-Auguste-Alexandre), capitaine du train. Vient du groupe de transport n° 535.

8e Région militaire

Groupe de subdivisions de Chambéry.

MM.
Cohendoz (Marcel-Maurice), capitaine d'infanterie. Vient du centre d'instruction du 7e bataillon de chasseurs alpins.
Favier (Joseph-Georges), capitaine d'infanterie. Vient du 6e bataillon de chasseurs alpins.
Samson (André-Léon), capitaine d'artillerie. Vient du centre d'instruction 35e R. I./61e R. A. A.
Thieulin (André-Alexandre-Marie), capitaine du train. Vient du groupe de transport de réserve générale du train n° 505.

Groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.

MM.
Naudin (Jean-Lucien-Arsène), capitaine d'infanterie. Vient de la 10e région militaire.
Desroches (René), capitaine du train. Vient de la 39e compagnie de camp (F. F. A.).

9e Région militaire

Etat-major de région.

M. Lapprand (Gaston-Edouard), capitaine du cadre des adjoints de chancellerie. Vient de l'état-major du groupe de subdivisions de Nice.

Direction régionale du recrutement

M. Julien (Henri-Joseph-Léon), colonel du service du recrutement. Vient de la direction régionale du recrutement de la 5e région militaire.

Groupe de subdivisions de Marseille.

MM.
Messan (Fortuné-Joseph), capitaine d'infanterie. Vient du 12e bataillon de chasseurs alpins.
Elochon (Marcel-Alexandre), capitaine de l'arme blindée-cavalerie. Vient du 3e régiment de hussards.
Domel (André-Maurice-Marcel), capitaine de l'arme blindée-cavalerie. Vient du 81e bataillon médical.
Bardy (Jean-Léon-Marcel), capitaine d'artillerie. Vient du 2/93e régiment d'artillerie de montagne.

Groupe de subdivisions de Montpellier.

M. Badie (Paul-Valentin), chef de bataillon d'infanterie. Vient du 5e groupe de chasseurs à pied.

Groupe de subdivisions de Nice.

MM.
Niveau de Villedary (Charles-Marie), colonel d'infanterie. Vient de l'état-major du groupe de subdivisions de Montpellier.
Cauvin (Vincent), chef de bataillon d'infanterie. Vient de la délégation régionale à l'action sociale des forces armées au Maroc.
Parisot de Durand de La Boisse (Marie-Jules-Alain), chef d'escadrons de l'arme blindée-cavalerie. Vient de l'état-major du groupe de subdivisions de Nantes.

10e Région militaire

Etat-major de région.

M. Martin (Roger-Valentin), commandant du corps des officiers des affaires militaires musulmanes. Vient de l'état-major du corps d'armée d'Alger.

Corps d'armée d'Alger.

MM.
Mollard (Noël-François), capitaine d'infanterie. Etait « hors cadres » au titre du service des affaires algériennes.
Saglio (Victor), capitaine de l'arme blindée-cavalerie. Vient du 5e régiment de chasseurs d'Afrique.

Corps d'armée de Constantine.

M. Labe (Fleury-Marie-Jean-Victor-Joachim), chef d'escadron d'artillerie. Vient de l'état-major de la subdivision de l'Ain.

Est admis avec son grade et son ancienneté de grade, à titre Français, dans le corps des officiers de réserve, à compter du jour de sa radiation des cadres de l'armée active, et affecté pour administration à l'état-major désigné ci-après:

9e Région militaire

Etat-major de région.

M. Lontcharitch (Dobrivoye), chef de bataillon d'infanterie à titre étranger (B. E. M.). Vient du 1er régiment étranger.

Armée de l'air (réserve).

Par décision en date du 26 juin 1959, les officiers de réserve dont les noms suivent ont été placés dans la position « hors cadres » au titre de l'affectation spéciale.
Ces officiers sont maintenus affectés pour leur administration aux centres mobilisateurs (air) dont ils relevaient avant leur changement de position.

1re Région aérienne

M. le lieutenant Touret (Jean).

2e Région aérienne

M. le lieutenant-colonel Boudier (Paul-Jean-Denis).

MM. les commandants:

D'Adhemar (Guy-Melchor).	Meriot (Alfred).
Cottu (Pierre-Louis-René).	Spielrein (Albert).

MM. les capitaines:

Flamand (Claude-François).	Muselli (Gérard-Laurent-Marie-Xavier).
Lequeux (Pierre-Raymond).	Robert (Pierre-Léon-Nestor).
Mechineau (Michel-Fernand).	Sée (Germain-Pierre-Jacques).

MM. les lieutenants:

Basthardbogain (André).	Gauthier (Claude-André-Ernest).
Cadoux (Jean-Marcel-Louis).	Grosset (Fernand-André).
Cambournac (André-Henri).	Heid (Jacques-Henri-Ambroise).
Caron (Marcel-Georges-Paul).	Herpers (Marcel-Eugène-Charles).
Chartier de Chily (Jean).	Jacquignon (Henri-Michel-Marie).
Delahaye (Philippe-Stéphane).	Lebrun (René).
Despreaux de Saint-Sauveur (Eugène-Pierre-Robert).	Le Thiec (Jacques).
	Perraud (René-Régis-Jean).
Dubourg (François-Marie-Lionel).	Rouault (Jean-René-Louis).
Frances (Jack-Jean-Félix).	Salvon (Fernand).
Frescaline (Georges-Marie-Jean).	Yvon (Jean-Pierre).

M. le sous-lieutenant Peyrefiche (Maxime-Gervais).

3e Région aérienne

M. le lieutenant Gauthier (Georges-Gaston-Henri).

5e Région aérienne

M. le commandant Talon (André-Pierre-Emile).

Personnels civils administratifs.

Par décision du 7 juillet 1959, les secrétaires administratifs de 1re classe et de 2e classe dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de l'année 1959 pour la classe principale et la 1re classe des secrétaires administratifs, arrêté à la date du 22 juin 1959, sont promus pour prendre rang des dates ci-après:

I. — *A la classe principale de secrétaire administratif.*

MM

Pontes (Albert), intendance, 1re région. — 15 mars 1959.
Meunier (Robert), santé, 1re région. — 18 mai 1959 (administration centrale).
Rolin (Gaston), intendance, 6e région. — 9 juillet 1959.
Dupuy (Jean), intendance, 4e région. — 15 juillet 1959.
Pouyat (Fernand), intendance, 1re région. — 16 août 1959 (administration centrale).
Soule (Maurice), intendance, 5e région. — 24 août 1959.
Le Seguillon (Paul), intendance, 1re région. — 28 octobre 1959.

II. — *A la 1re classe de secrétaire administratif.*

MM

Lalague (Auguste), intendance, 6e région. — 15 mars 1959 (F. F. A.).
Bach (Adolphe), intendance, 1re région. — 1er avril 1959.
Le Doux (André), intendance, 2e région. — 16 mai 1959.
Talabardon (Jean), intendance, 3e région. — 18 mai 1959.
Crisonnier (Jacqueline), intendance, 10e région. — 9 juillet 1959.
Parot (Roger), intendance, 4e région. — 15 juillet 1959.
Jannot (Pierre), génie, 1re région. — 16 août 1959.
Pouthier (Auguste), santé, 1re région. — 24 août 1959 (administration centrale).
Ollivier (Paul), matériel, 3e région. — 3 septembre 1959.
Dedeban (Jean), matériel, 4e région. — 1er octobre 1959.
Delcourt (Paul), génie, 6e région. — 28 octobre 1959.

Le classement des intéressés sera effectué par les soins des directeurs régionaux de service.

Troupes d'outre-mer.

Par décision en date du 9 juillet 1959, sont promus aux grades ci-après les sous-officiers dont les noms suivent:

I. — MILITAIRES DE STATUT GENERAL

ACTIVE

Infanterie de marine.

Au grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er février 1959.)

Les adjudants:

Martin (Jules-Louis), T. E. (régularisation).
Toulon (Louis), T. E. (régularisation).

(Pour prendre rang du 1er avril 1959.)

L'adjudant Paume (Maurice-Jean-Albert), T. E. (régularisation).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les adjudants:

Aguillon (André-Jacques).
Joas (René-Jean).
Bonaton (Robert).
Dedei (Marius).
Gandou (Joseph).
Normand (Pierre-Emile).
Antonini (Marcel).
Ferran (Vincent-Alexandre).
Delon (Roger).
Pitou (René).
Trouvat (Marcel-Henri-Raymond).
Durand (Henri-Joseph).
Lejeune (Guy).
De Arbourg (Charles-Lucien-Robert).
Filippini (Charles).
Langevin (André).
Gaborit (Raymond).
Mathieu (Jean).
Fusina (Georges-Pascal).
Keita (Mahan-Dian).
Bruno (Ange-Charles).
Valli (Paul-Marie).
Armien (Francisque).
Subey (Marcel-Joseph-Pierre).
Sautel (Denis).
Consonetti (Louis).
Martinez (François).
Almin (Raymond-André).
Montfort (Yves).
Coene (Jules-César).
Borderie (André).
Clause (Jean-Charles-Eugène).
Konate (Moussa).
Duport (Jacques-Jean-Georges).
Sy (Abdoulaye).
Gleyze (Pierre-Gaston).
Ducos (Maurice-Noël).
Recognani (Antoine).
Lechartier (Guy-Gabriel-Marcel).
Roit (André-Eugène-Charles).
Mallegol (François-Marie).
Pugliesi (Joseph-Antoine).
Bianchini (Paul).
Heudes (Albert).
Quilliot (Jean-Marie).
Maria (Charles).
Machard (Jean).
Minhard (Jean).
Brianchon (Jacques).
Clemenceau (André).
Pelletier (Henri).
Terrien (Serge).
Hervo (Lucien-Jean-Baptiste).
Bonnet (Pierre-Fernand-Aimé).
Cambla (Robert).
Talvas (Roger).
Leportier (Guy-René-Jacques).
Descamps (Alfred-Jean).
Léopold, dit Offite (Georges-Michel-Gaston).
Plusch (Gaspard).
Milani (André-Eugène).
Coffigny (André-Paul).
Humbert (Jean-Jules).
Patureau (Michel).
Bruey (Luc-Marie-Joseph).
Benony (Georges).
Vaxivière (Henri-Louis).
Camersini (Jérôme-Jean-Marie-Albert).
Grobon (Marcel-André).
Tonnot (Henri).
Fourcade (Fernand-Constant-Fabien).
Paquet (René-Aimé-Olivier).
Martin (Désiré-Gaston).
Quinet (Edgard).
Olivier (Gaston-Marcel).
Vanimschoot (René-Emile).
Fauque (Jacques).
Houbron (Gérard).
Chassigneux (Paul).
Lion (Gaston-Raymond).
Pointaire (Jean-Michel).
Fritsch (François-Edouard-Jean).
Meignien (Jean-Louis-Henri).
Wilis (Henri-Désiré-Achille).
Micheli (Carmélo-Rémo).
Duchez (Roger).
Lambert (Georges).
Rafaldi (Camille-Lucien-Jean).
Rondiglio (Robert).
Toussaint (Michel).
Selezneff (Antoine-Robert).
Felletig (René).
Cappellesso (René-Christian-Fernand).
Hilaire (Bertrand-Emmanuel).
Boerenz (Jean-Adolphe).
Vlody (Jean-Baptiste-Franck).
Delannoy (Edouard-René-Louis).
Beaumont (Julien-René-Alexis).
Fillol (Roger-Paul).
Delmet (Maurice-Charles).
Reus (François).
Hansel (Jean-Julien).
Bourdet (Gérard-Frantz).
Padovani (Emile).
Courbet (Albert-Edouard).
Bourdens (Edouard).
Sittler (Joseph).
Diffemback (René).
Guillot (Joseph-Henri).
Tensorer (Marcel-Sébastien).
Berardi (Jean-Baptiste-Marius).
Richard (Eugène-José-Louis).
Boulbet (René-Antoine).
Masse (Jean-Adrien).
Foucher (Jean-Noël-Paul).
Aclif (Roger-François).
Polin (Gilbert-Georges).
Alphonse (Marie-Joseph).
Beaugrand (Gilbert).
Pinasseau (René).
Pujol (Robert).
Le Cann (Hervé-Yves-Marie).
Cenatiempo (Antoine).
Braunecker (Armand).
Terranova (Robert).
Fer (François).
Ladoue (Raymond-Louis-Albert).
Alibert (François-Pierre).
Duchniak (Michel).
Marquet (Marc).
Cardon (Agénor-Fernand).
Etienne (Jean-Alfred).
Escaich (Louis).
Jaouanet (Ernest-Marie).
Rieux (Robert).
Remoiville (Abel).
Kandin (Marcel), 18 août 1924.
Masquet (Henri-Paul-Yves).
Litolff (Charles-Wilfrid).
Callec (Léon).
Villard (Pierre-Léon).
Bizet (Guy-Robert).
Peeters (Guy-Jean-Emilien).
Coupet (Yvan-Joseph).
Billaud (Paul-Gilbert).
Grzelak (Alphonse-Jean).
Le Marrec (Roger-François).
Berat (Gabriel).
Alvarez (Gilbert).
Bara (Jean).
Dupouy (Jacques).
Joly (Raymond).
Depalemacker (Henri).
Abric (Gilbert).
Faugere (Pierre).
Bioteau (Emile-Jean-Marcel-François).
Charlot (Alphonse-Armand).
Pre (René-Raymond).
Duret (Maurice-Louis).
Medigue (Louis-Emile).
Canguilhem (Paul).
Olin (Lucien).
Muriel (Jean-Adrien-Marie).
Breton (Antoine-Michel).
Boulard (Pierre-Marie).
Rollini (Frédéric).
Fague (Pierre-Henri).
Naslin (Jean-Roger).
Lassere (Gérard-Jean-Jacques).
Rilhac (Maurice-Claude-Louis).
Destout (Pierre-Yves).
Dieu (Rémy).
Etienne (Pierre-Lucien-Paul).
Moisson (Jean-Félix).
Meuro (Yvon).
Bassot (Henri).
Perfetti (Ange).
Delas (Jean-Antoine).
Leccia (Adolphe).
Bernaerts (Marcel-Justin-Jean).
Gaudron (Roger-Marc-Gabriel).
Niobe (Raymond).
Henninot (Roger).
Bastien (René).
Morel (Raymond).
Maheas (Jean-Joachim-Marie).
Ramat (Henri).
Dupuy (Maurice).
Simies (André).

Au grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1959.)

1er tour (choix). Le sergent-chef Bouthier (Jacques), T. E. (régularisation).

(Pour prendre rang du 1er juin 1959.)

2e tour (choix). Le sergent-chef Rebatel (Henri), T. E. (régularisation).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les sergents-majors et sergent-chefs:

3e tour (choix). Saint Chely (Marc-Etienne).
4e tour (ancienneté). Le Gallo (Pierre-Marie). — 12 septembre 1923.
1er tour (choix). Broux (François).
2e tour (choix). Vavasseur (Michel-Joseph-Marie).
3e tour (choix). Meunier (Michel-Eugène).
4e tour (ancienneté). Rapaoly (Louis-René). — 1er août 1926.
1er tour (choix). Wallois (Gérard).
2e tour (choix). Musson (Claude).
3e tour (choix). Waltz (Bernard-Marie).
4e tour (ancienneté). Guerre (Jean). — 14 février 1924.
1er tour (choix). Lelay (Jean-Louis).
2e tour (choix). Plazanet (François-Jean-Jacques).
3e tour (choix). Langlade (André-Marcel).
4e tour (ancienneté). Danjoux (Pierre-François). — 10 août 1927.
1er tour (choix). Desble (Charles-Théophile-Ange).
2e tour (choix). Keiser (Serge).
3e tour (choix). Pera (François-Jean).
4e tour (ancienneté). Zychowna (François). — 11 octobre 1924.
1er tour (choix). Lewost (Maurice-Jacques).
2e tour (choix). Mauléon (Gérard-Charles).
3e tour (choix). Sorbes (Raymond).
4e tour (ancienneté). Babiloni (Marcel-Gilbert). — 15 mars 1930.
1er tour (choix). Isoardi (Léon-Jean-André).
2e tour (choix). Crozat (Jean-Raymond).
3e tour (choix). Lagoutte (Jean).
4e tour (ancienneté). Gallis (Daniel-Pierre). — 17 mars 1928.
1er tour (choix). Kubica (Pierre).
2e tour (choix). Risterucci (Ignace).
3e tour (choix). Breuillet (Maxime).
4e tour (ancienneté). Ruze (Georges-Louis). — 25 mai 1929.
1er tour (choix) Christian (Bernard).
2e tour (choix). Frassati (Jean).
3e tour (choix). Petitjean (Marcel-Charles).
4e tour (ancienneté). Bonnaud (Pierre). — 10 décembre 1928.
1er tour (choix). Tisseyre (Philippe-Georges-Henri).
2e tour (choix). Schirer (Jacques-André-Gaston).
3e tour (choix). Collard (René).
4e tour (ancienneté). Meneret (Marc). — 15 novembre 1923.
1er tour (choix). Wendling (Jean-Claude).
2e tour (choix). Fantino (Georges).
3e tour (choix). Girard (René-Louis-Paul).
4e tour (ancienneté). Duprat (André-Marcel). — 29 décembre 1924.
1er tour (choix). Dargent (Roger).
2e tour (choix). Picard (Jean-Marie).
3e tour (choix). Rebillard (Guy).
4e tour (ancienneté). Dubois (Raymond-Jacques). — 29 décembre 1927.
1er tour (choix). Moreau (Robert-Paul-Henri).
2e tour (choix). André (François).
3e tour (choix). Saccheri (Jacques-Pierre).
4e tour (ancienneté). Roux (Henri-Jean). — 2 janvier 1927.
1er tour (choix). Le Guilloux (Pierre).
2e tour (choix). Benaitier (Bernard-Marie).
3e tour (choix). Bortolotty (Jean).
4e tour (ancienneté). Devessier (Roger-François). — 18 janvier 1926.
1er tour (choix). Eschbach (Jean).
2e tour (choix). Desplaignes (Julien-René).
3e tour (choix). Fichot (Robert).
4e tour (ancienneté). Blanchard (Léon-Louis-Henri). — 25 juin 1921.
1er tour (choix). Camus (Roger).
2e tour (choix). Durand (Maurice).
3e tour (choix). Talau (Georges).
4e tour (ancienneté). Samb (Amadou). — 4 avril 1924.
1er tour (choix). Meyer (Charles-Eugène).
2e tour (choix). Mariotti (Albert-Antoine).
3e tour (choix). Chrétien (Bernard-Georges-Pierre).
4e tour (ancienneté). Suire (James-Raymond). — 6 mars 1929.
1er tour (choix). Laurens (Georges).
2e tour (choix). Murat (Louis-Marcel).
3e tour (choix). Chopin (Marcel-Paul).
4e tour (ancienneté). Nys (Jacques-François). — 15 mai 1927.
1er tour (choix). Goldschmidt (Pierre-Henri).
2e tour (choix). Dubois (Lucien-Fernand).
3e tour (choix). Chabrier (Yves).
4e tour (ancienneté). Le Loirec (Henri-Joseph). — 19 mai 1928.
1er tour (choix). Delacour (Pierre).
2e tour (choix). Jaffrain (Francis). — 28 juin 1932.
3e tour (choix). Lefol (René-Abel-Gaston).
4e tour (ancienneté). Van Waeyenbergue (Léopold-Camille). — 14 janvier 1924.
1er tour (choix). Guion (Jacques).
2e tour (choix). Cunnac (Justin-Albert-André).
3e tour (choix). Pierre (Henri-Léon).
4e tour (ancienneté). Fratelli (William). — 8 janvier 1926.
1er tour (choix). Dehan (René).
2e tour (choix). Ducos (André-Honoré-Louis).
3e tour (choix). Clerc (André-Eugène).
4e tour (ancienneté). Charles-Sioiaw (Jack-Marcel). — 26 novembre 1927.
1er tour (choix). Deneken (Raymond-André).
2e tour (choix). Froeliger (Gabriel-Jean).
3e tour (choix). Lacaze-Buzy (Léon-Jean).
4e tour (ancienneté). Huberson (Paul). — 27 janvier 1928.
1er tour (choix). Becaud (Roger).
2e tour (choix). Ottavy (Jean).
3e tour (choix). Bonnin (Marcel).
4e tour (ancienneté). Roland (Lucien-Léon). — 20 janvier 1927.
1er tour (choix). Ferrandi (Antoine).
2e tour (choix). Francisci (François).
3e tour (choix). Casenaz (Aimé-Guy).
4e tour (ancienneté). Schoeler (Pierre). — 10 avril 1922.
1er tour (choix). Le Feuvre (Yves-René).
2e tour (choix). Didier (Charles).
3e tour (choix). Bordel (Paul-Raymond-André). — 27 juillet 1926.
4e tour (ancienneté). Milesi (Jean-Paul). — 7 juin 1927.
1er tour (choix). Favarel (Jacques).
2e tour (choix). Caremantrant (Raymond-Albert).
3e tour (choix). Necas (François).
4e tour (ancienneté). Jacquot (Bernard-Louis). — 11 octobre 1926.
1er tour (choix). Chevannier (Clément-Marcel).
2e tour (choix). Skripnikoff (Raymond).
3e tour (choix). Navette (Robert).
4e tour (ancienneté). Delattre (Albert-Alphonse-André). — 15 janvier 1924.
1er tour (choix). Truaisch (André).
2e tour (choix). Longueville (Jean).
3e tour (choix). Boebion (Germain-Charles-Emile).
4e tour (ancienneté). Silvarelli (Paul-Charles). — 25 juin 1927.
1er tour (choix). Trocherie (Clément).
2e tour (choix). Senhaux (Félix).
3e tour (choix). Venture (Jack).
4e tour (ancienneté). Bolongeat (Edmond). — 28 août 1929.
1er tour (choix). Loiseau (René-Pierre).
2e tour (choix). Boog (Maurice-Fernand).
3e tour (choix). Boileau (Maurice).
4e tour (ancienneté). Le Breton (Célestin-Isidore). — 4 avril 1925.
1er tour (choix). Petit (Pierre-René).
2e tour (choix). Panier (Claude-Georges).
3e tour (choix). Dumas (Raymond-Marcel).
4e tour (ancienneté). Lahillade (Jean). — 30 octobre 1927.
1er tour (choix). Marcadier (André).
2e tour (choix). Lemaître (Alfred).
3e tour (choix). Goiffon (Jean-Auguste).
4e tour (ancienneté). Diagne (Urbain-Alexandre). — 29 septembre 1922.
1er tour (choix). Guillet (Alexandre-Auguste).
2e tour (choix). Robert (Noël).
3e tour (choix). De L'Assomption (Roland).
4e tour (ancienneté). Richer (Eugène). — 5 décembre 1926.
1er tour (choix). Plantade (Marcel-Henri).
2e tour (choix). Denis (Claude-Roger-Louis).
3e tour (choix). Leborgne (François).
4e tour (ancienneté). Iscaya (Calixte). — 14 octobre 1923.
1er tour (choix). Goubaud (Jean-Marcel).
2e tour (choix). Grégoire (René-Eugène).
3e tour (choix). Taleyssat (Camille).
4e tour (ancienneté). Boddi (Raoul-Jean-François). — 9 novembre 1923.
1er tour (choix). Laffitte (Bernard-Edmond).
2e tour (choix). Leyninger (Jacques-René).
3e tour (choix). Lagny (André).
4e tour (ancienneté). Bergamelli (Jacques). — 22 mars 1928.
1er tour (choix). Guiziou (Roger).
2e tour (choix). Brocherieu (Fernand).
3e tour (choix). Drera (René-François-Pascal).
4e tour (ancienneté). Tard (Louis-René). — 19 novembre 1924.
1er tour (choix). Feickert (Jean-Bernard).
2e tour (choix). Pery (Jacques).
3e tour (choix). Bodin (Charles).
4e tour (ancienneté). Le Goff (Paul-Henri). — 28 mai 1923.
1er tour (choix). Gris (Paul).
2e tour (choix). Valadeau (Maurice).
3e tour (choix). Messin (Bernard).
4e tour (ancienneté). Tessier (Alexandre-Marie-Joseph). — 21 avril 1922.
1er tour (choix). Juteau (Eugène-Jean-Joseph).
2e tour (choix). Harscouet (Raoul).
3e tour (choix). Scouezec (Jean-Yves-Francis).
4e tour (ancienneté). Le Breton (Jean-René). — 24 février 1925.

1er tour (choix). Foulon (Armand).
2e tour (choix). Arcucci (Elie-Antoine).
3e tour (choix). Le Formal (Paul-Joseph-Yves).
4e tour (ancienneté). Leblond (Gilbert). — 4 août 1927.
1er tour (choix). Laplaud (Georges).
2e tour (choix). Massaï (Ernest).
3e tour (choix). Tanguy (Jean-Roger-François).
4e tour (ancienneté). Kerommes (Pierre-Hervé). — 23 février 1928.
1er tour (choix). Saint-Magne (Michel).
2e tour (choix). Durandeu (Jean-Marie).
3e tour choix). Ulmer (René-Joseph).
4e tour (ancienneté). Mestrallet (René-Joseph). — 12 septembre 1923.
1er tour (choix) Tumahai (Etienne).
2e tour (choix). Avenard (André-Yves-Julien-Marie).
3e tour (choix). Tornatore (Jean-Marie).
4e tour (ancienneté). Hourmand (Jean-Louis). — 22 novembre 1923.
1er tour (choix). Bignard (François).
2e tour (choix). Dargaud (René).
3e tour (choix). Tchorzewski (Richard).
4e tour (ancienneté). Morillon (Roger-Sylvain-Paul). — 15 janvier 1925.
1er tour (choix). Scire (Charles).
2e tour (choix). Coutant (Robert-Marie).
3e tour (choix). Fouillade (André).
4e tour (ancienneté). Narquin (André). — 20 janvier 1927.
1er tour (choix). Checa (Georges-André).
2e tour (choix). Georges (Basile). — 2 janvier 1921.
3e tour (choix). Dominici (Pascal).
4e tour (ancienneté). Payet (Joseph-Charles). — 29 mars 1928.
1er tour (choix). Le Gall (André).
2e tour (choix). N'Guyen Phung (Maximilien).
3e tour (choix). Decombe (Roger-Alphonse).
4e tour (ancienneté). Pinot (Antoine-Louis-Emile). — 14 mars 1925.
1er tour (choix). Babin (Jean-Claude).
2e tour (choix). Destonches (André).
3e tour (choix). Fardeau (Castro-Serge-Yvon).
4e tour (ancienneté). Brousseau (Marcel). — 15 février 1923.
1er tour (choix). Cantais (André-Isidore-Joseph).
2e tour (choix). Juhel (Gustave).
3e tour (choix). Bozec (Michel-Pierre).
4e tour (choix). Michellod (Georges). — 15 décembre 1924.
1er tour (choix). Baron (Robert-Gustave).
2e tour (choix). Chaudanson (Louis-Jean).
3e tour (choix). Chalduc (Henry).
4e tour (ancienneté). Dane (Robert). — 21 juillet 1921.
1er tour (choix). Weinachter (Jean-René).
2e tour (choix). Kergroac'h (André).
3e tour (choix). Le Verger (Claude-Pierre-André).
4e tour (ancienneté). Drera (René). — 21 octobre 1926.
1er tour (choix). Robin (André-Emile).
2e tour (choix). Molle (Marcel).
3e tour (choix). Franceschi (Paul-Roger).
4e tour (ancienneté). Lazarini (Ernest). — 2 décembre 1922.
1er tour (choix). Julien (Henry).
2e tour (choix). Channac (René-Manuel-Francis).

Au grade de sergent-major.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Les sergents-chefs:

Chapelon (Ferdinand). | Le Vern (Emile).
Collomb (Maurice). | Joubert (Guy-Maurice-Robert).

Au grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er mars 1950.)

2e tour (choix). Le sergent Pedreno (Marcel), T. E. (régularisation).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

3e tour (choix). Enduran (Yves-Paul).
4e tour (ancienneté). Butor-Diamont (Gérald). — 10 mars 1931.
1er tour (choix). Micou (Gabriel).
2e tour (choix). Lequio (Romain).
3e tour (choix). Dominici (Alphonse).
4e tour (ancienneté). Lawrence (Edouard-Germain). — 10 juillet 1930.
1er tour (choix). Perdreau (Gérard).
2e tour (choix). Tibourcio de La Corre (Jean-Pierre).
3e tour (choix). Pardonnet (René-Abel).
4e tour (ancienneté). Lemire (René-Lucien-Clément). — 15 novembre 1926.
1er tour (choix). Turinay (Gilbert-Robert).
2e tour (choix). Gurbiel (François).
3e tour (choix). Peretti (François-Antoine).
4e jour (ancienneté). Buors (André). — 6 février 1933.
1er tour (choix). Klen (Lucien).
2e tour (choix). Bazin (Jean-Julien).
3e tour (choix). Marchetti (Marcel-Camille).
4e tour (ancienneté). Binda (André). — 29 novembre 1932.
1er tour (choix). Chatelain (Serge).
2e tour (choix). Gresse (Gaston-Ernest-Paul).
3e tour (choix). Frassati (Pascal).
4e tour (ancienneté). Dito (Joseph). — 1er décembre 1928.
1er tour (choix). Berthelot (Pierre-Alexandre).
2e tour (choix). Coquelet (Robert-Maurice).
3e tour (choix). Baena (Casimir).
4e tour (ancienneté). Mahe (Pierre) — 28 décembre 1929.
1er tour (choix). Gelle (Jean-Louis).
2e tour (choix). Aguiard (Serge-Roger-Joseph).
3e tour (choix). Quilliacq (Pierre-Jacques).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Crochet (René-Roger).
2e tour (choix). Maslonka (Rodolphe).
3e tour (choix). Aucouturier (Claude-René-Pierre).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Ducournau (Louis-Bernard).
2e tour (choix). Paoli (André-Philippe-Alphonse).
3e tour (choix). Slick (Michel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Moranville (André).
2e tour (choix). Claire (Louis).
3e tour (choix). Arnon (Michel-Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Lhuillier (Jacques).
2e tour (choix). Cheignon (Marcel).
3e tour (choix). Cholet (Martial).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Tournemeule (Gilbert).
2e tour (choix). Sipp (Francis-Bernard).
3e tour (choix). Lalanne (Joseph).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Pailhes (Raymond-Julien).
2e tour (choix). Molard (Jean-Joseph).
3e tour (choix). Rezny (René-Edouard-Marcel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Danieau (René).
2e tour (choix). Guyot (Yves).
3e tour (choix). Gatine (Jacques-Paul-Emile).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Gilles (Marc).
2e tour (choix). Philip (Arsène).
3e tour (choix). Lauquin (Yves).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Daloz (Jean-Claude).
2e tour (choix). Berclaz (Robert-Jean).
3e tour (choix). Edgeworth (Jean-Marie).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Rodriguez (Henri).
2e tour (choix). Maillot (Antoine).
3e tour (choix). Soyez (André-Hector-Alfred-Arsène).
4e tour (ancienneté).
1er (choix). Maybon (Marius).
2e tour (choix). Menegault (Henri).
3e tour (choix). Perin (Pierre-Guislain-Fernand).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Thevenot (Gilbert-Zelime).
2e tour (choix). Napoli (Paul).
3e tour (choix). Hoh (Pierre).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Jeanjean (Paul-Camille-Pierre).
2e tour (choix). Barthelemy (Léon-Jean-Marie).
3e tour (choix). Lagneau (Roger).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Voirin (Tépano).
2e tour (choix). Lorho (Armel).
3e tour (choix). Mauchausse (Daniel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Olive (Jean-Elie-Paul-Léon-Louis).
2e tour (choix). Ramin (Joseph).
3e tour (choix). Rulin (René-Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Maisonneuve (Raymond).
2e tour (choix). Lamette (Jean).
3e tour (choix). Sarma (Djanaguirame).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Viney (René).
2e tour (choix). Leconstant (Derlange-Hervé).
3e tour (choix). Le Pape (Hippolyte).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Capel (Louis).
2e tour (choix). Cressard (Claude).
3e tour (choix). Berton (Paul).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Piton (Michel).
2e tour (choix). Bonnardel (Maurice).
3e tour (choix). Vincent (Michel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Cruzille (Georges-Joseph).
2e tour (choix). Roudaut (François-Marie).
3e tour (choix). Millavaud (Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Riviere (Albert-Clovis).
2e tour (choix). Louri (Fortuné-Robert).
3e tour (choix). Balance (Pierre-René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Rouch (Claude-René).
2e tour (choix). Leray (Michel-Louis).
3e tour (choix). Desmartin (Robert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Perrot (Prigent).
2e tour (choix). Phojo (Lucien).
3e tour (choix). Vanelstraete (Jacques-Léon).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Bouillard (Robert).
2e tour (choix). Kontis (Georges).
3e tour (choix). Ringenbach (Jean-Jacques).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Tamburello (Toussaint).
2e tour (choix). Marquis (Michel-Maxime-Yvon).
3e tour (choix). Fritsch (Fernand-Robert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Natali (Antoine-Brandt).
2e tour (choix). Grandsire (Raymond-Eugène).
3e tour (choix). Delbosc (Olivier-Raymond).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Garcia (Gabriel).
2e tour (choix). Nut (Bernard).
3e tour (choix). Chambrier (Henri-Fernand-Jules).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Rey (Jean-Pierre).
2e tour (choix). Dia (Winston).
3e tour (choix). Ileuze (René-Auguste).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Badih (Moussa).
2e tour (choix). Rigaudier (André-René).
3e tour (choix). Leichaureguy (Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Haquette (Etienne).
2e tour (choix). Antoine (Gilbert).
3e (choix). Bize (François-Justin).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Boutant (Marcel).
2e tour (choix). Marbœuf (Jacques).
3e tour (choix). Creantor (Gérard-Mathias).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Locqueneux (René).
2e tour (choix). Aubert (Jean).
3e tour (choix). Cantin (Noël-Aristide).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Zozime (Gustave).
2e tour (choix). Damour (Max-Elie-Sylvestre).
3e tour (choix). Loizeau (Albert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Tambou-Mariana (René).
2e tour (choix). Corazzi (Guy-Antoine).
3e tour (choix). Petithomme (André-Amédée-Gustave-Victor).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Bertschy (Pierre-André-Cyrille).
2e tour (choix). Roques (Georges-Maurice).
3e tour (choix). Pytel (Bronic-René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Heurtaux (Philippe-Auguste-Maurice).
2e tour (choix). Aw (Seydou).
3e tour (choix). Bocquin (Yves).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Hoarau (Armand-Louis).
2e tour (choix). Lahaye (Roger-Robert-Raoul).
3e tour (choix). Albertucci (Noël-Paul-Ange-Marie).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Hervaud (René-Louis).
2e tour (choix). Yan (Georges-Gaëtan).
3e tour (choix). Fages (Paul).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Bourveau (Victor).
2e tour (choix). Theron (Paul-Pierre).
3e tour (choix). Tabary (Robert-Gaston-Daniel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Blin (Victor).
2e tour (choix). Pellous (Henry-Yves).
3e tour (choix). Daly (Cyrille).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Andraud (Jules).
2e tour (choix). Dalmasso (Jacques-Adelin-Jean).
3e tour (choix). Louise-Julie (Raphaël-Félix).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Lovince (Marie-Philippe-Denis).
2e tour (choix). Plaisance (Maurice-Jean).
3e tour (choix). Sutter (Auguste).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Fouquet (Roland-Grégoire).
2e tour (choix). Samuel (Claude-René).
3e tour (choix). Bellerose (Eugène-Denis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Martin (André-Léon-Georges).
2e tour (choix). Betremieux (Albert-Aimé).
3e tour (choix). Hascoet (Roger-Joseph).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Pradier (Marcel-Louis).
2e tour (choix). Vaudouet (Jean-Louis).
3e tour (choix). Leveugle (Roland-Léopold-Léonard).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Slezarski (Jean).
2e tour (choix). Treche (Jean-Lucien).
3e tour(choix).Addinquy (Niarayana).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Laperle (André-Marcel).
2e tour (choix). Rocaut (Henri).
3e tour (choix). Antonini (Jean-Joseph).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Le Goff (Pierre-Louis-Marie).
2e tour (choix). Simon (Guy).
3e tour (choix). Bollmeier (Albert-Chrétien).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Dormeau (Christian-Léonce-Robert).
2e tour (choix). Christol (Georges-Frédéric).
3e tour (choix). Masson (Alfred).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). David-Maufras (Jacques).
2e tour (choix). Heroult (Roland-Lucien).
3e tour (choix). Yvart (François-Alexandre).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Jourdan (René-François).
2e tour (choix). Drean (Jean-Alexandre).
3e tour (choix). Louis-Jean (Rigobert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Ple (André).
2e tour (choix). Lambert (Guy-Hubert-Marie).
3e tour (choix). Madrassi (Giovanni-Gollino).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Corbineau (Michel).
2e tour (choix). Darius (Hilaire-Octave).
3e tour (choix). Lambrisset (Mounissamy).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Decupper (Robert).
2e tour(choix). Koslowski (Georges-Félix).
3e tour (choix). Biscini (Pascal).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Millard (Pierre-Amédée).
2e tour (choix). Seguin (Lucien-Jean).
3e tour (choix). Mace (André-Lucien-Marie).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). André (Jacques-Marie).
2e tour (choix). Jacob (René-Alexandre).
3e tour (choix). Thiers (Pierre).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Hory (Gaston-René).
2e tour (choix). Mozet (Bernard).
3e tour (choix). Jacques (Joseph).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Malet (Daniel).
2e tour (choix). Paul (Jean-Claude).
3e tour (choix). Saint-Just (Thésée).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Tanquerey (Michel-Georges).
2e tour (choix). Pozzo (Claude-Albert).
3e tour (choix). Barfety (Gérard).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Nguyen Van Chanh.
2e tour (choix). Lebalier (André-Jacques-Robert).
3e tour (choix). Ducout (Pierre-Bernard).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Garry (Pierre-Alfred).
2e tour (choix). Delonca (Fernand).
3e tour (choix). Beillard (André).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Baucher (Georges-André).
2e tour (choix). Dillon (Roger-Georges).
3e tour (choix). Le Calvez (Régis).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Prouchandy (Adrien).
2e tour (choix). Morvan (Marcel).
3e tour (choix). Gaillard (Henri-Joseph-Serge).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Nelka (Jacques).
2e tour (choix). Dussert (Claude-Albin).
3e tour (choix). Leray (Bernard-Raphaël-Stanislas).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Faguet (Jacques).
2e tour (choix). Soler (Hubert).
3e tour (choix). Hippolyte (Ida-Joseph-Louis-William).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Manent (Marcel-Louis).
2e tour (choix). Preux (Jacques).
3e tour (choix). Pellegri (Gérard).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Le Priol (Guy).
2e tour (choix). Passagne (Denis-Marie-Antoine).
3e tour (choix). Gourraud (Gabriel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Bauberger (Joseph).
2e tour (choix). Gilbert (Christian).
3e tour (choix). Sancho (Maurice).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). N'Doye (Allouna).
2e tour (choix). Ori (Darius).
3e tour (choix). Hussein (Abdallah).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Gérard (René).
2e tour (choix). Ludwig (Jean-Pierre).
3e tour (choix). Willien (Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Beziat (Claude).
2e tour (choix). Luine (Henri).
3e tour (choix). Schaaf (Paul-Lucien).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Ballart (Jean).
2e tour (choix). N'Doye (Allouna).
3e tour (choix). Baugey (Marcel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Allenbach (Albert).
2e tour (choix). King (Maurice).
3e tour (choix). Samb (Magatte).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Luciano (Robert-Raymond-Marc).
2e tour (choix). Mony (Maurice).
3e tour (choix). Rochard (Jean-Paul).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Vassol (Joseph-David-Lucien).
2e tour (choix). Floch (Christian-Jean-Georges).
3e tour (choix). Retourne (Georges-Jean-Maurice).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Lachassagne (Aimé-René).
2e tour (choix). Jegouzo (Roger).
3e tour (choix). Anezo (Jean-Paul).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Lang (Robert-Lucien).
2e tour (choix). Cavaye (Roger-Gaston).
3e tour (choix). Clément (Eugène-Camille).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Allegrini (Pierre).
2e tour (choix). Defendini (Pierre-Paul).
3e tour (choix). Denis (Albert-Auguste-Joseph).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Diarra, dit Mourot (Ferdinand-Charles).
2e tour (choix). Gorieux (André-Adolphe).
3e tour (choix). Stoessel (Maurice).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Souchal (Paul).
2e tour (choix). Chistrel (Auguste-Bernard-Alfred).
3e tour (choix). Ciedor (Philémon).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Louis (William).
2e tour (choix). Kaiser (Christian).
3e tour (choix). Guelennec (Paul).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Ghilardi (François-Antoine).
2e tour (choix). Lienhard (Jean-Paul).
3e tour (choix). Leguer (Mathurin).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Fauche (Joseph-André).
2e tour (choix). Gosselin (Jean).
3e tour (choix). Neollier (Jean-René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Alandry (Roger).
2e tour (choix). Olivier (Louis).
3e tour (choix). Mauchamp (Henri).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Thomas (Guy-Clément).
2e tour (choix). Ancel (René-Joseph).
3e tour (choix). Lombion (Eustase-Eustache-Grégoire-Philippe).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Farabegoli (Dante).
2e tour (choix). Marietti (Paul-Joseph).
3e tour (choix). Scalet (Angélo-Bruno).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Mamert (Roger).
2e tour (choix). Piano (Dominique).
3e tour (choix). Duffeil (François-Eugène).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). De Dguebouadze (Guy).
2e tour (choix). Villemot (Pierre-Félix-Marie).
3e tour (choix). Capuono (Jacky).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Ferrier (Raymond-Marius).
2e tour (choix). Carlotti (Paul).
3e tour (choix). Salandre (Roger).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Pesenti-Rossi (Robert-François).
2e tour (choix). Pierre-Emile (Victor).
3e tour (choix). Bernard (Pierre).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Jean-François (Léon).
2e tour (choix). Ragache (René).
3e tour (choix). Jamet (Roger).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Boyer (Louis-Léonce).
2e tour (choix). Beaude (Roland-Jean-François).
3e tour (choix). Bouffenie (Robert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Murati (Ange).
2e tour (choix). L'Hostis (Gustave-Marie).
3e tour (choix). Picard (Michel-Bernard).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Blaise (César).
2e tour (choix). Papi (Jean).
3e tour (choix). Cassagne (Gérard).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Dietsch (Maurice).
2e tour (choix). Faquet (Michel).
3e tour (choix). Randriamahaja (Raymond).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Guignoux (Louis-Raymond-René).
2e tour (choix). Adjacent (Marcel-Georges-Emile-Alfred).
3e tour (choix). Leborgne (Bernard-Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Prevost (Marcel).
2e tour (choix). Denis (Roger).
3e tour (cohix). Cesari (Noël).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Maillard (Louis-François).
2e tour (choix). Monsimer (Maurice-Louis).
3e tour (choix). Lachaise (Pierre).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Lavergne (Raymond).
2e tour (choix). Euvrard (Pierre).
3e tour (choix). Colle (René-Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Assani (Michel).
2e tour (choix). Rasamoely (Claude-James).
3e tour (choix). Lovati (Angel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Philippoff (Jean).
2e tour (choix). Bras (Georges-Pierre).
3e tour (choix). Muller (Louis-Paul).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Faure (Yoland).
2e tour (choix). Vergnes (André).
3e tour (choix). Gaye (Antonin).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Osternaud (Jacques-René).
2e tour (choix). Bergame (Serge).
3e tour (choix). Lemoine (Alain).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Bernardin (Marcel).
2e tour (choix). Kitzinger (André).
3e tour (choix). Hardy (Gilles).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Milio (Oswald-André).
2e tour (choix). Saccomanno (Dominique-Salvador).
3e tour (choix). Gregory (Marc-Louis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Martinetti (Josué).
2e tour (choix). Ribe (Guy).
3e tour (choix). Floc'h (Roger-François).
4e tour (ancienneté).

1er tour (choix). Boyer (Raymond).
2e tour (choix). Le Neue (Jean).
3e tour (choix). Cochegrue (Marcel-Jacques).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix) Houssais (Pierre-Emmanuel-Léon).
2e tour (choix). Robert (Ange-François).
3e tour (choix). Beretti (Dominique).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Schmitz (Edgard-Honoré-Léopold).
2e tour (choix). Haudegon (Placide).
3e tour (choix). Thiellement (Albert-Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Gaillard (Roger).
2e tour (choix). Gautier (Raymond).
3e tour (choix). Coutin (Michel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Cornet (Jean-Jules).
2e tour (choix). Heffner (Lucien-Roger).
3e tour (choix). Georges (Daniel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Schoen (Pierre).
2e tour (choix). Camus (Guy).
3e tour (choix). Adam (Maxime).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Cadassus (Joseph-Gabriel-Eugène).
2e tour (choix). Nicolas (Louis).
3e tour (choix). Seguin (Daniel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Laviec (Hervé-Roger).
2e tour (choix). Marini (Joseph).
3e tour (choix). Michelon (Joseph-Frédéric-Louis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Lamarre (Paul-Jules-Roger).
2e tour (choix). Trolez (Jacques-Michel).
3e tour (choix). Tochtermann (Marcel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Tournier (Raymond).
2e tour (choix). Schia (Dominique).
3e tour (choix). Cazalis (Joseph).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Manapany (Roland-Marcel).
2e tour (choix). Diop (Mohamed-Abdoulaye).
3e tour (choix). Auberger (Georges-René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Abasq (Joseph-Marie), 18 août 1931.
2e tour (choix). Trotobas (Julien-Marius).
3e tour (choix). Lameth (Joseph).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Houmault (Marcel).
2e tour (choix). Dewinne (Jacques-Pierre).
3e tour (choix). Tallon (Maurice-Robert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Fernandez (Jacques-Jean).
2e tour (choix). Fabiani (Gilbert-Charles-Georges).
3e tour (choix). Tannou (Joseph-Raymond).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Grout (Bernard).
2e tour (choix). Crinton (Michel-Rodolphe-Céran).
3e tour (choix). Schmid (Jean-Pierre-Jacques).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Guiberteau (Roger-Simon).
2e tour(choix).Boz (Raymond-Gaston).
3e tour (choix). Lamouille (Francis-Gabriel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Abasq (Alain-François).
2e tour (choix). Argant (Marius-Hippolyte-Adrien).
3e tour (choix). Blanco (José-Pierre).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Coqk (André-Wilfrid).
2e tour (choix). Sallaud (Raymond-Marcel).
3e tour (choix). Adam (Pierre-Guy).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Renard (Gérard-Henri).
2e tour (choix). Schmitz (Gilbert).
3e tour (choix). Arrias (Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Batot (Roger-Pierre).
2e tour (choix). Techer (Jean-Michel).
3e tour (choix). Cocotte (Roland).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Lagarrigue (Claude).
2e tour (choix). Schmidt (Jean-Jacques-Gérard).
3e tour (choix). Vales (Philippe).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Faty (Malam).
2e tour (choix). Bong (Pierre).
3e tour (choix). Salavert (René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Bruot (Nazaire).
2e tour (choix). Chaussin (Pierre).
3e tour (choix). Floro (Bernard).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Lebargy (Emile-Laurent-Jean).
2e tour (choix). Andrieu (Pierre-Eugène).
3e tour (choix). Noël (Yves).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Powell (Jules-Jean-Georges).
2e tour (choix). Tartar (Paul-Louis-Albert).
3e tour (choix). Lacour (Jean-Claude).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Besnard (Raymond).
2e tour (choix). Moritz (Joseph).
3e tour (choix). Laurent (André).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Lhomme (Roger-Jacques).
2e tour (choix). Périer (François-Marie).
3e tour (choix). Tagliabue (Charles).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Tolstakojine (Pierre).
2e tour (choix). Iskierka (François).
3e tour (choix). Jaeger (Michel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Gervy (Robert-Jean).
2e tour (choix). Odokine (Bernard-René).
3e tour (choix). Faure (René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Vannereux (Robert).
2e tour (choix). Dobrowolsky (Jean-Roger).
3e tour (choix). Thomas (Marcel-Maurice).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Couasnon (William).
2e tour (choix). Yhou (420550-47).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Artillerie de marine.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Bonvin (Clément).
Gros-Desormeaux (Maurice-André).
Zocly (Marcel-Jules).
Tavan (Pierre-Désiré-Joseph).
Roux (Gilles-Guy-André).
Durand (Fernand-André-Roger).
Caritg (René-Raymond).
Megemont (Jean).
Reux (Marcel).
Buval (Gérard-Sosthène).
Genet (Louis-Henri).
Auriol (Jacques-Louis-Jean).
Touya (René-Julien).
Bremaud (Georges).
Paillard (Henri).
Rambaud (Edouard).
Frechin (René).
Bonnefont (André).
Gros (Armand-René).
Reyzs (Alois-Ernest).
Fortin (Bernard-Auguste).
Grandjean (Robert-André).
Sauvage (Gilbert-Henri).
Peignot (Robert-René).
Lacorne (Roger-Ernest-Fernand).
Pichand (Paul-Auguste).
Defernez (Charley).
Duvoy (Goerges-Emile).
Grondein (Léopold-François).
Murtin (Paul).
Gauthier (Georges-Félix-Alfred).
Ruelle (Marcel-Alphonse).
Le Nallio (Henri-Eugène-Joseph).
Lebrun (Henri-Albert-Paul).
Biagetti (René-Oreste).
Duvaut (Albert-Louis-Jean).
Valgresy (Stéphane).
Berthiot (Jean-Antoine).
Somny (Raymond).
Bourraqui (Guy-Fernand).
Musique (Paul).
Jean-Noël (Urbain-Hubert-André).
Emonet (Raymond-Victor-Joseph).
Vial (Marcel-Jean).
Crey (Jean-Francis-Adrien).
Marty (Roger-Urbain).
Rosalie (André-Albert).
Ville (Gabriel).
Carlier (Guy).

Au grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs.

2e tour (choix). Hunault (Raymond).
3e tour (choix). Bas (Claude).
4e tour (ancienneté). Caillet (Gatien). — 4 décembre 1926.
1er tour (choix). Even (Yves).
2e tour (choix). Mauranges (Jean-Robert).
3e tour (choix). Darnault (Jack-Jean).
4e tour (ancienneté). Parmentier (Jean-Marie). — 7 juillet 1923.
1er tour (choix). Ligne (Robert).
2e tour (choix). Besançon (Georges-Yves).
3e tour (choix). Marchand (Georges).
4e tour (ancienneté). Jacopin (Pierre-Yves). — 23 mars 1929.
1er tour (choix). Bache (Pascal).
2e tour Pernaud (Pierre).
3e tour (choix). Roy (Etienne).
4e tour (ancienneté). Reynaud (Edmond-Henri). — 1er juillet 1929.

1er tour (choix). Evain (Amédée).
2e tour (choix). Jacquot (Aimé Charles-Lucien).
3e tour (choix). Brand (Gilbert).
4e tour (ancienneté). Bourderie (Guy). — 15 février 1932.
1er tour (choix). Picault (René-Lucien).
2e tour (choix). Arthaud (Marcel).
3e tour (choix). Saint-Marc (Hubert).
4e tour (ancienneté). Danquin (Mathurin-Justin). — 12 novembre 1920.
1er tour (choix). Gaudefroy (Jean-Henri).
2e tour (choix). Racroul (Jacques).
3e tour (choix). Olcyik (Joseph).
4e tour (ancienneté). Beauce (André-Henri). — 7 septembre 1924.
1er tour (choix). Gence (Louis).
2e tour (choix). Vasseur (André).
3e tour (choix). Gourmelen (Jean).
4e tour (ancienneté). Chevallier (René-Roland). — 5 juillet 1928.
1er tour (choix). Nicklaus (André-Roger).
2e tour (choix). Guilbaud (Pierre-Charles).
3e tour (choix). Le Du (Joseph).
4e tour (choix). Gibierge (Daniel-Charles). — 2 janvier 1928.

Au grade de maréchal des logis-major.

Le maréchal des logis chef Bazart (René-Gilles-Victor).

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

3e tour (choix). Demay (Jean-Pierre).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Crine (Pierre).
2e tour (choix). Valliamee (Mickaël-Allamel).
3e tour (choix). Ithier (Alexis-Lucien-Etienne).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Dupebe (Camille).
2e tour (choix). Lacobe (Robert-Félix).
3e tour (choix). Jeannet (Patrice).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Hilaire (Paul).
2e tour (choix). Chiron (André-Auguste-Maurice).
3e tour (choix). Dionnet (Lucien-Joseph).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Carpaye (Paul-Lucien).
2e tour (choix). Parlant (Jean-Pierre).
3e tour (choix). Abat (Gérard-Henri-Denis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Gold-Dalg (Yvon-Georges).
2e tour (choix). Gonthier (Antoine-Axel).
3e tour (choix). Roignot (Jacques-Henri-Serge).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Auffray (Loïc-Théophile-Toussaint).
2e tour (choix). Prevot (Michel-André-Jean).
3e tour (choix). Morreeuw (Gérard).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Vallet (Claude-Yvon).
2e tour (choix). Kerebel (Guy-Maurice-Joseph).
3e tour (choix). Bastard (Jean-Marcel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Louis-Marie (Pierre-Annon-Emmanuel).
2e tour (choix). Gaudre (Michel).
3e tour (choix). Bailly (Jean-Henri).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Le Rest (Jean-Marie).
2e tour (choix). Daffion (Albert-Jean).
3e tour (choix). Verdier (Claude).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Vanel (Claude-René).
2e tour (choix). Raymond (Claude).
3e tour (choix). Insou (Léonard).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Pierre-Nicolas (Ernest-Christophe).
2e tour (choix). Lacroix (Claude-Henri).
3e tour (choix). Cheniere (Concept).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Larzilliere (Lucien-Roger).
2e tour (choix). Savary (Bernard).
3e tour (choix). Consigli (Raymond).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). David (Jean-Marie-Alphonse).
2e tour (choix). Rongier (Raymond-Jean).
3e tour (choix). Molland (Louis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Mignaud (Raymond).
2e tour (choix). Gueneugues (Jean-Louis-Joseph).
3e tour (choix). Didierlaurent (Jacques-Louis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Laroudie (Marcel-Henri).
2e tour (choix). Mayonobe (Fernand-Charles).
3e tour (choix). Aubertin (Roger-Raymond).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Morillon (Jean-Charles-Georges).
2e tour (choix). Mydel (Léon-Jean).
3e tour (choix). Bourleau (Alphonse).
4e tour (ancienneté).

Télégraphistes

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Alloin (Jean).
Bruyere (Marius-Antoine).
Arnaud (Roger-Victor).
Finat (Pierre-Yves-Jean).
Crouail (Lucien-Martial).
Forestier (Jean-Louis-Marcel).
Millien (Robert).
Jouglard (André-Marcel).
Damas (Bernard-Gustave-Raphaël).
Owen (Pierre-François).
Deluge (Lionel).
Caille (Rémy).
Baeyens (Roger-Jean).
Malderez (André-Adolphe).
Noblecourt (Jean).
Grimaldi (Antoine-Georges).
Vosgien (Pierre-Ernest-Gaston).
Baffard (Marcel-Joannes-Julien).
Brel (René-Jean-Henri-Joseph).
Thomas (Pierre-Jean).
Valois (Michel).
Sarrand (Gaston-Louis-Félix).
Boutrois (Jean).
De Montaigne (Gérard-Pierre-Paul).
Saffache (Raphaël-Fulbert).
Didier (Jean).
Garreau (Jean-Marie).
Delosieres (Marceau).
Benoit (Paul-Georges-Joseph-Jean).
Baron (Michel-Paul-Albert).
Sy Abdoulaye.
Rousseau (Jean-Jacques).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-chefs:

1er tour (choix). Montfort (Charles).
2e tour (choix). Kerdraon (André).
3e tour (choix). Chabrette (Francis).
4e tour (ancienneté). Bezon (Jean-Jacques). — 12 mai 1931.
1er tour (choix). Grandjean (Julien-Jackie-Gaston).
2e tour (choix). Guiziou (Pierre-Corentin).
3e tour (choix). Betrom (Pierre).
4e tour (ancienneté). Baudic (Lucien). — 15 février 1926.
1er tour (choix). Kien (Lazare).
2e tour (choix). Delage (Francis).
3e tour (choix). Floch (Marcel).
4e tour (ancienneté). Paris (Marcel-Louis-Jean-Marie). — 14 octobre 1926.
1er tour (choix). Pendu (Roger).
2e tour (choix). Carisey (Roger-Abel-Auguste).
3e tour (choix). Laluque (Pierre-André).
4e tour (ancienneté). Sibille (Claude). — 20 juin 1930.
1er tour (choix). Meignan (Maurice-Gabriel).
2e tour (choix). Vicaire (Robert).
3e tour (choix). Lebreton (André).
4e tour (ancienneté). Boulet (Jules-Louis). — 14 août 1925.
1er tour (choix). Auffret (Alexis).
2e tour (choix). Colomb (Jacques).
3e tour (choix). Ameline (Paul).
4e tour (ancienneté). Neuzeret (Emile-Paul-André). — 6 décembre 1924.
1er tour (choix). Taloc (Joseph-Marie).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

3e tour (choix). Derieppe (Robert-André).
4e tour (ancienneté). Bagneneau (Abel). — 17 novembre 1925.
1er tour (choix). Gorgues (Robert).
2e tour (choix). Dupont (Jean-Casimir).
3e tour (choix). Petitjean (Georges).
4e tour (ancienneté). Thimon (Raphaël-Michel). — 24 octobre 1929.
1er tour (choix). Locquet (Marcellin).
2e tour (choix). Le Devehat (Bernard).
3e tour (choix). Saint-Louis (Adrien-Didier).
4e tour (ancienneté). Jarrin (Romain-Maurice). — 9 août 1928.
1er tour (choix). Poudroux (Luc-Georges).
2e tour (choix). Le Corre (Joachim-Antoine-Marie).
3e tour (choix). Menard (Yvan-Louis-Lucien).
4e tour (ancienneté). Salomon (Eudoxie-Francisque). — 1er mars 1930.
1er tour (choix). Teyssier (Marius).
2e tour (choix). Bertrand (Michel).
3e tour (choix). Giraud (Michel).
4e tour (ancienneté). Diaw Baboucar. — 20 août 1926.

1er tour (choix). Lescoute (Lucien).
2e tour (choix). Husson (Gérard-Claude-Antoine).
3e tour (choix). Trebos (Robert).
4e tour (ancienneté). Boimont (Bernard-Paul-Marie). — 16 août 1932.
1er tour (choix). Tesson (Marius-Victor).
2e tour (choix). Morvan (Jean).
3e tour (choix). Bourgeois (Louis-Pierre-René).
4e tour (ancienneté). Weixler (François-Céleste). — 21 février 1929.
1er tour (choix). Chiappero (Jules).
2e tour (choix). Cucheval (André)
3e tour (choix). Lenoble (Noël-Emile).
4e tour (ancienneté). Grenot (Gabriel-Gaston). — 8 décembre 1928.
1er tour (choix). Jouvin (André-Paul).
2e tour (choix). Calves (René).
3e tour (choix). Cochard (Pierre-François-Marie).
4e tour (ancienneté). Douliez (Maurice-Jules). — 26 août 1927.
1er tour (choix). Dabo Lassana.
2e tour (choix). Dieye Amadou.
3e tour (choix). Rivals (Moïse-Yvan-Raymond).
4e tour (ancienneté). Platon (Robert). — 21 décembre 1931.
1er tour (choix). Marini (Gérard).
2e tour (choix). Dupuy (Godefroy-Darnal).

Musique.

Au grade d'adjudant-chef, chef de fanfare.

L'adjudant, chef de fanfare Pietot (José).

Spécialistes des services.

CADRE DES AGENTS DE CHANCELLERIE

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Nouchet (Robert-Charles-Pierre)	Clorennec (Georges-Jean-Marie).
Muller (Albert-Martin).	Cornale (Henri-Marie).
Spartacus (Pierre-Julien).	Portal (Jean-Marie).
Holtz (Charles-Antoine-André).	Chevalier (Martial-Henri).
Faubert (Auguste-Michel).	

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

1er tour (choix). Michel (Roger).
2e tour (choix). Auguste (Louis-Pierre).
3e tour (choix). Barrière (Christian-Amédée).
4e tour (ancienneté). Perrier (Jean). — 24 mars 1918.
1er tour (choix). Crinon (Gaston).
2e tour (choix). Charles (Yves).
3e tour (choix). Cazal (Guy-Marie-André).
4e tour (ancienneté). Sirjacques (Marcel). — 29 septembre 1925
1er tour (choix). Leglaye (Martial).
2e tour (choix). Rouquier (Jean-Germain).
3e tour (choix). Giudici (Pierre).
4e tour (ancienneté). Gabriel, dit Issa (Jean). — 2 août 1921.
1er tour (choix). Petit (Marcel-François-Louis).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

1er tour (choix). Aubin (Jean-Paul-Maurice).
2e tour (choix). Padovani (Don-Victor-François).
3e tour (choix). Guerinon (René-Albert-Léon).
4e tour (ancienneté). Dugardin (René). — 30 mars 1926
1er tour (choix). Huon (André).
2e tour (choix). Fuerl (Charles-Marius).
3e tour (choix). Humbert (Georges).
4e tour (ancienneté). Desbiez de Saint-Juan (Auguste-Joachim). — 14 janvier 1921.
1er tour (choix). Ladevesa (Pierre).
2e tour (choix). Regis (Jean-François).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

3e tour (choix). Tete (Henri-Maurice-Jean).
4e tour (ancienneté). Verdier (Ludovic). — 30 mai 1923.
1er tour (choix). Denvil (Bernard).
2e tour (choix). Peaty (Jean-Paul-Bertrand).
3e tour (choix). Humbert (Raoul).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Hiller (Pierre-Charles).
2e tour (choix). Rajosefa.
3e tour (choix). Robert (Marcel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Quarre (Michel-Marcel-Robert).

CADRE DES AGENTS DES CORPS DE TROUPES

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Dron (Roger).	De L'Espinay (Serge-Paul).
Maillot (Edmond).	Bergerin (Théodore-Thérèse).
Succingeas (Jean-Bernard).	Tourenne (André).
Planat (Lucien-Antoine).	Marteau (Michel).
Valentin (Léon).	Giocondi (Jacques-Pierre).
Pothieris (Raymond).	

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

2e tour (choix). Dalmat (Adrien).
3e tour (choix). Payet (André-Emmanuel).
4e tour (ancienneté). Naxos (Raymond-Lucien-Thomas). — 7 mars 1918.
1er tour (choix). Hommet (Claude-Alphonse).
2e tour (choix). Brunaud (Pierre-René).
3e tour (choix). Gruncll (Félix).
4e tour (ancienneté). Paquereau (Michel-Claude-Pierre). — 28 février 1927.

Au grade de sergent-major.

1er tour (choix). Le sergent-chef Andarelli (Jean).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Ratsimba (Jean-Basilide).

Service des matériels et bâtiments.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Cubbels (Jean-Joseph).	Leridon (Marie-Jean).
Moreau (Auguste-Pierre-Lucien).	Hetzel (André-Charles).
Benezech (Yves-Robert).	Guidicelli (François).
Lupien (Raymond).	Alin (Roland-Gérard-Jules-Antoine).
Pincon (Etienne)	Lacaim (Georges).
Payre (Henri).	Marot (André).
Lemesle (Claude-Bernard-Michel).	Maze (Marcel).
Rouganne (André-Antoine-Bernard).	Schmidlin (Robert-Hugo).

Au grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis-majors:

1er tour (choix). Godard (Roland-Henri).
2e tour (choix). Lang (Bernard).
3e tour (choix). Simon (Robert-Jean-Maurice).
4e tour (ancienneté). Cheneval (Roger-Henri). — 6 août 1920.
1er tour (choix). Bothorel (Jean-Louis).
2e tour (choix). Kuss (Jean-Charles).
3e tour (choix). Auger (Armand-Pierre).
4e tour (ancienneté). Maurice (Benjamin-Fortuné). — 10 avril 1922.
1er tour (choix). Salon (François-Marie).
2e tour (choix). Potdevin (Lucien-René).
3e tour (choix). Descousse (Guillaume-René).
4e tour (ancienneté). François (Maurice-Antonin-Victor). 6 juin 1925.
1er tour (choix). Baltestini (Antoine).
2e tour (choix). Kedemos (Cyril-Jean).
3e tour (choix). Auguet (Marcel-Germain).
4e tour (ancienneté). Moisson (Henri). — 25 avril 1924.
1er tour (choix). Jallais (Robert-Paul).
2e tour (choix). Bœuf (Paul-Léon-Pierre).
3e tour (choix). Sobera (Jean-Pierre).
4e tour (ancienneté). Bazin (André-Henri). — 5 novembre 1928.
1er tour (choix). Bonnetoy (Henri-Alfred-Gustave).
2e tour (choix). Beauval (Jacques-Adrien).
3e tour (choix). Mie (Guy-Gilbert).
4e tour (ancienneté). Gicquiaud (Robert-Emile). — 11 mai 1927.
1er tour (choix). Thoirey (Paul-Alexandre).
2e tour (choix). Moncocut (Pierre-Julien-Marie-Joseph).
3e tour (choix). Fernandez (Armand).
4e tour (ancienneté). Denolf (Georges). — 20 avril 1920.
1er tour (choix). Mongis (Sanson-Marie-Marius).
2e tour (choix). Martinez (Henri-Antoine).
3e tour (choix). Durand (Louis-Albert).
4e tour (ancienneté). Cellier (Joseph-Marie-François). — 28 septembre 1924.

1er tour (choix). Laverne (André).
2e tour (choix). Rolland (Gilbert-André-Emile).
3e tour (choix). Leforestier (Jean).
4e tour (ancienneté). Capuano (Roger-Jean). — 17 mars 1923.
1er tour (choix). Laloy (Jean-André).

Au grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs:

2e tour (choix). Lefebvre (Bernard-Robin).
3e tour (choix). Bonnard (Louis).
4e tour (ancienneté). Travers (André-Jean-Marie). — 10 mai 1929.
1er tour (choix). Soulard (Jean-Auguste-Joseph).
2e tour (choix). Gouraud (Robert).
3e tour (choix). Ranise (Samuel-Auguste).
4e tour (ancienneté). Boileux (Lucien-Yvon). — 29 septembre 1923.
1er tour (choix). Ghala (Georges).
2e tour (choix). Corade (Charles).
3e tour (choix). Burle (Roger-Victor).
4e tour (ancienneté). Cabaner (Robert). — 11 juillet 1929.
1er tour (choix). Lechar (Charlemagne-Robert).
2e tour (choix). Lostau (Alfred).
3e tour (choix). Marandon (Pierre-Antoine).
4e tour (ancienneté). Tell (Wilson-Romain). — 28 février 1926.
1er tour (choix). Stourm (Jean-Louis-Joseph).
2e tour (choix). Rajoeliarivony (Henri).
3e tour (choix). Pellen (Jacques).
4e tour (ancienneté). Rouillard (Lucien-Julien-Marie). — 8 septembre 1926.
1er toour (choix). Munoz (Paul-Blaise).
2e tour (choix). Jambon (François-Roger).
3e tour (choix). Plassart (André-Jean-Marie).
4e tour (ancienneté). Morel (René). — 14 avril 1917.
1er tour (choix). Perthus (Ajaganadam).
2e tour (choix). Amar (Makloul).
3e tour (choix). Yraeta (Marius-Joseph).
4e tour (ancienneté). Danton (Robert). — 5 mai 1925.
1er tour (choix). Pilarski (Valentin).
2e tour (choix). Serre (Antoine).
3e tour (choix). Hort (Louis-Roger).
4e tour (ancienneté). Roussin (Raymond). — 21 janvier 1931.
1er tour (choix). Le Moal (Mathieu-Jean).
2e tour (choix). Chaunu (Henri-Léonard).
3e tour (choix). Scoccia (Ange-Toussaint).
4e tour (ancienneté). Dorol (Léonard-Philibert). — 9 avril 1922.
1er tour (choix). Peloffy (Gilbert).
2e tour (choix). Tar (Zoltan).
3e tour (choix). Prudent (Maximin).
4e tour (ancienneté). Cocquelet (Louis). — 11 décembre 1926.
1er tour (choix). Guillaume (Wenceslas-Raymond).
2e tour (choix). Laudette (Roger).
3e tour (choix). Taranne (Aristide-Alexandre).
4e tour (ancienneté). Tyburn (Placide-Emmanuel). — 11 octobre 1927.
1er tour (choix). Capdevielle (Joseph).
2e tour (choix). Le Houedec (Louis).
3e tour (choix). Larane (Joseph).
4e tour (ancienneté). Dancert (Roger). — 12 juillet 1929.

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

1er tour (choix). Alger (Epiphane-Raymond).
2e tour (choix). Vidal (Roger).
3e tour (choix). Morel (André-René).
4e tour (ancienneté). Foissac (Claude). — 30 mai 1928.
1er tour (choix). Duguet (Lucien).
2e tour (choix). Rateau (Remy-Etienne).
3e tour (choix). Juillen (Claude-Victor-Eugène).
4e tour (ancienneté). Delmas (Georges). — 2 février 1932.
1er tour (choix). Praud (Georges).
2e tour (choix). Mourier (Maurice).
3e tour (choix). Ranche (Georges).
4e tour (ancienneté). Lanouzière (Lucien). — 18 juillet 1929.
1er tour (choix). Paulien (Gaston-Raoul).
2e tour (choix). Ansquer (Jean-Yves).
3e tour (choix). Neumuller (Jack).
4e tour (ancienneté). Turpin (Pierre). — 18 janvier 1931.
1er tour (choix). Bihan (François-Marie).
2e tour (choix). Fauche (Jean).
3e tour (choix). Rousse (Michel).
4e tour (ancienneté). Stervinou (Joseph). — 23 mars 1934.
1er tour (choix). Bastin (Robert).
2e tour (choix). Bernard (Victor).
3e tour (choix). Baehrel (René).
4e tour (ancienneté). Nasica (François). — 22 mars 1922.
1er tour (choix). Dupré (Marcel).
2e tour (choix). Kohl (Claude-Jean-Alfred).
3e tour (choix). Faisandier (Julien-Marius).
4e tour (ancienneté). Corain (Siméon). — 18 février 1928.
1er tour (choix). Petry (Guy-Maurice).
2e tour (choix). Eleonore (Marcel).
3e tour (choix). Bodinaud (Louis-André-Yves).
4e tour (ancienneté). Rasamoely (Roger). — 26 novembre 1931.
1er tour (choix). Mace (Marcel-Victor-Jean-Jacques).
2e tour (choix). Lamache (Albert).
3e tour (choix). Nottet (Maurice-Jean).
4e tour (ancienneté). Dakono Amara. — 23 octobre 1929.
1er tour (choix). Bouvier (Robert-Jean-Pierre).
2e tour (choix). Kieger (Léon-Félix).
3e tour (choix). Sulletis (André-Daniel).
4e tour (ancienneté). Tournier (Maurice-René). — 30 janvier 1930.
1er tour (choix). Oriol (Bernard-Jacques).
2e tour (choix). Dumont (Gabriel-André).
3e tour (choix). Van (Louis-André-Léon).
4e tour (ancienneté). François (Jean-Antoine). — 8 septembre 1929.
1er tour (choix). Sommier (André).
2e tour (choix). Roussiere (Jacques).
3e tour (choix). Victorien (Henri-Paul).
4e tour (ancienneté). Espie (Simon-Léon). — 7 février 1931.
1er tour (choix). Didong (Bernardin-Charles).
2e tour (choix). Hutchinson (Georges-Hilton).
3e tour (choix). Denis (Lucien).
4e tour (ancienneté). Coudun (René). — 5 avril 1928.
1er tour (choix). Muzy (Gabriel-Edmond-Roger).
2e tour (choix). Le Bars (André-François).
3e tour (choix). Zephir (Ludbert-Valère).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Bayard (Jack-Adolphe-Emile).
2e tour (choix). Lavielle (Michel-Pierre-Henri).
3e tour (choix). Achdjibachian (Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Malbeau (Pierre).
2e tour (choix). Guy (Bernard).
3e tour (choix). Lefevre (Roger-André).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Gouillou (Gérard-Hervé).
2e tour (choix). Ingaud-Jaubert (Jean).
3e tour (choix). Muracciole (Gérard-André-Dominique).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Legendart (Yves-Victor).
2e tour (choix). Haas (Robert).
3e tour (choix). Molina (Joseph-Pierre-Jean-Baptiste).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Schaeffer (Jacques).
2e tour (choix). Goll (Noël-Gérard).
3e tour (choix). Roth (Valentin).
4e tour (ancienneté).

Cadre des commis et ouvriers militaires de l'intendance.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Antourel (André).
Jeanjacques (Pierre).
Bourgois (Jean-Amédée).
Raimondi (Sauveur-Paul-Honoré).
Giacobi (Emile-Alexandre).
Simon (Roger).
Savean (Maurice-Marie).
Cusset (Constant-René).
Legrand (Raymond-Marcel).
Troudart (Emmanuel-Siméon-Innocent).
Theodora (Claude-Leus-Roger).
Delon (Charles-Louis).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

3e tour (choix). Floderer (Georges-Emile).
4e tour (ancienneté). Pelet (André-Georges). — 28 mars 1922.
1er tour (choix). Veslin (Armand).
2e tour (choix). De Sousa-Barbara (Adelino).
3e tour (choix). Broustaut (René).
4e tour (ancienneté). Grall (Pierre). — 31 juillet 1917.
1er tour (choix). Orsini (Ange-Ignace).
2e tour (choix). Bonsergent (Guy-Jean-Pierre-Joseph).
3e tour (choix). Le Menn (Jean-Louis).
4e tour (ancienneté). Guillaume (Pierre). — 3 avril 1925.
1er tour (choix). Martin (Yves).
2e tour (choix). Joseph (Charles-Léon).
3e tour (choix). Vivares (Gilbert).
4e tour (ancienneté). Colladant (Maurice-Armand-Gustave). — 24 février 1926.

1er tour (choix). Roccarino (Elie).
2e tour (choix). Colin (Vincent-Marie).
3e tour (choix). Guenot (André).
4e tour (ancienneté). Denux (Pierre-Jean-Fernand). — 13 juin 1923.
1er tour (choix). Bellino (Fernand).
2 tour (choix).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

2e tour (choix). Thouin (Jean-Auguste-Louis).
3e tour (choix). Brunel (Edouard).
4e tour (ancienneté). Octave (Etienne-Louis-Constant). — 5 octobre 1929.
1er tour (choix). Jung (Marcel-Louis).
2e tour (choix). Charbonnel (Roger-Louis).
3e tour (choix). Dardanne (Raymond-Jean).
4e tour (ancienneté). Vignaux (Jean-Henri). — 7 décembre 1923.
1er tour (choix). Brohan (Jean-Noël).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

4e tour (ancienneté). Stenger (René). — 11 mai 1928.
1er tour (choix). Tournier (Jean-Pierre).
2e tour (choix). Borreani (Max).
3e tour (choix). Metz (Robert-Henri-Georges).
4e tour (ancienneté). Démoris (René-Fernand). — 11 novembre 1930.
1er tour (choix). Paux (Jean-Victor).
2e tour (choix). Charry (Alix-Paul).
3e tour (choix). Pouliquen (Jean).
4e tour (ancienneté). Khaled - Khodja (Houcine - Christian). — 8 décembre 1928.
1er tour (choix). Dutoit (Claude-Omer-Fernand).

Cadre des infirmiers militaires.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Carayol (Jean-Auguste).
Martinet (André-Georges).
Saifati (Gabriel-Sylvain).
Gay (Robert).
Boquet (Francis).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

3e tour (choix). Touret (Elie-Gustave).
4e tour (ancienneté). Fine (Jean-Marius). — 21 février 1821.
1er tour (choix). Delbroc (Richard-Alban-Francisque).
2e tour (choix). Lusseau (Pierre-Marie).
3e tour (choix). Nedey (Paul-Jean-Marie).
4e tour (ancienneté). Millet (Georges-André). — 22 novembre 1923.
1er tour (choix). Van Donnant (Claude-Louis).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

1er tour (choix). Coffin (Christian).
2e tour (choix). Moreau (Camille-Louis-Joseph).
3e tour (choix). Grimault (Marcel-André).
4e tour (ancienneté). Milion (Luc-Théodore). — 18 octobre 1928.
1er tour (choix). Danh-Chip (André).
2e tour (choix). Pineau (Auguste-Henri-Jean).
3e tour (choix). Brasse (Raphaël-Thomas).
4e tour (ancienneté). Poplin (Marc-Arthur-François). — 18 juillet 1929.
1er tour (choix). Marchand (Yves-Pierre-René-Raoul).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

1er tour (choix). Poli (Ours-Pierre).
2e tour (choix). Boulot (Marcel).
3e tour (choix). Samba (Babacar).
4e tour (ancienneté). Boucher (René). — 12 janvier 1922.
1er tour (choix). Le Clec'h (Pierre).
2e tour (choix). Gervais (Raymond).
3e tour (choix). Manca (Jacques-Gilbert).
4e tour (ancienneté). Gros (Georges). — 8 septembre 1925.
1er tour (choix). Manzoli (Jean-Raymond).

RÉSERVES

Infanterie de marine.

Au grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 31 juillet 1959.)

L'adjudant Gavino (Marcel), né le 17 février 1915, recrutement de Nice.

(Pour prendre rang du 9 juillet 1959.)

L'adjudant Thioliere (Maurice), né le 3 mars 1919, recrutement du Mans.

Au grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1959.)

Le sergent-chef Goqueron (Henri-Robert-Paul), né le 24 novembre 1921, recrutement de Nancy.

Au grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 29 mars 1959.)

Le sergent Paolis (Albert), né le 18 avril 1925, recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 14 juillet 1959.)

Le sergent Pari (Albert), né le 15 juin 1934, recrutement de Paris.

Artillerie de marine.

Au grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 16 mai 1959.)

L'adjudant Cligny (Jacques-Célestin-Marcelin-Alexandre), né le 20 octobre 1924.

Cadre des agents de chancellerie.

Au grade de sergent-major.

(Pour prendre rang du 18 juillet 1959.)

Le sergent-chef Berthe (Michel), né le 17 décembre 1913, recrutement de Valenciennes.

Service des matériels et bâtiments.

Au grade de maréchal des logis-major.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

Le maréchal des logis chef Lenain (Jean), né le 11 octobre 1929, recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 30 juillet 1959.)

Le maréchal des logis chef Mathis (Aimé-Charles-Marie), né le 29 novembre 1923, recrutement d'Epinal.

ACTIVE

II. — MILITAIRES SERVANT SOUS LE REGIME TRANSITOIRE DU DECRET N° 55-1407 DU 19 OCTOBRE 1955

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

AFRICAINS

Infanterie de marine.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Zoubiesse (Coulibaly).
N'Diaye (Bassirou).
Mamadou (Bobo-Dialo).
Negue (Conaté).
Traore (Moussa).
Hamady (Samba).
Yousouf (Coulibaly).
Bila (Gnakini).
Naniene (Honora-Yéo).
Baidoum (Louis).
Garba (Karim).
Ibrahima (Chabi).
N'Diaye (Abdoulaye).
Mahamane (Agali).
Faramani (Kourouma).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-chefs:

Foukou (Jean).
Taud (Naounou-André).
Copiery (Joseph-Sagnas).
Saidou (Gouéné).
Tiecoumba (Coulibaly).
Toure (Attien-Marc).
Moulat (Bayo-Jean).
Kane (Omar).
Bougali (Traoré).
Ratalia (Zallé).
Koikoi (Gullavogui).
Diara (Idrissa).
Denko (Dembélé).
Diagne (Matamoura).
Souleymane (Amadou).
Baikoua (Alphonse).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

'Arouna (Ky).
N'Djondo (N'Gokelele-Ferdinand).
Digambaye.
Bougari (Diakité).
Boukari (Sidibé)
Traore (Salifou).
Makouala (Joseph).
Idy (Abou)
Aboubakarine (Bella).
Sale (Biani).
Kourounko (Diakité).
Setta (Ouédraogo).
Demba (Maïmouna).
N'Golo (Sangaré).
Tebio-Yeo (Justin).
Sami (Tam).
Gaye (Doudou).
Guila (Benoît).
Sarko (Sada).
Pazouki (Forgo).
Mokama (Damengo).
Diop (Abdoulaye).
Koula (Kayé-Gabriel).
Niama.
Gouli (Topan).
Grahi (Bernard).
Zanga (Camara).
Badji (Sané).
Amagoin (Tessongué).
Youssouf (Diakité).
Igoumon (Dambaro).
N'Diaye (Paul).
Abdou (Aba).
Habi (Babou).
Ouedraogo (Pierre).
Madou (Traoré).
Salihou (Bana).
Bousse (Gansonré).
Ouro (Somé).
Djokoe (Djaoun-Bernard).
Bano (Amadou).
Baguiboue (Bado).
Mane (Souleymane).
Niang (Samba-Goumba).
Tieble (Sinayoko).
Minkoro (Niambélé).
Kondo (Cissé).
Mary (Diakité).
Siba (Bilivogui).
Kouliga (Nana).
Moussa (Mariko).
Aroubouna (Ousmane).
Kanta (Malé).
Cissouma (Zegue).
Pascal (Bodo).
Fagoumba (Bagayoko).
Belko (Ouédraogo).
Tiougo Kafando).
Coly (Seyni).
Chabi (Diori).
Medenou (Anago).
Tivoli (Bi-Gooré).
Adam (Ouled-Kichep).
Ba (Babacar).
Traore (Koni).
Ninkoa (Sahouongou).
Abdoulai (Azize).
Yoro (Bonfils).
Konimba (Niakaté).
G'Bessou (Edouard).
Nitiema (Rabi).
Amadou (Diaffo).
Goyombo (David).
N'Dongo (Bakary).
Ganama (Idrissa).
Karmal.
Tilando (Camille).
Bayegar.
Hamadou (Diallo).
Youssoufou (Dialio).
Daouda (Amadi).
Sidiki (Coulibaly).
Sidi (O/Leurghaief).
Zozul (Coulibaly).
Kouka (Alphonse).
Nassinissidou (Zono).
Boua (Grégoire).
Demba (Koné).
Tchere (O/Bambourou).
Osseni (Allassan).
Doungouss (O/Daoué).
Toko (Traoré).
Faya (Sayandouno).
Gbeke (Lama).
Ouafe (Soumaoro).
Ouigou (Tiédrébéogo).
Kourdoubilo (Zoga).
Guenekosso (Antoine).
Boubakari (Moussa).
Bagnamou (Bondé).
Laidi (Kaboré).
Logo (Gaston).
Zakaria (Gata).
Dia (Bayo).
Regma (Bella).
Tiovigue (Soro).
Samuel (Kambou).
Nebilbie (Badolo).
Nandouama (Kolokua).
Yero (Boye).
Ario (Youssoufa).
Se (Ouattara).
Pere (Koussoubé).
Gondje.
Savadogo (Pierre).
Moumouni (Ali).
Suy (Bi-Suy).
Hassa (Coulibaly).
Sy (Malik).
Sy (Bécaye).
Pakodoani (Séré).
Sabaly (Coulibaly).
Tamba (Koniono).
Moumouni (Daha-
Hounyet (André).
Nazouma (Dahourou).
Bokoin (Alphonse).
Abo (O/Naida).
Nangtara (O/Dabnanga).
Goto (O/Maha).
Toumie (O/Kodé).

Artillerie de marine.

Au grade d'adjudant-chef.

L'adjudant Cheick (Coulibaly).

Au grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis chefs:

'Abdoul (Kader-M'Baye).
Fofana (Adama).

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

Mane (Souleye).
Diallo (Mamadou).
Ongomitian (Nestor).
Sylla (Seydouba).
Sangare (Amadou).
Issa (Keita).
Balla (Samaké).
Korea (Antoine).
Gabko.
Kyelem (Simon).

MALGACHES

Infanterie de marine.

Au grade d'adjudant.

Le sergent-chef Ramamonjisoa (Sylvestre).

INDOCHINOIS

Infanterie de marine.

Au grade de sergent-chef.

Le sergent Chek, 404.206.

Liste de déplacement d'office du personnel civil administratif « comptables des matières » (1er juillet 1959).

1. Personnel qui n'a jamais été déplacé:

M. Mouchel (B.), S. A. 2e classe, port d'affectation: Cherbourg, date de titularisation: 1er janvier 1956 (conseiller municipal).

2. Personnel ayant été déplacé pendant une durée de moins de deux ans:

Néant.

3. Personnel ayant été déplacé pendant une durée de deux ans au moins:

MM.

Grall (J.), S. A. 1re classe, port d'affectation: Brest; date de retour au port: 10 juin 1953.
Jouanno (P.), S. A. 1re classe, port d'affectation: Lorient; date de retour au port: 16 juillet 1955.
Richard (E.), S. A. 1re classe, port d'affectation: Toulon; date de retour au port: 1er août 1955.
Le Tricot (A.), S. A. 1re classe, port d'affectation: Brest; date de retour au port. 3 février 1955, en disponibilité du 25 août 1958 au 25 février 1959.
Callec (J.), S. A. 1re classe, port d'affectation: Brest; date de retour au port: 5 septembre 1955.
Parc (E.), S. A. 1re classe, port d'affectation: Brest; date de retour au port: 12 octobre 1955.
Créno (E.), S. A. 1re classe, port d'affectation: Lorient; date de retour au port: 13 décembre 1955, conseiller municipal.

Liste des demandes de réintégration du personnel civil administratif « comptables des matières » (1er juillet 1959).

Personnel en service en métropole.

MM.

Monnier (R.), S. A. 1re classe, port d'affectation: Indret; date d'affectation: 3 septembre 1956; port demandé: Cherbourg.
Guilcher (F.), S. A. 2e classe, port d'affectation: Toulon; date d'affectation: 10 septembre 1953; port demandé: Brest.
Pouliquen (L.), S. A. 2e classe, port d'affectation: Indret; date d'affectation: 18 mars 1957; port demandé: Brest.
Dufour (H.), S. A. 1re classe, port d'affectation: Strasbourg; date d'affectation: 1er février 1957; port demandé: Cherbourg.
Briant (C.), S. A. 2e classe, port d'affectation: Cherbourg; date d'affectation: 18 mars 1957; port demandé: Marseille.
Pichard (Y.), S. A. 2e classe, port d'affectation: Cherbourg; date d'affectation: 18 mars 1957; port demandé: Brest.
Guilbert (J.), S. A. 2e classe, port d'affectation: Cherbourg; date d'affectation: 18 mars 1957; port demandé: Lorient.
Turco (F.), S. A. 2e classe, port d'affectation: Saint-Tropez; date d'affectation: 18 mars 1957; port demandé: Toulon.
Blanchard (H.), S. A. principal, port d'affectation: Lorient; date d'affectation: 16 avril 1958; port demandé: Brest.
Paoli (C.), S. A. principal, port d'affectation: Cuers; date d'affectation: 1er mars 1957; port demandé: Toulon.
Gap (L.), S. A. 1re classe, port d'affectation: Lorient; date d'affectation: 16 avril 1958; port demandé: Brest.
Le Roy (J.), S. A. principal, port d'affectation: Rochefort; date d'affectation: 10 octobre 1958; port demandé: Brest.
Porchier (C.), S. A. 1re classe, port d'affectation : Cuers; date d'affectation: 1er mars 1957; port demandé: Toulon.
Pichon (N.), S. A. principal, port d'affectation: Paris; date d'affectation: 1er mai 1945; port demandé: Brest.
Jégo (D.), S. A. 1re classe, port d'affectation: Lann-Bihoué; date d'affectation: 20 mars 1958; port demandé: Lorient.
Rouquette (A.), S. A. 1re classe, port d'affectation: Cuers; date d'affectation: 5 janvier 1959; port demandé: Toulon.
Viardin (J.), S. A. 1re classe, port d'affectation: Ruelle; date d'affectation: 1er septembre 1958; port demandé: Toulon.
Delisle (R.), S. A. 2e classe, port d'affectation: Paris; date d'affectation: 26 avril 1958; port demandé: Bordeaux.
Fontanaud (A.), S. A. 2e classe, port d'affectation: Bordeaux; date d'affectation: 24 juillet 1957; port demandé: Toulon.

Listes d'admissibilité à l'école de l'air en 1960.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1959: page 6671, au lieu de: « Gloannec (Yves-M.-J.-M.) », lire: « Gloanec »; au lieu de: « Guibe (Daniel-H.-M.) », lire: « Guibe (Daniel) »; au lieu de: « Rivald (de) Mazeres (François-X.-E.-R.-M.) », lire: « Rivals »; au lieu de: « Bery (Gérard-M.) », lire: « Sery »; au lieu de: « Wremester (Philippe-G.-A.) », lire: « Wermester »; après: Laguet (Paul-H.), ajouter: « Larminat (de) (Gérard-M.-G.) »; après: Schwald (Jean-F.-A.), ajouter: « Suarez (Jean-Pierre) ».

(Le reste sans changement.)

Tour de passage des examens oraux au concours d'admission à l'école de l'air (cadre navigant et élèves officiers mécaniciens de l'air), recrutement direct en 1959.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juillet 1959:

Page 6712, après: Schwald (Jean-F.-A.), ajouter: « Suarez (Jean-Pierre) »; après: Lapoyade-Deschamps (Jacques-R.-P.), ajouter: « Larminat (de) (Gérard-M.G.) ».

Page 6713, au lieu de: « Tricand de la Gaulle (Paul-M.-S.) », lire: « Tricand de la Goulte »

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Modification de la liste et des attributions des bureaux de douane.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le code des douanes, et notamment ses articles 21 (§ 1er) et 47 (§ 1er);

Vu l'arrêté du 9 octobre 1956 fixant la liste et les attributions des bureaux de douane;

Vu les arrêtés des 20 août et 21 décembre 1957 portant modification de la liste et des attributions des bureaux de douane;

Vu l'arrêté du 13 janvier 1959 portant délégation permanente de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé au Guilvinec (Finistère) un bureau de douane désigné sous le nom de: le Guilvinec-Port.

Art. 2. — L'arrêté du 9 octobre 1956 fixant la liste et les attributions des bureaux de douane est modifié en conséquence, comme il est indiqué au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1959.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Par délégation:
Le directeur général des douanes et droits indirects,
PHILIPPE DE MONTREMY.

TABLEAU ANNEXE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU 9 OCTOBRE 1956

Entre Loctudy-Port et Audierne-Port, insérer une ligne nouvelle rédigée comme suit :

CLASSEMENT DES BUREAUX de douane.			ATTRIBUTIONS fonctionnelles particulières.	BUREAUX HABILITÉS au dédouanement de certaines marchandises soumises à des restrictions spéciales.	
Bureaux de plein exercice.	Bureaux à compétence limitée.	Bureaux spécialisés.		Dans l'intérêt de l'administration des douanes.	Dans l'intérêt d'autres services publics.
—	Le Guilvinec-Port.	—	—	—	—

Modification de l'arrêté du 6 juillet 1951 relatif aux taux et aux modalités de versement des cotisations de sécurité sociale à la charge des personnels ouvriers de l'Etat tributaires du régime de retraites fixé par la loi n° 49-1097 du 2 août 1949 en service dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de la Réunion.

Le ministre du travail et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 50-407 du 3 avril 1950 concernant les conditions de rémunération et les avantages divers accordés aux fonctionnaires en service dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion;

Vu le décret n° 51-477 du 26 avril 1951 relatif au régime de sécurité sociale applicable aux personnels ouvriers de l'Etat tributaires du régime de retraites fixé par la loi n° 49-1097 du 2 août 1949 en service dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion, et notamment l'article 8;

Vu l'arrêté du 13 juin 1951 modifié fixant les statuts types de sociétés mutualistes de fonctionnaires et agents de l'Etat en service dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion;

Vu l'arrêté du 6 juillet 1951 relatif aux taux et aux modalités de versement des cotisations de sécurité sociale à la charge des personnels ouvriers de l'Etat tributaires du régime de retraites fixé par la loi n° 49-1097 du 2 août 1949 en service dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de la Réunion,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté susvisé du 6 juillet 1959 est modifié ainsi qu'il suit:

« La cotisation de sécurité sociale des personnels ouvriers de l'Etat visés par le décret n° 51-477 du 26 avril 1951 en service dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de la Réunion est fixée à un taux égal à celui de la cotisation à la charge des fonctionnaires de l'Etat; la cotisation de l'Etat est la même que celle qui lui incombe au titre du régime de sécurité sociale des fonctionnaires de l'Etat. »

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail, le directeur du budget et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1959.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre du travail,
PAUL BACON.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Répartition du contingent fixé pour la promotion du 1er janvier (ordre des Palmes académiques).

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 55-1223 du 4 octobre 1955 portant institution d'un ordre des Palmes académiques, modifié par le décret n° 57-1429 du 30 décembre 1957;

Vu l'arrêté d'application du 3 mars 1956, modifié par les arrêtés des 20 mai et 31 décembre 1957;

Vu l'avis du conseil de l'ordre des Palmes académiques du 22 juin 1959,

Arrête:

Art. 1er. — La répartition du contingent fixé pour la promotion du 1er janvier par l'article 1er de l'arrêté du 3 mars 1956 susvisé est modifié comme suit:

PROMOTION DU 1er JANVIER	OFFICIERS	CHEVALIERS
Départements	675	1.350
Ministère d'Etat (affaires culturelles)	75	150
Autres ministères, Etats de la Communauté et Etats associés	150	300

Art. 2. — Le chef du bureau du cabinet est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUBERT ROUSSELLIER.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 29 juin 1959, le titre de doyen honoraire de la faculté des sciences de l'université de Dijon est conféré à M. le professeur Simon, ancien doyen de la faculté.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Services agricoles.

Par arrêté en date du 15 juillet 1959, M. Cezard (Louis), ingénieur en chef des services agricoles, directeur des services agricoles de la Nièvre, est muté, d'office et dans l'intérêt du service, en la même qualité, à la direction des services agricoles de la Vienne.

Par arrêté en date du 15 juillet 1959, M. Sannac, ingénieur en chef des services agricoles, chargé à Paris de la section des zones témoins et des foyers de progrès agricoles, est muté, d'office et dans l'intérêt du service, à la direction des services agricoles des Pyrénées-Orientales pour y exercer les fonctions de directeur.

MINISTERE DU TRAVAIL

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Par arrêté du ministre du travail en date du 8 juillet 1959, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite L'Union, n° 77-231, à Montigny-sur-Loing, avec la société mutualiste dite Mutuelle familiale seine-et-marnaise, n° 77-607, à Melun.

Circulaire n° 63 S. S. du 1er juillet 1959 relative à la situation, au regard de la sécurité sociale, des travailleurs salariés ou assimilés envoyés par leur employeur en mission d'ordre professionnel hors du territoire métropolitain.

Paris, le 1er juillet 1959.

Le ministre du travail à Messieurs les présidents des conseils d'administration des caisses primaires de sécurité sociale, des caisses régionales de sécurité sociale, des caisses d'allocations familiales et des unions pour le recouvrement des cotisations (sous couvert de Messieurs les directeurs régionaux de la sécurité sociale).

Mon attention est de plus en plus fréquemment appelée sur la situation, au regard de la sécurité sociale, de travailleurs détachés par leur employeur pour des raisons d'ordre professionnel hors du territoire français.

En principe, seules les personnes travaillant sur le territoire français métropolitain sont assujetties au régime de sécurité sociale.

Toutefois, ainsi que vous le savez, les conventions internationales de réciprocité en matière de sécurité sociale comportent, de façon générale, des dispositions permettant le maintien au régime français des travailleurs salariés ou assimilés résidant habituellement en France et occupés temporairement dans l'autre pays contractant par une entreprise ayant en France un établissement dont ils relèvent normalement, pour autant que la durée probable de cette occupation hors de France n'excède pas une certaine période qui varie de trois à douze mois selon les conventions. Vous trouverez, en annexe, une liste des pays intéressés indiquant pour chacun d'eux la durée prévue.

Les demandes de maintien au régime français sont adressées par l'intéressé ou par son employeur à la caisse primaire de sécurité sociale dont relève l'agent détaché.

La caisse délivre à l'intéressé un certificat attestant qu'il reste soumis à la législation française.

Ce certificat doit être produit, le cas échéant, par le représentant de l'employeur dans l'autre pays ou, à défaut, par le travailleur lui-même.

L'application de la législation française peut être exceptionnellement prolongée, en principe pour une nouvelle période d'une durée équivalente, lorsque l'occupation se prolonge, pour des motifs imprévisibles à l'origine, au-delà de la durée primitivement prévue et sous réserve de l'accord des autorités compétentes du pays du lieu de travail occasionnel.

En ce qui concerne les pays membres de la Communauté économique européenne, l'employeur adresse, à cet effet, directement à l'autorité compétente ou à l'organisme désigné du pays d'emploi une demande de prolongation de détachement (conforme au modèle E. 2 arrêté pour l'application des règlements de la Communauté économique européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants) avant l'expiration de la période initiale de maintien au régime français.

En ce qui concerne les autres pays liés à la France par une convention, et dans le silence des textes à cet égard, l'employeur peut soit s'adresser directement aux autorités compétentes de l'autre pays, soit s'adresser aux services français (direction générale de la sécurité sociale, 1er bureau) qui se mettent en rapport avec les autorités de l'autre pays et le tiennent informé de la décision prise.

En tout état de cause, il convient de faire application des dispositions conventionnelles lorsqu'elles existent.

⁂

Je vous rappelle qu'en ce qui concerne le détachement en Algérie les textes de coordination entre le régime métropolitain et le régime algérien de sécurité sociale prévoient le maintien au régime métropolitain pendant une durée de six mois avec possibilité de prolongation pour une nouvelle période de six mois, l'autorisation devant être sollicitée, dans ce dernier cas, par l'intermédiaire du directeur régional de la sécurité sociale.

J'ajoute que l'allongement de la durée de maintien au régime métropolitain lors d'un détachement en Algérie est actuellement envisagée et je ne manquerai pas de vous tenir informé ultérieurement de la décision qui sera prise à cet égard.

⁂

Une pratique analogue aux modalités prévues par les conventions et les textes de coordination visés ci-dessus s'est établie en faveur des travailleurs assujettis au régime métropolitain de sécurité sociale et qui effectuent, pour le compte d'un employeur en France, un déplacement de courte durée dans un pays n'ayant pas passé convention de sécurité sociale avec la France ou dans un Etat membre de la Communauté ou un territoire d'outre-mer.

Les caisses primaires de sécurité sociale peuvent actuellement maintenir sur leurs contrôles les assurés dont le déplacement ne doit pas excéder six mois.

Lorsque, pour des motifs imprévisibles à l'origine, le déplacement doit être prolongé au-delà de six mois, le maintien du régime français peut être exceptionnellement renouvelé, en principe, pour une nouvelle période de six mois.

A l'expiration de la période de douze mois ainsi définie, les travailleurs détachés qui désirent sauvegarder leurs droits doivent recourir, en principe, à l'assurance volontaire.

⁂

Toutefois, mes services ont été amenés à envisager le maintien d'affiliation à l'expiration de la période de douze mois dans des cas exceptionnels, compte tenu de l'intérêt économique présenté par la mission professionnelle et des inconvénients qui pourraient résulter, pour les personnes détachées, de leur radiation de la sécurité sociale.

D'autre part, les règlements de la Communauté économique européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants et les conventions bilatérales de sécurité sociale récentes prévoient le maintien au régime français pendant une période de douze mois avec possibilité de prolongation pour une nouvelle période de douze mois.

L'expansion économique française à l'étranger et l'assistance technique aux Etats membres de la Communauté et aux territoires d'outre-mer nécessitant des détachements d'une durée prolongée, j'ai décidé de porter, d'une façon générale, de six à douze mois la période pendant laquelle les intéressés peuvent rester soumis aux législations françaises de sécurité sociale avec l'accord de la caisse dont ils relèvent.

Si la durée de l'occupation se prolonge au-delà de douze mois, l'application de la législation française peut être maintenue pour une nouvelle période de douze mois au maximum, sous réserve de l'accord de mes services, qui devra être sollicité par l'employeur avant la fin de la première période de douze mois.

L'attention des intéressés devra être appelée en même temps sur les conditions du maintien au régime obligatoire et sur les possibilités qui leur sont offertes à l'expiration de la période de maintien à ce régime ou, s'ils sont détachés dès l'origine pour une période de longue durée, par l'assurance volontaire.

En ce qui concerne les modalités d'affiliation à l'assurance volontaire et de règlement des cotisations, je ne serais pas opposé à ce que l'employeur en France soit considéré comme le mandataire de ses agents détachés à l'étranger.

Il convient, en outre, de faire remarquer qu'une personne maintenue au régime français alors qu'elle est détachée dans un pays n'étant pas lié avec la France par une convention de sécurité sociale peut se voir imposer des obligations au titre de la législation du pays d'emploi. Il peut donc en résulter une double affiliation et, par conséquent, un double versement de cotisations au titre des législations de sécurité sociale des deux pays.

⁂

Je vous serais obligé de bien vouloir diffuser ces instructions dans les services intéressés relevant de votre autorité et d'avertir également les entreprises dont le personnel occupé à l'étranger fait l'objet de demandes de maintien au régime français.

J'attacherais du prix à être tenu informé des difficultés que pourrait soulever l'application des présentes instructions.

Vous voudrez bien m'en saisir sous le timbre du 1er bureau de la direction générale de la sécurité sociale.

Pour le ministre et par autorisation:

Le directeur général de la sécurité sociale,

JACQUES DOUBLET.

ANNEXE

LISTE DES PAYS LIÉS, EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE, AVEC LA FRANCE PAR UN TEXTE PRÉVOYANT DES DISPOSITIONS SUR LE MAINTIEN AU RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE D'UN PAYS DES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS TEMPORAIREMENT DANS L'AUTRE PAYS

PAYS	TEXTE	DURÉE prévue.	PROLONGATION admise.
Allemagne (République fédérale) (1).	Article 3 de la convention du 10 juillet 1950 et article 3, partie A, annexe 6, de l'accord du 27 octobre 1956 sur la Sarre.	6 mois.	12 mois renouvelables.
Belgique	Article 13 du règlement n° 3 de la Communauté économique européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants entré en vigueur le 1er janvier 1959.	12 mois.	12 mois maximum.
Danemark	Article 3 de la convention du 30 juin 1951.	6 mois.	6 mois.
Espagne	Article 3 de la convention du 27 juin 1957.	12 mois.	12 mois.
Grèce	Article 3 de la convention du 19 avril 1958.	12 mois.	12 mois.
Italie	Article 13 du règlement n° 3 de la Communauté économique européenne.	12 mois.	12 mois maximum.
Luxembourg	Article 13 du règlement n° 3 de la Communauté économique européenne.	12 mois.	12 mois maximum.
Monaco	Article 3 de la convention du 28 février 1952.	6 mois.	6 mois.
Norvège	Article 3 de la convention du 30 septembre 1954.	6 mois.	6 mois.
Pays-Bas	Article 13 du règlement n° 3 de la Communauté économique européenne.	12 mois.	12 mois maximum.
Pologne	Article 3 de la convention du 9 juin 1948.	6 mois.	6 mois.
Portugal	Article 3 de la convention du 16 novembre 1957.	12 mois.	12 mois.
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et île de Jersey.	Article 4 de la convention du 10 juillet 1956.	6 mois.	6 mois maximum.
Saint-Marin	Article 3 de la convention du 12 juillet 1949.	6 mois.	6 mois.
Suisse	Article 3 de la convention du 9 juillet 1949.	3 mois.	3 mois.
Tchécoslovaquie..	Article 3 de la convention du 12 octobre 1948.	6 mois.	6 mois.
Yougoslavie	Article 3 de la convention du 5 janvier 1950.	6 mois.	6 mois.

(1) Les rapports entre la France et la République fédérale d'Allemagne sont régis, en matière de sécurité sociale, par les règlements de la Communauté économique européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants, mais l'application des dispositions de l'article 3 de la convention franco-allemande du 10 juillet 1950 a été maintenue.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Déclaration d'utilité publique de l'aménagement d'une radiobalise à Aussonne (Haute-Garonne).

Par arrêté du 25 juin 1959, est déclaré d'utilité publique l'aménagement d'une radiobalise à Aussonne (Haute-Garonne) pour permettre l'exploitation aéronautique de l'aérodrome de Toulouse-Blagnac.

L'acquisition des terrains nécessaires à cet aménagement sera poursuivie au besoin par voie d'expropriation, et notamment pour 600 mètres carrés prélevés sur la parcelle n° 529 (nouvelle) de la section B, terroir de la commune d'Aussonne, telle qu'elle est figurée sur le plan parcellaire joint au présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

L'expropriation prévue ci-dessus devra être réalisée dans un délai de deux ans.

Déclassement et reclassement de délaissés de la route nationale n° 733 à la suite de l'exécution des travaux de rectification de cette route aux abords du passage à niveau de Fontbedeau, à Saint-Sulpice-de-Royan (Charente-Maritime).

Par arrêté du 29 juin 1959:

Est déclassée et reclassée dans la voirie départementale pour être incorporée au chemin départemental n° 140 LP, la section déclassée de la route nationale n° 733 comprise entre les P. K. 30,732 et 30,770 (ancien tracé), et figurée par une teinte bleue sur le plan qui restera annexé au présent arrêté.

Sont déclassées les sections délaissées de la route nationale n° 733 comprises entre les P. K. 30,694 et 30,700 (ancien tracé), 30,785 et 31,333 (ancien tracé), et figurées par une teinte ocre sur le plan; ces sections ainsi que le nouveau chemin d'accès à la gare de marchandises de Fontbedeau, figuré par une teinte verte sur le plan, seront remis à la commune pour recevoir l'affectation prévue par le conseil municipal.

Sont déclassées, pour être remises à l'administration des domaines en vue de leur aliénation, les sections délaissées de la route nationale n° 733 comprises entre les P. K. 30,503 et 30,694 (ancien tracé), les P. K. 30,700 et 30,732 et les P. K. 31,333 et 31,589 (ancien tracé), et figurées par une teinte jaune sur le plan.

Déclaration d'utilité publique de l'extension du parc de matériel des ponts et chaussées de la subdivision de Landerneau (Finistère).

Par arrêté du 2 juillet 1959, est déclarée d'utilité publique l'extension du parc de matériel de la subdivision des ponts et chaussées de Landerneau (Finistère).

Le préfet du département du Finistère, agissant au nom de l'Etat, est autorisé à échanger, sans soulte, un terrain de 28,85 mètres carrés appartenant à MM. Calvez (Claude) et Herry (Edouard), contre un terrain de 13,71 mètres carrés appartenant à l'Etat.

Déclaration d'utilité publique de l'aménagement de la route nationale n° 437, entre le carrefour d'Exincourt et le pont du Repos, à Exincourt (Doubs).

Par arrêté du 3 juillet 1959, est déclaré d'utilité publique l'aménagement de la route nationale n° 437, entre le carrefour d'Exincourt et le pont du Repos, à Exincourt (Doubs), conformément aux dispositions du plan qui restera annexé au présent arrêté.

L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

Déclaration d'utilité publique de la rectification de la route nationale n° 790, au lieudit Keriédec, sur le territoire de la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem (Côtes-du-Nord).

Par arrêté du 3 juillet 1959, est déclarée d'utilité publique la rectification de la route nationale n° 790, dans la section comprise entre les P. K. 29,090 et 30,195, au lieudit Keriédec, sur le territoire de la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem (Côtes-du-Nord), conformément aux dispositions du plan qui restera annexé au présent arrêté.

L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

Complément à l'arrêté du 3 août 1957 relatif à la mesure du bruit produit par un véhicule automobile.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le code de la route, et notamment les articles R. 70, R. 71 et R. 117 de ce texte;

Vu l'arrêté du 3 août 1957 relatif à la mesure du bruit produit par un véhicule automobile;

Sur la proposition du directeur des routes et de la circulation routière,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 3 août 1957 est complété par un article 1er *bis* ainsi conçu:

« Pour la détermination des niveaux sonores maxima admissibles, les motoculteurs sont assimilés aux véhicules d'un poids total en charge inférieur à 3,5 tonnes. Les tracteurs agricoles et les machines agricoles automotrices sont assimilés aux véhicules de transport en commun, industriels et commerciaux, d'un poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes.

« Pour ces véhicules, la vitesse d'essai à considérer sera égale au maximum réalisable sur la combinaison de vitesse normalement utilisée pour le déplacement sur route, commande des gaz ouverte au maximum ».

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à l'expiration d'un délai de six mois à dater de sa publication au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 1959.

ROBERT BURON.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 10 juillet 1959 portant érection en établissement public départemental de la maison de retraite du château d'Huré, à Lagord (Charente-Maritime).

Par décret en date du 10 juillet 1959, la maison de retraite départementale du château d'Huré, qui fonctionne à Lagord (Charente-Maritime), est érigée en établissement public départemental.

La dotation de cet établissement public départemental est constituée par les biens mobiliers et immobiliers affectés, au jour de la publication du présent décret, au service de la maison de retraite départementale.

La commission administrative de la maison de retraite publique départementale du château d'Huré, à Lagord, est composée de cinq membres nommés comme suit:

Trois représentants du conseil général élus par cette assemblée auxquels application est faite des règles fixées à l'article 18 du décret du 11 décembre 1958

Deux membres choisis par le préfet parmi les personnalités connues pour leurs travaux sur les problèmes hospitaliers ou leur attachement à la cause hospitalière, résidant dans l'une des communes comprises dans la circonscription de la maison de retraite intéressée.

Les dispositions de l'article 19 du décret du 11 décembre 1958 sont applicables aux membres nommés par le préfet.

La commission administrative élit chaque année son président

Agrément d'écoles de masso-kinésithérapie.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le code de la santé publique, livre IV, titre III, réglementant les professions de masseur, gymnaste médical et de pédicure, et spécialement les articles 488 et 490;

Vu le décret n° 47-1279 du 7 juillet 1947, modifié par le décret n° 50-508 du 5 mai 1950 et par le décret n° 57-561 du 3 mai 1957, réglementant les études en vue de la préparation du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute;

Vu l'avis du conseil supérieur de la kinésithérapie,

Arrête:

Art. 1er. — Sont agréés pour dispenser l'enseignement en vue de la préparation au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute les établissements suivants:

Ecole de masso-kinésithérapie de Rennes, au centre hospitalier régional de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Ecole de masso-kinésithérapie de la faculté de médecine de Lyon (Rhône).

Art. 2. — Les autorisations accordées ci-dessus peuvent être rapportées après avis du conseil supérieur de la kinésithérapie.

Art. 3. — Le directeur général de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 juin 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général de la santé publique,
Dr AUJALEU.

Services antituberculeux.

Par arrêté en date du 25 juin 1959, M. le docteur Accard, médecin adjoint au sanatorium de la Guiche (Saône-et-Loire), est nommé, dans l'intérêt du service, médecin directeur du sanatorium Amédée-Tarrade, à Bellegarde-les-Fleurs, par Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne), en remplacement de M. le docteur Rascol, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 29 juin 1959, Mlle le docteur Lepée, reçue au concours des médecins des services antituberculeux du 8 décembre 1958, est mise à la disposition du préfet de l'Allier en vue d'assurer les fonctions de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux de l'Allier, y compris les séances de vaccination par le B. C. G.

Par arrêté en date du 1er juillet 1959, M. le docteur Corolleur, médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux des Bouches-du-Rhône, est mis à la disposition du préfet des Alpes-Maritimes en vue d'assurer les fonctions de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux des Alpes-Maritimes, y compris les séances de vaccination par le B. C. G.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 3 juillet 1959, M. le docteur Nachin (Claude), reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 31 mai 1957, est nommé médecin chef à l'hôpital psychiatrique autonome de Bailleul, poste créé.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Création d'un groupement d'urbanisme.

Par arrêté conjoint du ministre de la construction et du ministre de l'intérieur en date du 2 juillet 1959, il est constitué un groupement d'urbanisme, dit « Groupement d'urbanisme de Berguette », entre les trois communes de Berguette, Isbergues et Molinghem (Pas-de-Calais).

Les territoires de ces communes feront l'objet d'un plan d'urbanisme directeur qui sera établi et approuvé conformément aux dispositions du décret n° 58-1463 du 31 décembre 1958.

Régies d'avances.

Par arrêté en date du 7 juillet 1959, prenant effet au 1er juillet 1959, le montant maximum des avances pouvant être consenties à M. Offray (Georges), régisseur d'avances auprès du directeur départemental de la Côte-d'Or, pour le payement des menues dépenses de matériel et diverses autres dépenses énumérées dans l'arrêté du 5 juillet 1948, complété par l'arrêté du 25 septembre 1950, est porté de 25.000 F à 50.000 F.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 30 juin 1959 pris en exécution du tableau d'avancement pour le grade de chef de bureau titulaire valable pour l'année 1959, M. Boudot (André), sous-chef de bureau titulaire, 3e échelon, placé en position de service détaché en vue d'occuper un emploi de chef de bureau temporaire de 3e classe, est réintégré dans son cadre d'origine et promu chef de bureau titulaire, 1er échelon, à compter du 11 avril 1959.

M. Boudot (André) percevra une indemnité différentielle d'un montant annuel de 85.000 F (indemnité de résidence non comprise).

Par arrêté en date du 30 juin 1959 pris en exécution du tableau d'avancement pour le grade de chef de bureau titulaire valable pour l'année 1959, M. de Malherbe (Patrice), sous-chef de bureau titulaire, 3e échelon, est promu chef de bureau titulaire, 1er échelon, à compter du 11 avril 1959 (services militaires restant à utiliser pour l'avancement au choix et à l'ancienneté: 1 mois 17 jours).

M. de Malherbe (Patrice), chef de bureau titulaire à l'administration centrale, est maintenu en position de service détaché dans les cadres administratifs temporaires des services extérieurs du ministère de la construction.

Par arrêté en date du 3 juillet 1959, Mme Chollet (Jeanne), vérificateur temporaire, est nommée à l'emploi de vérificateur des corps de personnels administratifs titulaires et titularisée dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1956.

Services extérieurs.

Par arrêté du 30 juin 1959, les dispositions de l'arrêté du 10 juillet 1958 admettant, à titre personnel, au bénéfice des dispositions de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 modifiée relative au statut général des fonctionnaires quatre-vingt-onze agents temporaires du corps des reviseurs sont rapportées en ce qui concerne MM. Beaudoin (Jean) et Masson (Arthur).

Par arrêté du 30 juin 1959, M. Masson (Arthur), reviseur de 1re classe, 1er échelon (pour compter du 1er janvier 1952), compte tenu des majorations d'ancienneté de 2 ans 1 mois 4 jours (loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951) et 1 mois 11 jours (loi n° 52-843 du 19 juillet 1952), est reclassé ainsi qu'il suit:

A compter du 1er janvier 1952, reviseur de 1re classe, 2e échelon, avec un reliquat d'ancienneté de 1 mois 4 jours. Ce reliquat est porté à 2 mois 15 jours à compter du 21 juillet 1952.

A compter du 16 octobre 1953, reviseur de 1re classe titulaire, 2e échelon (reliquat d'ancienneté épuisé).

M. Masson (Arthur) est promu:

A compter du 16 février 1955, reviseur principal titulaire, 2e échelon, avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 4 mois à titre civil.

A compter du 16 octobre 1955, reviseur principal titulaire, 3e échelon (reliquat d'ancienneté épuisé).

Toutes dispositions contraires à celles du présent texte sont rapportées en ce qui concerne l'intéressé.

EMPLOIS RESERVES

NOMINATIONS

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Par arrêté du 3 juillet 1959, Mme Bentz, inscrite sous le numéro 3 (catégorie E, Haute-Vienne) sur la liste des candidats classés en vue d'une nomination aux emplois réservés publiée le 22 avril 1959, est nommée commis stagiaire à compter de la date à laquelle elle prendra ses fonctions et est affectée à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Limoges.

Par arrêté du 3 juillet 1959, M. Jarrige (Jean), inscrit sous le numéro 10 (catégorie C, Seine) sur la liste des candidats classés en vue d'une nomination aux emplois réservés publiée le 22 avril 1959, est nommé commis stagiaire à compter de la date à laquelle il prendra ses fonctions et est affecté à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Paris.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

SESSION ORDINAIRE DE 1959

Ordre du jour du mardi 21 juillet 1959.

A quinze heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire de la commission spéciale du règlement chargée de préparer et de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de règlement définitif (après décision du Conseil Constitutionnel) (rapport supplémentaire n° 210 de M. Habib-Deloncle).

2. — Discussion du projet de loi (n° 196) relatif à la revision des loyers commerciaux (rapport au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

3. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1959 (n° 189) (rapport n° 198 de M. Pascal Arrighi, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

4. — Discussion du projet de loi (n° 118), adopté par le Sénat, relatif à l'accession des salariés français de Tunisie et du Maroc au régime de l'assurance volontaire pour la vieillesse (rapport de M. Tomasini, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Avis de M. Jarrosson, au nom de la commission des affaires étrangères).

A vingt et une heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Modifications aux listes des membres des commissions (cessation de mandat).

Défense nationale et forces armées.

Supprimer les noms de MM. Boni Nazi, Bruelle, Condat-Mahaman, Félix-Tchicaya, Hubert Maga, Sidi-el-Mokhtar.

Lois constitutionnelles, législation et administration générale de la République.

Supprimer le nom de M. Rakotolevo.

Convocations de commissions.

La **commission des affaires culturelles, familiales et sociales** se réunira le mardi 21 juillet 1959, à dix heures trente (salle Colbert):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 152) de M. Crouan relative à l'enseignement des langues régionales.

II. — Rapport de M. Tomasini sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'accession des salariés français de Tunisie et du Maroc au régime de l'assurance volontaire pour la vieillesse (n° 118).

La **commission des affaires étrangères** se réunira les mardi 21 et mercredi 22 juillet 1959:

1° Le mardi 21 juillet, à quinze heures trente (local n° 250):

Examen de l'avis de M. Jarrosson sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 118), relatif à l'accession des salariés français de Tunisie et du Maroc au régime de l'assurance volontaire pour la vieillesse.

2° Le mercredi 22 juillet, à dix heures (local du 6e bureau):

I. — Communication de M. Rémy Montagne sur l'état de la procédure de ratification de la convention européenne des Droits de l'homme

II. — Rapport d'information de M. Muller sur les problèmes de la C. E. C. A.

La **commission de la défense nationale et des forces armées** se réunira le mercredi 22 juillet 1959, à neuf heures trente (local du 7e bureau):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 197) relatif à la notification des ordres de route pour le recrutement des forces armées;

La proposition de loi (n° 201) de M. Charret tendant à promouvoir rétroactivement au grade supérieur les officiers mis à la retraite d'office en application de l'acte dit « loi » du 2 août 1940 »;

II. — Rapport de M. Malleville sur la proposition de loi (n° 107) de M. Hénault tendant à créer un contingent supplémentaire spécial de croix de la Légion d'honneur au profit des anciens combattants de 1914-1918 à l'occasion du 40e anniversaire de la victoire.

III. — Rapport de M. Buot sur le projet de loi (n° 127) portant ratification du décret du 26 mai 1959 relatif à la formation de la classe 1961.

IV. — Rapport de M. de Montesquiou sur la proposition de loi (n° 17) de M. Frédéric-Dupont tendant à la promotion de certains officiers de réserve au grade supérieur dans l'honorariat.

V. — Eventuellement, examen du projet de loi (n° 197) relatif à la notification des ordres de route pour le recrutement des forces armées.

VI. — Avis de M. Bourgoin sur la proposition de loi (n° 85) de M. Biaggi tendant à assurer la protection du moral de l'armée.

VII. — Compte rendu de l'activité des divers groupes d'études institués par la commission.

VIII. — Questions diverses.

La **commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République** se réunira le mardi 21 juillet 1959, à neuf heures quarante-cinq (local du 7e bureau):

I. — Nomination d'un rapporteur en remplacement de M. Djouini.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 171) de M. Paul Coste-Floret modifiant les articles 2123 et 2130 du code civil sur l'hypothèque judiciaire;

La proposition de loi (n° 154) de M. Ballanger modifiant le décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux;

La proposition de loi (n° 158) de M. Raymond-Clergue modifiant la loi de 1903 sur la vente des objets abandonnés chez les commerçants et artisans;

La proposition de loi (n° 155) de M. Lacroix reportant l'application de l'ordonnance du 5 janvier 1959 instituant des districts urbains;

Le projet de loi (n° 191) modifiant dans les territoires d'outre-mer la loi sur les récidivistes;

Le projet de loi (n° 192) étendant à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie la loi relative à l'usurpation de titres;

Le projet de loi (n° 193) étendant à la Polynésie, aux Somalis et aux Comores la loi sur les associations de malfaiteurs;

Le projet de loi (n° 194) étendant aux territoires d'outre-mer la loi sur la répression des crimes et délits commis contre les enfants;

Les pétitions n°s 3 et 11.

III. — Nomination du rapporteur et examen du projet de loi (n° 196) relatif à la revision des loyers commerciaux.

La **commission de la production et des échanges** se réunira le mercredi 22 juillet 1959, à neuf heures trente (salle Colbert):

I. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de loi:

N° 119, de M. Legaret, tendant à régler les rapports des parties en cause dans les contrats portant concession du droit d'extraction des produits de carrière;

N° 166, de M. Terrenoire, tendant à fixer la place de l'agriculture dans l'ensemble de notre économie et à tracer les grandes lignes d'une politique agricole cohérente.

II. — Discussion du rapport de M. Marquaire sur le projet de loi (n° 42) portant ratification du décret n° 59-117 du 13 mars 1959 rétablissant la perception des droits de douane d'importation applicables aux oranges.

III. — Discussion du rapport de M. Kaddari sur le projet de loi (n° 45) portant ratification du décret n° 59-373 du 6 mars 1959 suspendant provisoirement la perception du droit de douane d'importation sur certains légumes secs.

IV. — Echange de vues sur le programme de travail de la commission pour la deuxième session ordinaire de 1959.

V. — Eventuellement, examen pour avis de projets de loi retour du Sénat (équipement agricole, équipement général, équipement scolaire).

SENAT

Ordre du jour du lundi 20 juillet 1959.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Scrutins pour l'élection:

1° De deux membres de la commission supérieure des prestations familiales agricoles (décret modifié du 18 août 1938);

2° De deux membres de la commission consultative des assurances sociales agricoles (décret n° 50-1226 du 21 septembre 1950);

3° D'un membre du conseil supérieur du service social (décret n° 50-415 du 4 avril 1950, modifié par le décret n° 57-1131 du 4 octobre 1957);

4° D'un membre de la commission spéciale de classement aux emplois réservés de médecins, pharmaciens, chirurgiens, dentistes ou vétérinaires (art. L. 446 du code des pensions militaires d'invalidité).

(Ces scrutins auront lieu simultanément pendant la séance publique, dans l'une des salles voisines de la salle des séances, conformément à l'article 61 du règlement du Sénat. Ils seront ouverts pendant une heure.)

2. — Discussion du projet de loi de programme, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'équipement économique général. (N°s 126 et 140 [1958-1959]. — MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Gustave Alric, Antoine Courrière, Roger Lachèvre, Yvon Coudé du Foresto et Bernard Chochoy, rapporteurs de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et n° 141 [1958-1959]. — Avis de la commission des affaires économiques et du plan. — MM. Henri Cornat, Auguste Pinton, Joseph Yvon et Joseph Beaujannot, rapporteurs.)

Décès d'un sénateur.

M. le président du Sénat a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les sénateurs qu'il a été avisé du décès de M. André Boutemy, sénateur de Seine-et-Marne, survenu le 15 juillet 1959.

Mmes et MM. les sénateurs sont informés que le service religieux pour les obsèques de M. André Boutemy, sénateur, aura lieu le vendredi 17 juillet 1959, à dix heures, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, à Paris.

La députation désignée par voie de tirage au sort pour assister au service religieux comprend: MM. Amédée Bouquerel, Martial Brousse, Omer Capelle, Maurice Charpentier, Adolphe Chauvin, Bernard Chochoy, Yvon Coudé du Foresto, Antoine Courrière, Louis Courroy, Etienne Dailly, Claudius Delorme, André Fosset, Pierre Garet, Eugène Jamain, Roger Lachèvre, Jean de Lachomette, Pierre de La Gontrie, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Marcel Lemaire, Roger Marcellin, Jacques Masteau, Louis Namy, Marcel Pellenc et Hector Peschaud.

Modifications aux listes des membres des groupes politiques.

GROUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

(51 membres au lieu de 50.)

Ajouter le nom de M. François Mitterrand.

Supprimer la rubrique suivante:

FORMATION DE L'UNION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALISTE DE LA RÉSISTANCE ET DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE AFRICAIN

(Rattachée administrativement au groupe de la gauche démocratique aux termes de l'article 6 du règlement.)

(1 membre.)

M. François Mitterrand.

GROUPE DU CENTRE RÉPUBLICAIN D'ACTION RURALE ET SOCIALE

(19 membres au lieu de 20.)

Supprimer le nom de M. André Boutemy.

Remplacement d'un sénateur.

En application de l'article 32 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 et de l'article 5 de l'ordonnance n° 58-1097 du 15 novembre 1958, M. le ministre de l'intérieur a fait connaître à M. le président du Sénat que M. Paul Lévêque est appelé à remplacer M. André Boutemy, sénateur de Seine-et-Marne, décédé le 14 juillet 1959.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques et du plan se réunira le mercredi 22 juillet 1959 (salle n° 263):

1° A quatorze heures trente:

Examen du rapport pour avis de M. Bajeux, sur la proposition de loi (n° 24, session 1958-1959) tendant à la stabilisation des fermages.

2° A quinze heures:

Audition de M. Sudreau, ministre de la construction, sur les problèmes de son département: construction, logement et aménagement du territoire.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 22 juillet 1959, à quinze heures quinze (salle n° 213):

I. — Désignation d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 139, session 1958-1959) relatif à la protection médicale du travail agricole.

II. — Examen du rapport pour avis de M. André Plait sur le projet de loi de programme (n° 146, session 1958-1959), adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, relatif à l'équipement sanitaire et social.

III. — Examen du rapport de M. Martin sur le projet de loi (n° 143, session 1958-1959), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la réparation des dommages physiques subis au Maroc par les personnes de nationalité française.

IV. — Examen du rapport de M. Roy, sur le projet de loi (n° 144, session 1958-1959) relatif à la réparation des dommages physiques subis en métropole par les personnes de nationalité française par suite des événements qui se déroulent en Algérie.

V. — Examen du rapport de Mme Cardot sur le projet de loi (n° 115, session 1958-1959) relatif à la réparation des dommages physiques subis en métropole par les personnels militaires des forces armées françaises par suite des événements qui se déroulent en Algérie.

VI. — Audition de M. Paul Bacon, ministre du travail et de la sécurité sociale, sur la situation de la sécurité sociale.

VII. — Questions diverses.

La commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi (n° 129, session 1958-1959) relatif à diverses dispositions tendant à la promotion sociale se réunira :

1° Le mardi 21 juillet 1959, à quinze heures (salle n° 213) :

Audition de M. Boulloche, ministre de l'éducation nationale ; de M. Bacon, ministre du travail et de la sécurité sociale ; de M. Triboulet, ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

2° Le mercredi 22 juillet 1959, à dix heures (salle n° 213) ;

Examen du rapport de M. Menu.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU SENAT DE LA COMMUNAUTE

Ordre du jour du vendredi 17 juillet 1959.

A dix heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Examen de projets de motions relatives à la réglementation provisoire du fonctionnement du Sénat de la Communauté.

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Scrutins pour l'élection du président et des membres du bureau du Sénat de la Communauté.
Eventuellement, nomination d'une commission du règlement.

Liste des membres des groupes du Sénat de la Communauté remises à la présidence le 16 juillet 1959.

GROUPE DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE DE LA COMMUNAUTÉ
(33 membres.)

MM. Paul Béchard, André Bessière, Marcel Brégégère, Marcel Champeix, André Chandernagor, Antoine Courrière, Gaston Defferre, Georges Guille, Georges Lamousse, Tony Larue, Eugène Lechat, Francis Leenhardt, Max Lejeune, André Lemaire, Robert Marson, Pierre Métayer, Guy Mollet, Marius Moutet, Charles Naveau, Jean Nayrou, Jean Péridier, Maurice Pic, Arsène Rakotovahiny, Barthélémy Raminoson, Julien Ramizason, Ratsimamao Rafiringa, François-Xavier Ratsizafy, René Regaudie, Paul Rekoro, Charles Suran, Ludovic Tron, Louis Tsiazonangoly, Fernand Verdeille.

Le président du groupe,
Signé : GASTON DEFFERRE.

GROUPE DE L'ALLIANCE POUR L'UNITÉ DE LA COMMUNAUTÉ ET DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE
(71 membres.)

MM. Jacques Abelé, Achour Youssef, Justin Ahomodegbe, Michel Ahouanmenou, Kosso Ali, Camille Alliali, Amadou Issaka, Arimi Mamadou, Louis Attie Nader, Marcel Audy, Auguste-François Billiemaz, Drissa-Bernard Boni, Jacques Bordeneuve, Boubou Hama, Issa Boulama, Hassane Brahimi, Georges Bresson, Roland Bru, Chabi Mama, Joseph Conombo, Edouard Corniglion-Molinier, Mamadou Coulibaly, Francis-Marius Covi, Etienne Dailly, Dandobi Mahamane, Vincent Delpuech, Michel Diallo, Loubo Djessou, Soumkalo Djibo, Michel Djidangar, René Djondang, Marc Dounia, Mohamed El Goni, Edgar Faure, Félix Gaillard, Paul Gondjout, Lucien Grand, Henri Guissou, Jacques Hubiot, Marcel Ibalico, Doutoum Ibrahim, Georges Juskiewenski, Noma Kaka, Christophe Kalenzaga, Michel Kibanghou, Koné Amadou, Henri Longchambon, Gabriel Lozes, Maïga Amadou Kathoré, André Maroselli, Jacques Masteau, Stanislas Migolet, François Mitterrand, Jean-Baptiste Mockey, Gaston Monnerville, Georges Monnet, Mustapha Menad, Bougourona Ouedraogo, Joseph Ouedraogo, Mme Célestine Ouezzin-Coulibaly, MM. Gaston Pams, Henri Paumelle, Salifou Boni Pedro, Marcel Pellenc, Victor Sable, Raphaël Saller, Douani Sere, Guy Taransaud, Michel Tougouma, Pierre Vidal, Philippe Yacé.

Rattachés administrativement.
(2 membres.)

MM. Fernand Malé, Léopold Morel.

Signé : PHILIPPE YACÉ. EDGAR FAURE.
PAUL GONDJOUT. FÉLIX GAILLARD.

GROUPE DE L'UNION POUR LA COMMUNAUTÉ
(59 membres.)

MM. Ahmed Abdallah, Pascal Arrighi, Pierre Battesti, Jacques Baumel, Maurice Bayrou, Belhabich Sliman, Bentchicou Ahmed, Charles Beraudier, Jean-Baptiste Biaggi, Amédée Bouquerel, Pierre Bourgoin, Jean-Eric Bousch, Pierre Carous, Maurice Carrier, Jacques Chaban-Delmas, Raymond Dronne, Jean Ducaud, Claude Dumont, Roger Dusseaulx, Yves Estève, Gaston Fourrier, Jean Foyer, général Jean Ganeval, Gouled Hassan, Lucien de Gracia, Georges Gueril, Paul Guillon, Michel Habib-Deloncle, André Jarrot, Louis Labrousse, Hervé Landrin, René-Georges Laurin, Joël Le Theule, Albert Liogier, Mallem Ali, Pascal Marchetti, Merced Ali, René Moatti, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Moulessehoul Abbès, Michel Peytel, René Plazanet, René Rakotobé, Jacques Raphaël-Leygues, Jacob Rasiteanoelina, Gabriel Razafitrimo, Jacques Richard, Arthur Richards, Raoul Rousseau, Pierre Ruais, Pierre de Sainte-Marie, Marcel Sammarcelli, Georges Santoni, Roger Souchal, Jean-Robert Thomazo, René Tomasini, André Valabrègue, Félix Viallet.

Le président du groupe,
Signé : PIERRE CAROUS.

GROUPE DÉMOCRATIQUE POUR LA COMMUNAUTÉ
(22 membres.)

MM. le général Antoine Béthouart, André Buriot, Adolphe Chauvin, Henri Claireaux, André Colin, Paul Coste-Floret, Yvon Coudé du Foresto, André Davoust, Jean Deguise, Roger Devémy, André Diligent, Henri Dorey, André Fosset, Pierre Gabelle, Michel Kauffmann, Jean Lecanuet, Claude Mont, André Monteil, Léon Motais de Narbonne, Maurice Schumann, Maurice-René Simonnet, Georges Thomas.

Signé : HENRI DOREY et CLAUDE MONT.

GROUPE UNITÉ ET PROGRÈS
(25 membres.)

MM. Ba Amadou Diadié, Bocoum Baréma, Léon Boissier-Palun, Jean Brière de L'Isle, Giudicello Cortinchi, Diallo Hammady, Diallo Ibrahima, Diarra Idrissa, Diop Ousmane Socé, Doucouré Amadou, André Guillabert, Abei Goumba, Haïdara Mahamane, Kane Issa, Lamine-Gueye, Georges Larché, Paul Maradas, Nado, René Naud, Etienne N'Gounio, Léopold-Sédar Senghor, Sidibé Mamadou, Togo Aldiouma, Touré Alassane, Traoré Seydou, Jacques Vial.

Le président du groupe,
Signé : HAÏDARA.

FORMATION ADMINISTRATIVE PROVISOIRE
(9 membres.)

M. Azem Ouali, Mlle Bouabsa Kheira, MM. Ioualalen Ahcène, Kaddari, Djillali, Marc Lauriol, Maurice Molinet, André Pigeot, Dominique-Marie Renucci, Sahnouni Brahim.

Signé : MARC LAURIOL.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère du travail.

Avis relatif au conseil d'administration du centre de sécurité sociale des travailleurs migrants.

Ont été désignés comme membres du conseil d'administration du centre de sécurité sociale des travailleurs migrants :

Représentant du ministre chargé de l'Algérie : le directeur des affaires d'Algérie ou son représentant.

Représentant de la caisse nationale de sécurité sociale : le directeur de la caisse nationale de sécurité sociale ou son représentant.

Représentant de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines : le directeur de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines ou son représentant.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la vingt-septième tranche de la loterie nationale 1959 a eu lieu à Foix (Ariège), le jeudi 16 juillet 1959, à vingt heures trente.

Dans tous les groupes, les billets dont le numéro se termine par:		
0	gagnent	2.000 F.
7	—	2.000 F.
82	—	4.000 F.
33	—	4.000 F.
30	—	4.000 F.
80	—	4.000 F.
08	—	4.000 F.
934	—	20.000 F.
293	—	20.000 F.
014	—	20.000 F.
348	—	20.000 F.
7.368	—	50.000 F.
9.635	—	50.000 F.
9.311	—	50.000 F.
7.032	—	50.000 F.
5.881	—	50.000 F.
2.032	—	50.000 F.
5.856	—	100.000 F.
8.117	—	100.000 F.
9.078	—	100.000 F.
9.172	—	100.000 F.

Dans tous les groupes, les billets portant le numéro:		
93.638	gagnent	200.000 F.
49.636	—	200.000 F.
67.925	—	200.000 F.
24.344	—	200.000 F.
53.195	—	200.000 F.
36.196	—	200.000 F.
11.373	—	200.000 F.
09.692	—	200.000 F.
85.910	—	200.000 F.
76.755	—	200.000 F.
62.416	—	200.000 F.
52.711	—	200.000 F.
11.085	—	200.000 F.
43.899	—	200.000 F.
68.221	—	200.000 F.
24.191	—	300.000 F.
52.284	—	300.000 F.
01.610	—	300.000 F.
89.198	—	300.000 F.
22.122	—	300.000 F.
13.275	—	600.000 F.
06.694	—	600.000 F.
34.403	—	600.000 F.
60.029	—	600.000 F.
08.186	—	600.000 F.
91.339	—	1.000.000 F.
98.168	—	1.000.000 F.
91.346	—	1.000.000 F.
02.298	—	1.000.000 F.
28.918	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro:

37.408 gagne 5.000.000 F dans le groupe 3 et 500.000 F dans les groupes 1, 2, 4, 5, 6.
02.872 gagne 10.000.000 F dans le groupe 2 et 1.000.000 F dans les groupes 1, 3, 4, 5, 6.
06.716 gagne 15.000.000 F dans le groupe 4 et 1.500.000 F dans les groupes 1, 2, 3, 5, 6.
55.000 gagne 40.000.000 F dans le groupe 1 et 4.000.000 F dans les groupes 2, 3, 4, 5, 6.

Le prochain tirage aura lieu le mercredi 22 juillet 1959 à Paris (Alhambra Maurice-Chevalier).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la vingt-cinquième semaine (du 20 juin au 26 juin 1959).** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1959 — Recettes évaluées	1958 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1959 — En valeur absolue	1959 — Pourcentage	1958 — En valeur absolue	1958 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	3.971.830	3.427.089	544.741	15,9	»	»
Bagages	77.410	60.524	16.886	27,9	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg...	484.580	427.509	57.071	13,3	»	»
Marchandises (détail et wagons)	7.553.600	6.688.347	865.253	12,9	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	12.087.420	10.603.469	1.483.951	14	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 26 juin 1959.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 mai 1959	RECETTES évaluées du 1er juin au 26 juin 1959	TOTAL des recettes du 1er janvier au 26 juin 1959	RECETTES comptables du 1er janvier au 26 juin 1958	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1959 — En valeur absolue	1959 — Pourcentage	1958 — En valeur absolue	1958 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	60.700.042	13.532.790	74.232.832	64.384.763	9.848.069	15,3	»	»
Bagages	979.110	246.260	1.225.370	1.020.004	205.366	20,1	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg...	9.977.393	1.859.520	11.836.913	10.556.733	1.280.180	12,1	»	»
Marchandises (détail et wagons)	151.982.729	29.095.600	181.078.329	169.782.901	11.295.428	6,7	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	223.639.274	44.734.170	268.373.444	245.744.401	22.629.043	9,2	»	»

COMMUNAUTES EUROPEENNES

CHARBON ET ACIER

Avis de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier relatif à un concours pour le recrutement de divers personnels.

La Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, Luxembourg, ouvre un concours pour le recrutement de:

Un administrateur au service juridique;
Un assistant principal à la division du marché (secteur Charbon);
Un assistant principal à la division du personnel et de l'administration;
Six assistants pour différents divisions ou services;
Douze commis pour différents divisions ou services;
Un mécanicien au garage de la Haute Autorité.

Les avis, les conditions du concours et la formule indispensable pour faire acte de candidature sont publiés dans le *Journal officiel* des Communautés européennes n° 42 du 15 juillet 1959.

Cet exemplaire est en vente pour la France au *Journal officiel* de la République française, 31, quai Voltaire, Paris (7e) (envoi contre versement de 50 F au C. C. P. n° 2296 Paris).

La date limite pour la réception des candidatures est fixée au 15 août 1959.

Crédit foncier de France.

Avis de concours pour le recrutement de commis d'ordre.

Un concours pour le recrutement de commis d'ordre au Crédit foncier de France sera ouvert le dimanche 11 octobre 1959.

Les épreuves auront lieu à Paris au siège de la société.

Ce concours est accessible aux candidats masculins et féminins de nationalité française âgés de plus de dix-huit ans et de moins de trente ans au 1er janvier 1959.

Aucun diplôme n'est exigé.

La liste des inscriptions au concours sera arrêtée le 21 septembre 1959.

Renseignements complémentaires et documentation peuvent être obtenus au Crédit foncier de France, service du personnel, 46, rue Cambon, à Paris (1er).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
Henri MOREL

COTE DES CHANGES

En centaines de francs (1).

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 16 juillet 1959.	
4 9075	Etats-Unis	1 $ U.S.A	4 93706	4 90	4 9740	4 9065	4 9090
5 1290	Canada	1 $ Can.	.....	.....	.....	5 114	5 160
2 318	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	2 30284	2 2625	2 3430	.....	.....
39 45	Mexique	100 pes.	39 4965	.....	.....	39 20	.....
117 400	Allemagne occid.	100 D Mk	117 349	115 810	119 290	117 370	117 350
19 017	Autriche	100 sch.	18 96809	18 7023	19 2799	19 007	19 005
9 8330	Belgique	100 F b.	9 87412	9 727	10 023	9 825	9 829
71 250	Danemark	100 c. d.	71 47763	70 4275	72 5335	71 240	71 230
13 700	Gde-Bretagne	1 liv. st.	13 82376	13 6220	14 0863	13 7970	13 7958
7 9080	Italie	1.000 lire	7 893290	7 78305	8 01610	7 9065	7 9050
68 965	Norvège	100 c. n.	69 1188	68 053	70 155	68 94	.....
130 160	Pays-Bas	100 fl.	129 9236	127 9375	131 9080	130 130	130 110
17 205	Portugal	100 esc.	17 17228	16 85	17 5620	17 210	.....
94 875	Suède	100 c. s.	95 43313	94 0800	96 1810	94 86	94 85
113 900	Suisse	100 F s.	112 9633	110 110	115 810	113 86	113 84
69 08	Tchécoslovaquie	100 kcs.	68 57827	68 05	69 08	69 060	.....
1 658	Yougoslavie	100 din	1 64368	1 6335	1 6380	1 658	.....

Maroc	100 F marocains	1 173
Tunisie	1 dinar	11 7349
Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	2
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	5 50

(1) Ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

DE DIETRICH & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLIARD DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : NIEDERBRONN-LES-BAINS (BAS-RHIN)

Registre du commerce : Strasbourg n° 54-B 59.

Obligations 6 1/2 0/0 1953 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 1.613 obligations amorties au sixième tirage au sort du 8 juillet 1959 formant, avec les 698 obligations rachetées en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 1er août 1959 ;

2° Des séries sorties aux tirages précédents et parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
8.015 à 9.074	55	15.813 à 17.789	59
11.104 à 12.397	57	24.518 à 25.282	58
14.570 à 14.624	59	25.293 à 26.379	56
14.625 à 15.812	54	26.380 à 26.806	58

Les obligations amorties aux tirages des années 1954, 1955, 1956, 1957 et 1958 sont remboursables respectivement à 10.533 F, 10.584 F, 10.629 F, 10.698 F et 10.787 F. Celles amorties au tirage de l'année 1959 seront remboursables à partir du 1er août 1959 à 10.831 F, primes comprises.

Les Établissements Habermacher et Caillieret

LES PAPETERIES D'AUVERGNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 331.500.000 F

SIÈGE SOCIAL : 11, RUE PAUL-BERT, A MALAKOFF (SEINE)

R. C. : Seine n° 54-B 10280.

Obligations 4 0/0 1945 de 2.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 150 obligations dont l'amortissement figure au tableau pour le 1er août 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les obligations désignées ci-après, sorties à des tirages effectués antérieurement, n'ont pas encore été présentées au remboursement :

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
451 à 460	1958	1.231 à 1.240	1958	3.896 à 3.898	1958
1.023	1957	1.844 à 1.847	1957	3.900	1958
1.026	1957	2.205	1958	4.791 et 4.792	1958
1.028 à 1.030	1957	3.581 à 3.590	1958	4.798 à 4.800	1958
1.071 à 1.080	1958	3.860	1957	4.901 à 4.906	1958

Le conseil d'administration.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

17 juin 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Comité d'action municipale de l'Hay-les-Roses.** But : défense des intérêts généraux de la commune. Siège social : 28, rue de l'Avenir, l'Haÿ-les-Roses.

17 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Comité directeur des rencontres internationales du film éducatif et récréatif pour la jeunesse.** But : organiser une manifestation cinématographique internationale annuelle ou biennale qui permette de dégager les meilleurs films d'enseignement et de récréation propres à promouvoir une authentique culture cinématographique de la jeunesse. Siège social : 78, avenue de Vallauris, à Cannes (Alpes-Maritimes).

17 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture du Blanc. **Les Joyeux Trouvères.** But : organiser des séances théâtrales. Siège social : école de garçons de Prissac (Indre).

22 juin 1959. Déclaration à la préfecture de Lyon. **Association du « Théâtre 9 ».** But : former et perfectionner des artistes amateurs, organiser et représenter des œuvres théâtrales. Siège social : chez M. Alain Didier, 8, quai du Général-Sarrail, Lyon.

23 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale parodienne de la classe 1949.** But : resserrer les liens de camaraderie et organiser un service social au sein de l'amicale. Siège social : mairie de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).

24 juin 1959. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Cantine scolaire laïque de Châteauneuf-d'Isère.** But : favoriser la fréquentation scolaire en servant le repas de midi aux élèves des écoles du hameau. Siège social : école publique, hameau des Chauds, à Châteauneuf-d'Isère.

24 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Loisir populaire.** But : aider les jeunes travailleurs à s'organiser dans des loisirs sains qui leur donnent la possibilité de se détendre, de se former et de se cultiver. Siège social : chez le trésorier adjoint, M. Jean Marc, 6, rue Jean-Bart, à Brest (Finistère).

25 juin 1959. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Foyer rural de Saint-Paer.** But : éducation populaire par conférences, cinéma, théâtre et chant choral. Siège social : mairie de Saint-Paer.

26 juin 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour l'utilisation du béton manufacturé en agriculture (A. U. B. M. A.).** But : étude et mise en œuvre de tous moyens susceptibles d'améliorer la qualité d'éléments en béton manufacturé et d'en promouvoir l'utilisation, notamment en agriculture ; vulgarisation auprès des agriculteurs des techniques qui peuvent utiliser ces éléments en béton manufacturé (ensilage par exemple) ; dépôt et utilisation de marques de qualité et organisation du contrôle. Siège social : 5, rue Scribe, Paris.

26 juin 1959. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **Association sportive Petit-Bateau-Emo.** But : pratique du football. Siège social : chez M. de Beaudean, établissements Valton, 15, rue des Marots, à Troyes.

27 juin 1959. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **Foyer rural de Saint-Mards-en-Othe.** But: activités récréatives, sportives et éducatives. Siège social: chez M. le maire, mairie de Saint-Mards-en-Othe.

29 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Groupement des habitants du lotissement de la rue de Solesmes.** But: défense des intérêts communs de ses habitants. Siège social: 39, rue de Maubeuge, Cambrai (Nord).

30 juin 1959. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Pétanque gajacaise.** But: pratique du jeu de pétanque. Siège social: lieudit Gajac, Saint-Médard-en-Jalles.

30 juin 1959. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Amicale des anciens élèves de l'institution Notre-Dame-des-Anges.** But: conserver et affermir les liens d'amitié existant entre ses membres et perpétuer leurs sentiments de reconnaissance envers leurs anciens maîtres. Siège social: institution Notre-Dame-des-Anges, à Espira-de-l'Agly.

30 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Rochechouart. **Comité des fêtes de Saint-Brice-sur-Vienne.** But: organisation de fêtes et entretien de relations amicales dans la commune. Siège social: mairie de Saint-Brice-sur-Vienne (Haute-Vienne).

1er juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Cantine scolaire d'Auribeau.** But: assurer aux élèves fréquentant l'école publique de la commune le repas de midi. Siège social: mairie d'Auribeau (Vaucluse).

3 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association pour le développement économique de Cholet.** But: étudier et promouvoir dans le cadre des textes en vigueur toute action propre à favoriser l'expansion et le plein emploi de la commune de Cholet sur les plans économiques, sociaux et culturels et prendre toute initiative en vue d'assurer le développement de Cholet. Siège social: mairie de Cholet (Maine-et-Loire).

4 juillet 1959. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **La Commune libre du port,** à Châteauneuf-sur-Loire. But: aide aux vieillards nécessiteux, organisation de toutes manifestations susceptibles de distraire la population. Siège social: Grenier à Sel, 11, rue de Chastaing, Châteauneuf-sur-Loire.

4 juillet 1959. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Société des fêtes de la ville d'Arches.** But: coordonner et aider l'action de toutes les sociétés locales existantes ou à exister, dont les activités ont trait d'une façon permanente ou occasionnelle aux loisirs populaires; promouvoir et organiser elle-même avec le concours desdites sociétés ou autres toutes manifestations sportives, artistiques ou culturelles dans le cadre communal. Siège social: mairie d'Arches.

4 juillet 1959. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association amicale sportive de Gournay.** But: pratique des exercices et des sports, notamment du football. Siège social: mairie de Gournay.

4 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des anciens élèves du Centre d'études supérieures de la distribution de Paris** ou **Association amicale des anciens élèves du C. E. S. Di. P.** But: contribuer à la prospérité du C. E. S. Di. P. Siège social: 79, avenue de la République, Paris.

6 juillet 1959. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Joyeuse Pétanque pianencque.** But: pratique du jeu de pétanque pour la distraction des membres du club. Siège social: café de la Concorde, Pia.

6 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de Périgueux. **Société de chasse gardée de Trélissac et Escoire.** But: chasse gardée, protection du gibier et destruction des nuisibles. Siège social: 5, rue des Alliés, au Maurilloux.

6 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de Lyon. **L'Unité chrétienne.** But: étudier tous problèmes relatifs à l'unité des chrétiens appartenant aux diverses dénominations et promouvoir le mouvement d'idées et de prières tendant à la réalisation de cette unité. Siège social: 8, place de Fourvière, à Lyon.

6 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Les Compagnons de la Boivre.** But: créer des loisirs pour la jeunesse rurale. Siège social: mairie de la Chapelle-Montreuil.

6 juillet 1959. Déclaration à la préfecture du Nord. **Comité d'entente des sociétés sportives croisiennes.** But: resserrer les liens d'entraide et de camaraderie entre les différentes disciplines sportives et aider au développement de tous les sports. Siège social: mairie de Croix.

7 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Gazelec-Sports,** à Montargis. But: pratique du ping-pong et du jeu de boules. Siège social: E. D. F., 66, avenue de Gaulle, Montargis (Loiret).

7 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Union sportive Jouan (U. S. J.).** But: développement du sport dans les entreprises. Siège social: 113, boulevard Saint-Germain, Paris.

8 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Association de bienfaisance, d'éducation populaire et des loisirs de Nouvion-sur-Meuse.** But: promouvoir, soutenir et favoriser toutes œuvres d'assistance et de charité, organisation de loisirs, création et développement d'œuvres d'éducation populaire. Siège social: salle Henri-Wiart, 1, rue Et.-Doiet, Nouvion-sur-Meuse.

8 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de police. **La Maison de la Provence.** But: propagande et entraide en faveur de toutes les activités provençales. Siège social: 12, avenue Franklin-Roosevelt, Paris.

9 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association du centre de préparation à la gestion des entreprises de Grenoble.** But: réunion d'étudiants avec leurs aînés pour leur permettre de trouver une situation. Siège social: 1, rue Voltaire, chez particuliers, à Grenoble

10 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association des élèves et anciens élèves de l'institut de droit comparé.** But: réunir les élèves et anciens élèves de l'institut de droit comparé et établir des relations avec les autres instituts et groupements analogues. Siège social: 28, rue Saint-Guillaume, Paris.

11 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour la protection des intérêts des locataires de la Porte de Bagnolet.** But: défense des intérêts des locataires. Siège social: 39, rue Henri-Duvernois, Paris.

MODIFICATIONS

17 juin 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale des originaires du Massif Central résidant à Choisy-le-Roi, Thiais et Orly change son titre, qui devient: **Amicale des originaires du Massif Central résidant à Choisy-le-Roi, Thiais, Orly et Villeneuve-le-Roi,** et transfère son siège social du 32, rue Jean-Jaurès, à Choisy-le-Roi, au 46, boulevard de Stalingrad, Choisy-le-Roi.

18 juin 1959. Déclaration à la préfecture de police. Le **Mouvement populaire du 13 mai 1958** transfère son siège social du 106, rue de de la Faisanderie, Paris, au 18, rue Daunou, Paris.

25 juin 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'association Les Cent Bibliophiles change son titre, qui devient: **Société des amis bibliophiles.** Siège social: 24, boulevard de Latour-Maubourg, Paris.

30 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. L'association familiale urbaine de Jarnac change son titre, qui devient: **Association familiale de Jarnac et ses environs.** Siège social: hôtel de ville de Jarnac (Charente).

2 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. L'Association familiale urbaine de Jarnac change son titre, qui devient: **Association familiale de Jarnac et ses environs.** Siège social: hôtel de ville de Jarnac (Charente).

3 juillet 1959. Déclaration à la préfecture du Mans. Le **Comité des fêtes Bruyères-Aéroville-Bigarreaux** transfère son siège social du bâtiment U, n° 93, cité des Bruyères, le Mans, au 9, rue Bourdelle, le Mans.

3 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de Troyes. L'**Association des anciens prisonniers de l'Aube** transfère son siège social du café de l'Est, 40, rue Turenne, Troyes, au café de l'Harmonie, 121, rue Emile-Zola, Troyes.

9 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. Le Club agenais de voile change son titre, qui devient: **Cercle de voile de l'Agenais.** Siège social: mairie de Temple-sur-Lot.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

27 mai 1959. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 3 juillet 1959.) **Union internationale d'angéiologie.** But: étudier et diffuser toutes questions médicales et sociales concernant les vaisseaux et leurs maladies. Siège social: 4, rue Pasquier, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.